

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences commerciales et financières**

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Thème :

**Le processus de financement d'un crédit
d'investissement**

Cas : Banque Natixis Algérie

Elaboré par :
**Zaidi Bouthaina
Sahia Maroua**

Encadré par :
Pr. LATRECHE Tahar

Lieu de stage : Banque Natixis Algérie
Durée de stage : 24 Février 2019 – 24 Avril 2019

**Année universitaire
2018/2019**

Remerciement :

Préambule, nous tenons à remercier **ALLAH** le tout puissant, de nous avoir donné la foi et la volonté afin d'arriver à la finalité de ce travail.

Avec une immense gratitude que nous tenons à remercier toute personne ayant contribué de loin ou de près à l'élaboration de ce travail.

En premier lieu, nous remercions énormément notre encadreur **Mr. Latreche Taher** pour son aide précieuse, ainsi que ses conseils et encouragements qui nous ont vraiment aidé à réaliser ce travail malgré les difficultés rencontrées.

Nous remercions également notre tuteur au sein de la banque Natixis **Mr Berzou Redouane** qui nous a suivis durant toute la période de stage avec ses conseils, ses remarques pertinentes et par son expérience dans le domaine bancaire.

Nous tenons à s'adresser nos vifs remerciements à tous nos enseignants de l'Ecole Supérieure de Commerce et l'Ecole préparatoire de science économiques, commerciales et sciences de gestion d'Annaba.

Nos remerciements vont aussi aux membres du jury qui accepteront de corriger ce travail et nous honoreront avec leurs remarques et suggestions.

Dédicace :

Je tiens à remercier en premier lieu dieu le tout puissant qui m'a donné le courage et la patience et qui a éclairé mon chemin pour achever ce travail.

Je dédie ce mémoire à :

Mon très cher père ... Tous les mots du monde ne sauraient exprimer l'immense respect que je vous porte, ni la profonde gratitude que je vous témoigne pour tous les efforts et les sacrifices que vous n'avez jamais cessé de consentir pour mon instruction et mon bien-être.

Ma très chère mère ... Vous représentez pour moi le symbole de la bonté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager et de prier pour moi. Votre prière et ta bénédiction m'ont été d'un grand secours pour mener à bien mes études. Vous avez fait plus qu'une mère puisse faire pour que ses enfants suivent le bon chemin dans leur vie et leurs études.

A mon petit frère: Mohammed mon trésor ;

A mon binôme : Maroua je vous dédie ce travail et je vous souhaite une vie pleine de santé et de bonheur

A tous mes amis : « Naila », « Halima », « chaima » En témoignage de l'amitié qui nous uni et des souvenirs de tous les moments que nous avons passé ensemble.

A mes chers grand-père : Achour et Miloud Allah yarhmou

A mes chères grand-mère :Akila et Jamila Allah yarhemha

A mes chères tantes : Atika, laila, chahira, linda et Amina ; merci pour ses aides depuis ma naissance.

A mes chers oncles : Tarek, Nadjim, Halim et Redouane Allah yarhmou ;

A tous ceux qui me sont chers : Auns El-yakine, Maram, Khalil, Ritaj ;

A toute ma famille grande et petite : Avec toute mon affection et mon respect.

Zaidi Bouthaina

Dédicace :

Je dédié ce travail avec beaucoup d'émotion :

A papa mon idole, mon héros, je ne pourrai jamais te remercier assez pour tous ce que tu as fait pour moi depuis toujours, ni exprimer mon amour et mon admiration envers toi par ces mots-là, tous ce que je peux dire que tu es le meilleur homme dans ce monde.

A Maman mon amour, ma source de vie et mon bonheur, l'étoile de mon cœur, merci pour ton soutien, affection, sacrifices, et surtout ta présence dans ma vie...que vaut ma vie sans toi ?

A Fouad mon frère, mon bras droit, tu es le meilleur des meilleurs

A safà ma sœur, la fou-folle de la maison ines ma petite sœur, ma belle brunette.

A mon chère ami HANI celui qui j'ai toujours trouvé à mes cotés lors de mes moments les plus sombres, celui qui m'encourage pour faire mieux et réussir ma vie, merci pour tous ce que tu fais pour moi.

A mes meilleures amies Ahlem, Amina, khawla, Bouthaina, je vous aime de tous mon cœur, merci pour votre présence dans les moments les plus difficiles ainsi que les bons moments qu'on a passé ensemble. Dieu nous garde unies pour toujours.

Je dédié ce travail aussi à ma chère famille en particulier mes oncles Naouri, khmis ; ma Grand-mère, merci pour tous ce que tu as fait pour moi depuis le jour de ma naissance, mes tantes warda, salima, Halima, wassila.

A mes chers cousines Aymen, Sofiane, Razan, Michou notre nouveau bébé Adem.

Sahia Maroua

Résumé :

L'investissement est considéré comme une clé de la croissance économique, car il rend plus efficace le travail humain. Mais il ne suffit pas d'investir plus pour croître d'avantage, à compter d'un certain niveau, l'efficacité de l'investissement se heurte à la loi des rendements décroissants.

La banque est le propulseur du développement et le reflet de l'état économique, son rôle est d'assurer la médiation entre les détenteurs de capitaux et ceux qui ont besoin de ces derniers par la collecte et la distribution des ressources (les crédits). Pour évaluer les risques potentiels à partir des différents paramètres et **les ratios** nous avons effectué une **analyse financière** basée sur l'étude de la situation financière de l'entreprise.

Cela nous amène à poser la problématique suivante :

Comment les banques privées en Algérie, à l'image de NATIXIS Algérie, contribuent-elles dans le financement des projets d'investissement ? Et quels sont les moyens qu'elles mobilisent pour prévenir et limiter les risques y afférents ?

En ce qui concerne le cas pratique, on analysera une demande de **crédit d'investissement** au niveau de la banque Natixis Algérie, pour expliquer les critères utilisés par cette banque afin de prendre les décisions d'accepter ou de refuser le dossier d'un client.

Mots clés : L'investissement, La banque, les ratios, analyse financière, crédit d'investissement.

الملخص:

يعتبر الاستثمار أحد مفاتيح التنمية الاقتصادية، حيث يزيد من فعالية العمل البشري، لكن وعند الوصول إلى مستوى معين يصبح من غير الممكن الاستثمار أكثر للربح أكثر، حيث تصطدم فعالية الاستثمار بقوانين تناقص المردود.

البنك هو القوة المحركة للتنمية، ويعكس الظروف الاقتصادية، ودورها هو الوساطة بين أصحاب رأس المال، وأولئك الذين يحتاجون إليها من خلال جمع وتوزيع الموارد (الأموال). لتقييم المخاطر المحتملة من مختلف المعايير والنسب أجرينا تحليل مالي بناء على دراسة الوضع المالي للشركة.

وهذا يؤدي بنا إلى طرح المشكلة التالية:

كيف تساهم البنوك الخاصة بالجزائر، على سبيل المثال، الجزائر NATIXIS في تمويل المشاريع الاستثمارية؟ وما هي الوسائل التي تضعها للوقاية والحد من المخاطر المرتبطة بها؟

وفيما يتعلق بدراسة الحالة، سيتم تحليل طلب القرض الاستثماري فيبنك « Natixis Algérie » لشرح المعايير التي يستخدمها هذا البنك من أجل اتخاذ قرارات قبول أو رفض ملف العميل.

الكلمات الرئيسية: الاستثمار، البنك، النسب، التحليل المالي، القرض الاستثماري

Summary:

The **investment** is considered a key to economic growth because it makes it more efficient human labor. But it is not enough to invest more to grow more, after a certain level, the efficiency of investment is hampered by the law of diminishing returns.

The **bank** is a driving force for development and reflects the economic condition; its role is to mediate between capital owners and those who need them through the collection and distribution of resources (funds). To assess the potential risks from the various parameters and **ratios** we conducted a **financial analysis** based on the study of the financial situation of the company.

This leads us to pose the following problem:

How do private banks in Algeria, like Natixis Algeria, contribute in financing of investment projects? And what are the means that they mobilize to prevent and limit the associated risks?

With regard to the practical case is concerned, an application for an **investment credit** at the Natixis Bank of Algeria will be analyzed to explain the criteria used by this bank in order to make decisions, and to accept or refuse a client's file.

Keywords: investment, Bank, ratios, financial analysis, investment credit.

Liste des abréviations :

AFNOR	Association Française de Normalisation
ANDI	Administration Nationale de Développement d'Investissement
BA	Banque d'Algérie
BFR	Besoin en Fond de Roulement
BFRE	Besoin en Fond de Roulement d'Exploitation
BFRHE	Besoin en Fond de Roulement Hors Exploitation
BPCE	Banque Populaire et les Caisses d'Epargne
CA	Chiffre d'Affaire
CAF	Capacité d'Autofinancement
CAHT	Chiffre d'Affaire Hors taxe
CATNAT	assurance sur Catastrophe Naturelle
CB	Commission Bancaire
CBSB	Comité de Bale pour la Supervision de Bancaire
CDR	Compte de Résultat
CLT	Crédit Long Terme
CMC	Conseil de la Monnaie et de Crédit
CMT	Crédit Moyen Terme
CNCE	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
COC	Chargé d'Opération de Caisse
COTD	Chargé d'Opération Technique Domestique
COTI	Chargé d'Opération Technique Internationale
CT	Court Terme
DCT	Dettes à Court Terme
DE	Exposition en cas de défaut
DR	Délai de Récupération
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EENE	Effet Escompté Non Echus
FR	Fond de Roulement
FRNG	Fond de Roulement normatif Global
IBS	Taux d'Imposition Sur le Bénéfice
IP	Indice de Profitabilité
OPA	Pouvoir Public d'Achat
PD	Probabilité de Défaut
PME	Petit et Moyen Entreprise
PMI	Petit et Moyen Industrie
RC	Rentabilité Commerciale
RE	Rentabilité Economique
RF	Rentabilité Financière
RN	Résultat Net
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SNC	Société en Nom Collectif
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle

TEG	Taux Effectif Global
TMR	Taux Moyen de Rentabilité
TN	Trésorerie Nette
TR	Trésorerie
TRI	Taux de Rendement Interne
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
VAN	Valeur Actuarielle Brute

Liste des annexes :

Annexe n° 01 : Autorisation de la consultation de la centrale des risques

Annexe n° 02 : Fiche méthodologique d'évaluation d'un projet d'investissement

Annexe n° 03 : Facture pro-forma

Annexe n° 04 : Les bilans comptables 2010-2011-2012

Annexe n° 05 : les comptes de résultat 2010-2011-2012

Annexe n° 06 : les bilans comptables prévisionnels (2013-2018)

Annexe n° 07 : les comptes de résultat prévisionnels (2013-2018)

Liste des tableaux :

N° du tableau	Intitulé	Page
1	Avantages et inconvénients des modes de financement	23
2	Tableau de financement	25
3	Effectif de l'agence Natixis Algérie	62
4	Modalité de financement de projet	69
5	Programme de financement (2013-2018)	70
6	Tableau d'amortissement de projet	70
7	Actif du bilan financier(2010-2012)	71
8	Passif du bilan financier(2010-2012)	72
9	Actif du bilan financier prévisionnel(2013-2018)	73
10	Passif du bilan financier(2013-2018)	74
11	Tableau de dotation des amortissements	74
12	Calcul des indicateurs du bilan financier	75
13	Calcul des ratios de gestion	76
14	Calcul de la CAF (2010-2012)	77
15	Calcul des délais de rotation des clients fournisseurs	78
16	Calcul des indicateurs du bilan financier prévisionnel	78
17	Calcul des délais de rotation des clients fournisseurs	79
18	Calcul des ratios de gestion du bilan prévisionnel	79
19	Calcul de la CAF (2013-2018)	80
20	Calcul des indicateurs financiers(2013-2018)	80
21	Calcul des cashs-flows	81

Liste des figures :

N°	Intitulé	Page
1	Les trois dimensions d'un projet	10
2	Le projet dans son contexte	11
3	Le dilemme Van-TRI	18
5	Organigramme de la direction Natixis	59
6	Organigramme de l'agence Natixis	60
7	La facture pro-forma	69

Sommaire :

Résumé

Liste des annexes

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Introduction générale

Chapitre n° 01 : généralité sur l'investissement et le financement

Introduction chapitre n°01

Section n°01 : Aperçus sur l'investissement

1.1. Notion de l'investissement

1.2. Typologies des investissements

1.3. L'importance d'investir

1.4. La décision d'investir

Section n° 02 : Approche théorique sur le projet d'investissement

2.1. Définition d'un projet d'investissement

2.2. Caractéristiques et types de projet d'investissement

2.3. Les objectifs d'un projet d'investissement

2.4. Evaluation d'un projet d'investissement

Section n° 03 : Sources de financement d'un projet d'investissement

3.1. La notion de financement

3.2. Les différents modes de financement

3.3. Avantages et inconvénients de chaque mode de financement

3.4. Le plan de financement

Conclusion chapitre n° 01

Chapitre n°02 : la gestion des risques du crédit d'investissement

Introduction chapitre n°02

Section n°01 : Crédit d'investissement

1.1. Typologies de crédit

1.2. Notion de crédit d'investissement

1.3. Les différents types d'un crédit d'investissement

1.4. Caractéristiques d'un crédit d'investissement

Section 02 : Risques encourus par la banque

2.1. Concept de risque

2.2. Types de risques crédit

2.3. Niveaux de risque crédit

2.4. Méthodes d'évaluation des risques crédit

Section 03 : les moyens de prévention du risque de crédit

3.1. Asymétrie d'information

3.2. Application de la réglementation prudentielle

3.3. Le recueil de garanties

3.4. Suivi des engagements

Conclusion chapitre n°02

Chapitre n°03 : Le mode d'application de crédit d'investissement au sien de Natixis

Introduction chapitre n°03

Section n°01 : La présentation de l'établissement d'accueil

1.1. Historique de la banque Natixis

1.2. Les produits de Natixis

1.3. Présentation de l'agence d'accueil

Section n°02 : le processus de traitement d'un crédit d'investissement chez Natixis

2.1. Pièces constitutives d'un dossier d'investissement

2.2. Analyse d'une demande d'un crédit d'investissement

2.3. L'analyse financière de projet et la décision

Section n°03 : Etude et évaluation d'un cas pratique

3.1. Présentation générale de projet

3.2. L'analyse de viabilité de projet

3.3. Analyse de la rentabilité de projet

3.4. Critères d'analyse financière et de projet

Conclusion chapitre n°03

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

Introduction générale

Les banques, conformément à la loi, collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits à court et moyen terme, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes.

Il ne faut pas perdre de vue que la banque est la principale source de financement en l'absence d'un marché financier. En effet, la banque est considérée comme un intermédiaire entre les agents à besoin de financement et ceux qui ont un excédent de financement.

L'entreprise en tant qu'agent économique a, structurellement, un besoin de financement pour faire face à ses dépenses relatives à son cycle d'exploitation ainsi qu'à ses activités d'investissement.

Pour pallier ces besoins, l'entreprise peut avoir recours à plusieurs sources de financement, qui sont globalement classées en financement interne par des fonds propres tels que l'autofinancement et les augmentations de capital ou en financement externe telles que les dettes. Ces dernières se différencient entre elles par leurs durées, leur taux d'intérêt et leur mode de remboursement. Dans tous les cas, il s'agit d'un engagement contractuel contenant des garanties au profit de la banque.

L'octroi de crédit d'investissement, en tant qu'acte de gestion d'une portée considérable, à l'égard des enjeux économiques et financiers, impose au banquier de donner importance à l'étude de crédit, l'analyse financière et l'évaluation des risques. Les différents agents économiques éprouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation et de consommation. Ces besoins de financement d'une part et l'offre de capitaux destinés à les satisfaire d'autre part se rencontrent sur des marchés tels que le marché monétaire et celui de crédit. Ainsi, les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaire financier.

Dans notre travail, nous allons essayer d'analyser le processus de financement de l'investissement par les banques privées. Pour cela, nous allons essayer d'analyser une demande d'un crédit d'investissement, à travers le cas d'un crédit d'investissement accordé par la banque Natixis. A la lumière de cet objectif, nous posons à l'examen la problématique suivante :

Comment les banques privées en Algérie, à l'image de NATIXIS Algérie, contribuent-elles dans le financement des projets d'investissement ? Et quels sont les moyens qu'elles mobilisent pour prévenir et limiter les risques y afférents ?

De cette problématique découlent les questions secondaires suivantes :

- ✓ Quelles sont les spécificités d'un projet d'investissement? Quelles sont les mécanismes de financement bancaire d'un projet d'investissement ?
- ✓ Quels sont les risques encourus par le banquier suite à l'octroi d'un crédit d'investissement ? et comment minimiser ces risques?
- ✓ Quels sont les critères sur lesquels la banque Natixis s'appuie pour octroyer un crédit d'investissement ?

Pour répondre à ces interrogations nous proposons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 01** : le projet d'investissement est caractérisé par une multitude de caractéristiques, principalement la dépense initiale, les flux générés, la durée, la nature du risque et la valeur résiduelle. Il existe un certains modes de financement d'un projet d'investissement ;
- **Hypothèse 02** : il existe une grande panoplie de risques qu'une banque pourra rencontrer durant son existence. Pour les minimiser, elle applique rigoureusement les règles prudentielles et exige des garanties ;
- **Hypothèse 03** : Avant d'autoriser un crédit d'investissement, Natixis Algérie fait une étude minutieuse de forme (documents exigés) et de fond (différentes études).

Pour examiner ces hypothèses, nous avons adopté une méthode de recherche analytique et descriptive : descriptive car nous allons présenter en premier lieu la définition d'un projet d'investissement, ses caractéristiques, ses modes de financement ainsi que ses différents risques encourus, et analytique dans la mesure où nous allons analyser les différents documents internes qu'on a pu avoir lors de notre stage pratique de la banque Natixis Algérie (bilan, CDR, ...).

Pour cela, nous allons procéder à l'analyse et l'interprétation d'un dossier de crédit d'investissement à la banque Natixis, à fin de faire sortir les informations nécessaires qui nous permettrons de fournir des réponses à nos interrogations.

Notre travail de recherche est structuré en trois chapitres :

- ✓ **Dans le premier chapitre**, intitulé « généralité sur l'investissement et le financement », on a rappelé la définition de l'investissement ainsi la notion du projet d'investissement et enfin ses différentes sources de financement.
- ✓ **Le deuxième chapitre**, intitulé « la gestion des risques du crédit d'investissement », est évoqué en premier lieu le crédit d'investissement, les risques encourus par la banque, et les différents moyens de prévention du risque crédit.
- ✓ **Le troisième chapitre**, intitulé « le mode d'application de crédit d'investissement au sein de Natixis », Il comprend essentiellement trois sections : les deux premières sections abordent une présentation de l'établissement d'accueil ainsi que le processus de traitement d'un crédit d'investissement chez Natixis et la troisième section porte sur une étude de cas pratique d'un dossier de crédit d'investissement.

Chapitre 1 :
Généralité sur
l'investissement et le
financement

Introduction chapitre 01 :

L'investissement est un facteur essentiel du développement des entreprises et de l'économie en générale. Ce concept est une opération par laquelle l'entreprise affecte des ressources à des projets aujourd'hui dans le but de gagner plus demain. Il est donc, évident que de passer de l'idée d'investir à l'exécution du projet, constitue l'une des plus importantes décisions que doit prendre l'entreprise.

La décision de financement elle-même, est étroitement liée à la décision d'investissement, elle repose sur la manière dont les fonds seront recueillis pour financer les projets d'investissements jugés rentables.

L'objet de ce chapitre est de présenter dans la première section les définitions les plus courantes de la notion d'investissement puis les concepts généraux sur le projet d'investissement et dans la troisième section les moyens de financement des projets d'investissement.

Section 1 : Aperçus sur l'investissement

L'investissement est considéré comme un cycle important dans le processus de développement de l'entreprise.

Pour qu'une entreprise puisse prendre la décision d'investir, elle doit maîtriser les principes de base concernant tout investissement entre autre « Définition, classification et Importance » des investissements afin d'élaborer un programme d'investissement qui répondra aux besoins de l'entreprise ; Le besoin d'investir se manifeste par la nécessité d'augmenter la capacité de production, d'améliorer les conditions de production, la qualité du Produit et pour des fins de modernisation des équipements.

Pour ce faire nous traiterons dans cette section les éléments suivants :

- ✓ Notion de l'investissement ;
- ✓ Typologies de l'investissement ;
- ✓ Importance de l'investissement ;
- ✓ Décision d'investir.

Sous-section 1 : Notion de l'investissement

1.1. Définition générale de l'investissement

« L'investissement constitue un acte fondamental pour l'entreprise, dans la mesure où il conditionne son développement futur et mobilise de nombreuses énergies en termes de temps, de compétence et de ressources (humaines et financière) »¹.

Cependant, la définition de l'investissement peut varier selon qu'on adopte une vision comptable, économique, financière².

1.1.1. Vision comptable

L'investissement est défini comme « des dépenses qui ont pour résultat l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine de l'entreprise »³.

1.1.2. Vision économique

En économie, l'investissement constitue tout sacrifice de ressources que l'on fait aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir dans le futur des résultats ou des recettes étalés dans le temps, d'un montant égal ou supérieur à la dépense initiale, le caractère de l'investissement c'est d'être productif⁴.

¹CYRILLE MANDOU, « procédure de choix d'investissement », édition paris, 2009, p : 7

² A. BOUGHABA, « analyse et évaluation des projets » édition Bardit, Alger, 2005, p : 10

³ JACKY KOEHL « les choix d'investissement », édition paris, 2003, p : 12

⁴ N. POPIOLEK, « guide du choix d'investissement », édition d'organisation, 2006, p5

1.1.3. Vision financière

Un investissement consistera en « un engagement durable de capital réalisé en vue de dégager des flux financiers que l'on espère positifs dans le temps »⁵.

1.2. Le cycle d'investissement⁶

Dans sa recherche constante d'une plus grande efficacité, l'entreprise est amenée à remplacer les activités humaines répétitives par des machines. Pour produire et vendre en plus grandes quantités à des coûts toujours plus faibles et donc pour réaliser les opérations d'exploitation plus efficacement.

Au cours d'un cycle d'investissement, le bien immobilisé (terrain, construction, machine, etc.) est acheté, payé, installé, réglé, mis en service ; il concourt aux cycles d'exploitation pendant plusieurs années ; il est entretenu ; en fin de vie ou dès qu'il n'est plus suffisamment productif, il est revendu (cédé) ou mis au rebut.

Le cycle d'investissement ne se confond pas avec le cycle d'exploitation. En effet, par nature, une opération d'investissement consiste à acheter un bien qui est destiné à servir au cours de plusieurs cycles d'exploitation. Ce bien, au contraire des matières ou des fournitures, ne se consomme pas en un seul cycle d'exploitation. Donc l'objectif de l'investissement est l'augmentation de la valeur de l'entreprise.

Sous-section 2 : typologie des investissements

2.1. Les investissements suivant leur nature⁷

Suivant leur nature, on peut distinguer

2.1.1. Les investissements corporels

Il s'agit de choses, d'objets matériels : terrains, bâtiments, machines, véhicules, mobilier, ordinateurs.

2.1.2. Les investissements incorporels

Ils regroupent tout ce qui n'est ni corporel, ni financier : fond commercial, licence de fabrication, de transports, brevets, résultat de recherche et développement, sélection embauche et formation des salariés, logiciels informatiques, etc.

2.1.3. Les investissements financiers

Ce sont les titres ou droits de créances : actions, obligations, devises, prêts, produits bancaires.

⁵ JACKY KOEHL, Op.cit p : 12

⁶ Jean-Guy « gestion financière de l'analyse à la stratégie » édition, d'organisation, 2011, p : 18

⁷ Idem, p : 216

2.2. Les investissements suivant leur fonction⁸

Selon leur fonction on distingue :

2.2.1. Les investissements de remplacement ou de renouvellement

Ce sont les investissements destinés à remplacer des installations existantes. Il faut noter que le remplacement ne se fait pas strictement à l'identique, le nouvel investissement incorpore le progrès technique et permet de modifier le processus de production.

2.2.2. Les investissements stratégiques⁹

Ils sont à l'initiative des dirigeants de l'entreprise le plus souvent et pour suivent des buts divers. Ils se caractérisent souvent par leur ampleur (rachat d'entreprise) et leur niveau de risque. Ils visent à créer les conditions les plus favorables pour assurer le devenir de l'entreprise et peuvent s'inscrire dans une stratégie offensive ou défensive.

2.2.3. Les investissements d'innovation ou de diversification¹⁰

Consiste à lancer de nouveaux produits qui sont offensifs et qui amènent des recettes supplémentaires. Ils répondent à la volonté de se déployer sur de nouveaux couples produits marché.

2.2.4. Les investissements d'expansion ou de capacité

Désignent les projets ayant pour vocation de permettre une augmentation des capacités de production de l'entreprise. Ils peuvent répondre à des stratégies d'expansion (accroissement des quantités produites avec objectifs de gain de part de marché).

2.2.5. Les investissements de productivité

Ou investissement de modernisation, désignent des investissements réalisés pour réduire les coûts de production et d'améliorer les rendements. Ces projets peuvent prendre des formes très diverses : nouveaux équipement, nouveaux procédés de fabrication ou nouvelle organisation de production.

2.3 Les investissements suivant leur affectation¹¹

Selon leur affectation on distingue :

2.3.1. Les investissements industriels et commerciaux

Éléments affectés à l'activité de production et de vente ;

⁸ Idem

⁹ F-X.Simon, M.TRABELSI « préparer et défendre un projet d'investissement », édition Dunod, paris, 2005, p : 44

¹⁰ Jack koel, « les choix d'investissement », édition Dunod, paris, 2003, p : 13

¹¹ Jean-Guy « gestion financière de l'analyse stratégie » édition d'organisation, 2011, p : 217

2.3.2. Les investissements financiers

Placements de fonds, soit dans une optique de maximisation de la rentabilité, soit dans l'attente d'une autre affectation.

2.4. Les investissements suivant la chronologie des flux financiers qu'ils entraînent ¹²

Selon ce critère on distingue quatre catégories d'investissements classés selon les flux de trésoreries qu'ils génèrent :

2.4.1. Point Output – Point Input

Dans ce cas la dépense d'investissement faite en totalité à un instant donné du temps t_0 , entraîne ultérieurement en t_1 une rentrée unique. Par exemple : un projet de plantation d'arbre destinera fournir le bois de construction.

2.4.2. Point Output – Continuous Input

La dépense d'investissement initiale en t_0 permet des rentrées nettes de trésorerie échelonnées sur toute la durée de vie de l'investissement.

Il s'agit par exemple de l'investissement dans une machine acquise en t_0 , permet une fabrication donnant lieu à des rentrées nettes de trésorerie durant toute la vie de l'équipement.

2.4.3. Continuous Output – Point Input

Dans ce cas la dépense d'investissement s'échelonne dans le temps, l'entreprise réinjecte des fonds année après année et récupère en bloc l'ensemble des fonds lors de l'abandon de l'investissement. On peut illustrer ce type d'investissement par le processus. D'obtention d'un produit fini nécessitant la mise en œuvre d'un grand nombre d'opérations successives.

2.4.4. Continuous Output – Continuous Input

Dans ce cas la période de mise en place et la période d'exploitation, s'échelonnent sur plusieurs années. Il est en effet fréquent que la construction d'une usine entraîne des dépenses étalées sur plusieurs années, tout comme les rentrées nettes de trésoreries qui résultent de l'exploitation de cet outil.

Sous-section 3 : l'importance d'investir

3.1. L'importance d'investir¹³

La décision d'investir du court terme est une décision tactique qui s'inscrit dans le cadre de la structure de l'entreprise, alors que celle du long terme est une décision stratégique.

¹² A. BOUGHABA « cours d'analyse et d'évaluation de projet » édition, Berti p: 13

¹³ Idem, p :10

Il ne s'agit plus de mettre en œuvre les moyens existants comme dans le court terme, mais de mettre en place des moyens nouveaux ou d'adapter ceux qui existent pour faire progresser l'entreprise. D'où l'investissement est une décision importante :

3.1.1. Sur le niveau microéconomique¹⁴

- La réalisation la plus grande rentabilité possible dans tout investissement entrepris par les entreprises, et cela quel que soit le mode de financement envisagé ;
- Augmenter les capacités productives ;
- Diminuer les coûts ;
- Réduire les risques de fiabilisation d'un fournisseur ;
- Améliorer la qualité de la marchandise, et même faciliter son écoulement et occuper une part de marché non négligeable ;
- La politique d'investissement génère des ressources qui profitent d'économie d'impôt tout en générant de l'emploi.

3.1.2. Sur le niveau macroéconomique¹⁵

- La participation dans la production locale globale d'un payé et participer par la même occasion dans la prospérité économique ;
- A long terme, il constitue le moteur unique de croissance et de survie ;
- Il absorbe des ressources importantes à la fois financières, humaines et matérielles ;
- Il s'agit souvent d'un engagement à moyen et long terme irréversible ;
- Il conditionne enfin, l'image de l'entreprise en raison de l'influence de l'environnement financier et socioéconomique du pays.

Sous-section 4 : la décision d'investir¹⁶

L'acte d'investissement s'inscrit le plus souvent dans le cadre d'une démarche stratégique définie par les dirigeants tout en prenant acte des contraintes financières qui pourraient mettre en péril la survie de l'entreprise.

A partir d'une analyse des menaces et opportunités de son environnement proche (concurrence, fournisseurs, etc.) et d'une réflexion sur ses propres forces et faiblesses,

¹⁴ Simon-Mr TRABELSI « préparer et défendre un projet d'investissement » édition Dunod, paris, p : 6

¹⁵ A. BOUGHABA, Op.cit , p : 7

¹⁶ J. CHISSOS et GUILLET « décision d'investissement », édition pearson, France 2003, p : 103

l'entreprise définit ses objectifs à moyen et long terme ainsi que sa stratégie. Pour matérialiser cette stratégie, l'entreprise élabore un plan de développement qui vise à déterminer les moyens techniques, commerciaux industriels nécessaires et les moyens budgétaires requis pour la concrétisation de cette stratégie.

Parfois, il aboutit même à la création de filiales, le choix de leur localisation peut être motivé par une législation fiscale et /ou sociale avantageuse : subventions et exonérations diverses (droits de douanes, impôts sur le bénéfice, etc....).

4.1. Quand l'entreprise doit-elle investir¹⁷ ?

En tenant compte du cycle de vie de l'entreprise on peut appréhender sa politique d'investissement qui pourra être développée en passant par des phases. L'entreprise investit en

- **Phase de création-démarrage** : stade où l'entreprise développe ses produits et services nécessitant des dépenses importantes sans contrepartie de recettes immédiates.
- **Phase de croissance-développement** : stade où l'entreprise pénètre le marché ou le segment visé, nécessitant les investissements relatifs à la production (investissements matériels) et à la commercialisation des produits et /ou services (investissements immatériels).
- **Phase de maturité** : lorsque les produits et/ou services sont ancrés, les dépenses concernant alors essentiellement des investissements matériels de renouvellement ou de remplacement.

A noter que pendant la phase ultime de déclin, les investissements sont stoppés, et selon l'évolution du marché, l'entreprise peut même envisager une procédure de désinvestissement

4.2. Complexité de la décision d'investir

Par ailleurs, cette décision est difficile dans la mesure où elle implique la collecte et la jonction d'éléments variés. Les principales difficultés relevées lors de la mise en œuvre de la décision d'investir peuvent se résumer ainsi :

- Informations chiffrées souvent difficiles à réunir ;
- Difficultés de coordination dans tous les rouages des opérateurs ;
- Difficultés d'application de certains calculs financiers (coût de capital, structure de financement et analyse) ;
- Difficultés de rapprocher au projet d'investissement, les termes de la stratégie retenue par l'opérateur économique (administration, entreprise) ;
- Appréhension du risque difficile.

¹⁷ CYRILLE MANDOU « procédures de choix d'investissement », édition Boeck université, 2009, p :30

Section 02 : Approche théorique sur le projet d'investissement

A travers cette section, on va tenter de mettre en lumière les éléments suivants :

- définition d'un projet d'investissement
- caractéristiques et types de projet d'investissement
- les objectifs d'un projet d'investissement
- Evaluation d'un projet d'investissement

Sous-section 01 : Définition d'un projet d'investissement

1.1. Définitions de projet

Cette notion de **projet** nous vient du latin « *projectum de projicere* », qui signifie littéralement « jeter quelque chose vers l'avant ».

Un projet est une chose ou un ensemble de choses que l'on se propose de faire en un temps donné, mettant en œuvre des ressources humaines et matérielle faisant l'objet d'une budgétisation, et aboutissant à un ensemble de livrables¹⁸

Depuis que le système économique et budgétaire s'est imposé dans le domaine de la finance et a connu une nette évolution, certains auteurs définissent la notion **projet** comme¹⁹:

- L'organisation mondiale de normalisation:

(ISO 1006) dont la définition a été reprise par l'association française de normalisation (afnor x50-105) , « Un projet est un processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées , comportant des dates de début et de fin , entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques , incluant des contraintes de délais , de coûts et de ressources » ;

-L'association Francophone de management de projet :

« Un projet est un ensemble d'actions à réaliser pour atteindre un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise et pour la réalisation des quelles on a identifié non seulement un début, mais aussi une fin»²⁰

A la lumière des définitions citées ci-dessus, il en résulte que le concept projet est lié à quatre termes clés : Activités, Objectifs, Coûts, Délais.

¹⁸<http://www.gestion-projet-informatique.vivre-aujourd'hui.fr/projet-definition-generale.html> 06/02/2019 11 :31H.

¹⁹ Idem

²⁰CHAREST (G), *Évaluation de la rentabilité des projets d'investissement*, Edition l'Harmattan, Paris, 2007, P27.

1.2. Définition d'un projet d'investissement

Sous l'aspect financier, un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisations, permettant de réaliser ou de développer une activité (ou un objectif) donnée. Dans son aspect commun, il correspond à une dépense immédiate dont on attend des avantages futurs²¹.

1.3. Dimensions d'un projet d'investissement

Quel que soit la nature spécifique d'un projet, il est possible de conceptualiser sa réalisation dans un univers à trois dimensions²²:

1.3.1. La dimension technique

Où l'on se préoccupe de la qualité du bien livrable du projet;

1.3.2. La dimension Temps

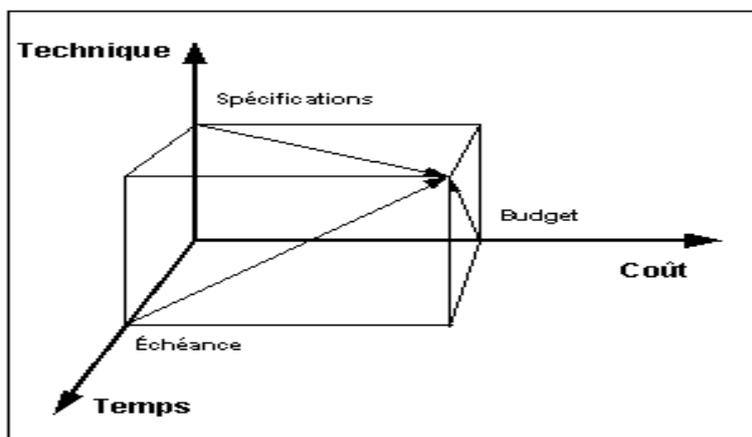
Où l'on se préoccupe du temps requis pour réaliser le projet;

1.3.3. La dimension Coût

Où l'on se préoccupe de l'effort à consentir pour réaliser le projet, l'unité monétaire servant de dénominateur commun pour mesurer cet effort.

Le schéma qui suit, adapté de Meredith et Mantel (1989) fait apparaître le fait qu'un projet est soumis à une contrainte dans chacune de ces trois dimensions.

Figure N° 1: Les trois dimensions d'un projet



Source : Saudrine Ferez, « management de nouveaux projets », Ed Afnor, Paris, 2000,p32

²¹Yves Simon, Ingénierie de projetset décision d'investissement, 2^eédition, Robert Houdayer, p8.

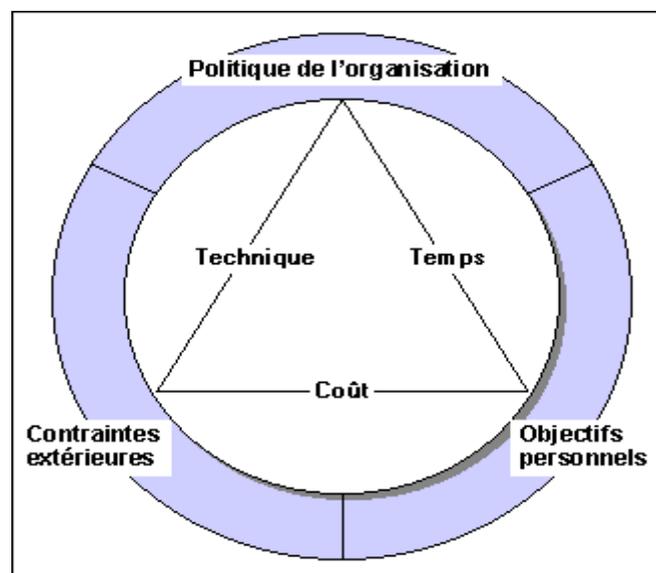
²²Madame KOUAKOU RASOARILALA Josther, planification, exécution et contrôle de projet, p4.

En vertu de cette conception, un projet, du point de vue de la gestion de projets, est une réussite lorsque le bien livrable du projet est produit conformément aux attentes du client, à l'intérieur du délai imparti et du budget de réalisation du projet.

Bien qu'encore très répandue, cette vision est toutefois quelque peu simplificatrice car elle ne tient pas compte du fait qu'un projet n'est pas un système fermé, qu'il s'inscrit dans un environnement de plus en plus complexe et qu'il doit interagir avec cet environnement.

Le schéma ci-dessous, adapté de Buriner et Geddes (1993), représente le fait que la réalisation d'un projet est influencée par la politique de l'organisation, par certaines contraintes à la fois externes et internes. Conséquemment, ces facteurs doivent être considérés tout au long du cycle de vie d'un projet.

Figure N° 2-1-2 : Le projet dans son contexte



Source : Jean Claude Corbel, « gestion de projets », Ed technique, 2005, P55

Sous-section 02 : caractéristiques et types de projet d'investissement :

2.1. Caractéristiques d'un projet d'investissement ²³

Chaque projet d'investissement est caractérisé par

2.1.1. Les dépenses d'investissement

L'acte d'investissement entraîne pour l'entreprise une masse de dépenses qui peut être regroupée en :

²³ HACHICHA.A « choix d'investissement et de financement », Edition TUNIS ,2003

Coûts d'investissement : représentent le capital investi représenté par l'acquisition ou la création d'actifs corporels (matériels, bâtiments), et d'actifs incorporels (brevet, licence).

Coûts opérationnels : occasionnés par l'exploitation de l'investissement.

Les différentes rubriques du coût d'investissement sont :

- Frais préliminaires : étude et engineerings, Brevet, licences, frais de l'équipe de projet
- Terrain ;
- Construction : bâtiments ;
- Equipements : équipements de production, matériel roulant ;
- Montage, transport des équipements ;
- Essais techniques ;
- Besoin en Fond de roulement : correspond aux fonds nécessaires pour assurer le démarrage du projet une fois mis en exploitation, ces fonds serviront à assurer les premières dépenses de fonctionnement du projet (achat de matières premières, paiement des prestations de services..), sa formule est donnée comme suit :

BFR d'exploitation = les besoins cycliques d'exploitation (Stocks + Créances) – les ressources cycliques d'exploitation (Dettes)

2.1.2. Les cash-flows nets

Représentent les résultats d'exploitation après impôt (hors résultats exceptionnels), augmentés des charges non décaissées (amortissements et provisions).

Le CF fournit des informations sur la capacité d'une entreprise à :

- Rémunérer ses actionnaires ;
- Rembourser ses dettes ;
- Réinvestir.

2.1.3. La durée de vie

C'est la durée au bout de laquelle se fera l'étude sur la capacité bénéficiaire de l'entreprise, le choix de la période est assez délicat à apprécier pour les projets qui ont une longue durée de vie.

2.1.4. La valeur résiduelle

Toute immobilisation peut avoir une valeur résiduelle qui résulte soit de son utilisation à d'autres fins, soit de sa revente.

2.1.5. Le facteur risque²⁴

La notion de risque est inhérente à tout projet d'investissement productif car le gain attendu, à savoir le surplus des rentrées sur les sorties de trésorerie est tout simplement espéré et n'est pas certain. En effet, toute projection dans le temps est soumise à l'incertitude.

En somme, tout projet d'investissement productif ne peut avoir de sens et se justifier que, si l'immobilisation ainsi faite des fonds permet d'envisager une rentabilité financière importante au cours des années futures.

Sous-section 03 : les objectifs d'un projet d'investissement

Les objectifs poursuivis par un projet sont les suivants²⁵

- Tester l'acceptabilité et l'usage du système par les utilisateurs, d'où la nécessité de disposer d'un système pouvant fonctionner selon plusieurs modes et permettant de comparer les comportements et appréciations dans des utilisations plus au moins contraignantes.
- Mesurer l'efficacité en terme de risque individuel et aussi détecter et apprécier les éventuelles effets pervers (exemple : analyse des conflits, réduction des intervalles inter- véhiculaires ou encore perte de vigilance, par un excès de confiance dans le système).
- Evaluer, mais par simulation, les impacts collectifs globaux sur la sécurité à partir de modèles alimentés par les données recueillies au cours de l'expérimentation.
- Estimer la pertinence de la solution technique ; toutefois, il ne s'agit pas d'un objectif prioritaire du projet car la solution adoptée dans le cadre de l'expérimentation ne préjuge pas de celle qui pourrait l'être dans le cas d'un déploiement à grande échelle.
- Apprécier certaines complémentarités avec des expériences étrangères.

A travers cette section in a pu affirmer qu'un projet d'investissement est considéré comme un cycle important dans le processus de développement de l'entreprise ; considéré comme le fondement de la stratégie de l'entreprise sur le plan macroéconomique.

Sa mise en œuvre est d'autant plus complexe qu'elle nécessite la parfaite maîtrise de ses concepts, ses typologies, ses paramètres et mécanismes, en plus des compétences techniques et stratégiques qu'il exige, ce qui permet la prise de décision pertinente et efficiente à même d'assurer la réussite du projet.

²⁴www.blog-gestion-de-projet.com consulté le 08/02/2019 à 23 :20 H.

²⁵Chissos.J et Guillet.R ,op.citP70.

Sous-section 04 : Evaluation d'un projet d'investissement

L'évaluation d'un projet d'investissement permet à l'entreprise de prendre la bonne décision d'investir. Alors, il faut faire une étude approfondit qui nous assure que réellement le projet est rentable. Pour en faire, on fait recours au critère de sélection d'un projet.

Nous distinguerons dans cette section, deux grandes catégories de critères permettant d'opérer un choix d'investissement : les critères temporels et es critères atemporels.

4.1. Les critères atemporels ²⁶

Sont des critères de rentabilité, qui ne tiennent pas compte de l'influence de facteur temps sur la valeur de l'argent. On distingue deux :

4.1.1. Le taux moyen de rentabilité (TMR)

C'est une méthode comptable, le TMR est le rapport entre le bénéfice annuel moyen après impôts à l'investissement net moyen pendant la durée de projet.

$$\text{TMR} = \frac{\text{bénéfice net moyen annuel}}{\text{investissement net moyen annuel}}$$

Règle de décision :

En entreprise, la règle de décision associée à ce critère implique la définition d'un seuil par la direction générale.

Le TRM est un critère d'éligibilité et de classement :

- Si le taux moyen de rentabilité du projet dépasse le seuil fixé, le projet est accepté ;
- Si plusieurs projets sont en concurrence, on préfère le projet dont le taux moyen de rentabilité est le plus fort.

Avantage :

- Simple à utiliser ;
- Critère préféré pour comparer les investissements de montants initiaux proches.

Limite :

- Ne tient pas compte de l'échéancier des flux financiers ;
- Ignore la valeur temporelle de l'argent (adapté aux projets de durée de vie courte).

²⁶Hachichi .A, op.cit p12

4.1.2. Le délai de récupération ou de recouvrement(DR)

Le délai de recouvrement d'un projet, est le nombre d'années nécessaires pour récupérer la mise de fonds initiale.

Ainsi, si les cash-flows annuels sont :

- Constants: le délai de récupération est égal au rapport du cout de l'investissement initial sur le cash-flow annuel.
- Variables : il faudra les cumuler jusqu'à parvenir à la récupération de la dépense initiale.

$$DR^{27} = \frac{\text{investissement initial}}{\text{Revenu annuel}}$$

Principe de décision

Avantages :

- Convient aux investissements de faible valeur et à durée de vie courte ;
- Donne une idée sur le risque d'un projet d'investissement.

Limites :

- Il se base sur des flux non actualisés ;
- Élimine les projets lourds en investissement mais faisant des bénéfices importants à long terme.

4.2. Les critères temporels²⁸

Sont des critères qui tiennent en compte du facteur temps, et qui soient basées sur les cash-flows. On distingue deux critères :

4.2.1. La valeur actuelle nette(VAN)

La VAN se définit comme étant la valeur totale des CFN générés par un projet d'investissement, diminuée de la dépense initiale. Tous les flux relatifs au projet doivent être actualisés par un taux qui constitue un cout d'opportunité du capital :

$$VAN = -I + \sum_{t=1}^T \frac{C_t}{(1+r)^t}$$

²⁷Taverdet-popiolek.N, op.cit , p134.

²⁸Hachichi .A,op.cit , p14.

I: le cout de l'investissement ;

Ct : cash-flow correspondant à l'année t ;

r : taux d'actualisation ;

n : nombre d'année.

Si l'Investissement est différé (les dépenses d'investissement sont étalées dans le temps c'est-à-dire n'interviennent pas en une seul fois en début de période), alors la VAN deviendra²⁹:

$$VAN = \sum_{t=0}^n CF(1+i)^{-n} - \sum_{t=0}^n I_t(1+i)^{-n}$$

CF: cash-flows.

IO: investissement initial.

t: le temps compris entre '0' et 'n'

i : le taux d'actualisation

n : l'échéance des périodes d'investissement

Principe de décision :

L'entreprise ne doit accepter que les projets qui lui procurent une VAN positive.

Si l'entreprise a le choix entre plusieurs projets qui s'excluent mutuellement, elle optera naturellement pour celui qui procure la VAN la plus élevée.

Avantages :

- Critère fondamental qui apporte un jugement sur la rentabilité d'un projet ;
- prend en considération le temps, et raisonne à partir des flux actualisés.

Limites :

- Ne permet pas de comparer convenablement des projets dont les montants initiaux seraient très différents ;
- Dépend du taux d'actualisation dont la détermination n'est pas toujours consensuelle.

4.2.2. Le taux de rendement interne(TRI)

Le TRI est le taux d'actualisation qui annule la VAN. Il est donc déterminé de telles orte que :

$$-I + \sum_{t=1}^T \frac{C_t}{(1 + TRI)^t} = 0$$

Principe de décision :

Pour décider d'accepter ou de refuser un projet d'investissement, on compare le TRI à un taux minimum souvent appelé taux d'acceptation ou de rejet. Si le TRI dépasse le seuil fixé, le projet est accepté, sinon, il est rejeté.

²⁹Taverdet-Popiolek. N, Guide du choix d'investissement, Edition d'organisation, Paris 2006, p170.

Quand la décision concerne plusieurs projets qui s'excluent mutuellement, on garde bien entendu, celui qui présente le TRI le plus élevé.

Avantages :

- Reflète les caractéristiques du projet étudié (montant de l'investissement, recettes et dépenses) ;
- N'est pas tributaire d'un taux d'actualisation.

Limites :

- Le TRI est avant tout une solution mathématique à une équation actuarielle et n'a pas de signification financière réelle ;
- Suppose que les flux générés par le projet sont réinvestis à un taux égal au TRI (hypothèse irréaliste lorsque le TRI est très différent des taux d'intérêt du marché) ;

Comparaison entre la VAN et le TRI³⁰

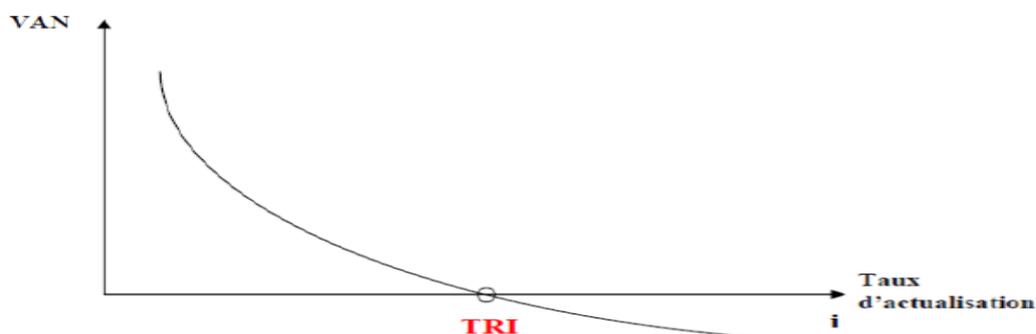
Le TRI est issu directement de la VAN d'un projet. Les deux critères n'ont pas toutefois la même signification et ne donnent pas toujours le même résultat :

- Les deux critères donnent la même indication de refus ou d'acceptation, si le problème porte sur la décision à l'égard d'un seul projet, pour un taux d'actualisation.
- Par contre, si l'on veut classer plusieurs projets, les deux critères peuvent donner des résultats différents.

La VAN peut être représenté par une courbe décroissante fonction du taux d'actualisation ou bien $VAN=F(i)$ où i représente le taux d'actualisation.

- On accepte le projet si la $VAN > 0$ et le taux d'actualisation i est inférieur au TIR ($i < TIR$), taux d'acceptation, projet rentable.
- Le projet est rejeté si la $VAN < 0$ et le taux d'actualisation i est supérieur au TIR ($i > TIR$), taux de rejet, projet pas rentable.
- Si la $VAN = 0$ et le taux d'actualisation i est égal au TIR ($i = TIR$), taux de référence.

³⁰Taverdet-Popiolek. N, op.cit p179.

Graphique N°1 : Le dilemme VAN-TRI

Source : www.books.google.dz consulté le 09/02/2019 à 19 :10h

Section 3 : sources de financement du projet d'investissement

Pour financer son projet d'investissement, l'entreprise se trouve face à une multitude de sources de financement (interne, externe) dont elle doit choisir la moins coûteuse. Vu l'importance de ce dernier et son impact direct sur la rentabilité de l'investissement, l'entreprise doit analyser minutieusement chaque source en s'appuyant sur des paramètres bien déterminés.

Pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, cette section propose d'étudier le financement, ainsi les différents modes de financement et ses avantages et inconvénients et enfin le plan de financement.

Sous-section 1 : La notion de financement**1.1. Définition de financement³¹**

Le financement peut être défini comme le moyen lui permettant de disposer des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire.

Ce financement conditionne la survie de l'entreprise, c'est l'ensemble des ressources financières, tant internes qu'externes, à disposition d'une entreprise et lui conférant les moyens d'action nécessaires pour réaliser son activité. Le sens généralement utilisé (crédit bancaire) ne concerne donc en réalité qu'une source de financement parmi d'autres.

1.2. Décision de financement³²

La décision de financement concerne surtout la gestion de la structure financière. En effet, trois cas de figure peuvent se présenter au responsable de l'entreprise, où il doit trouver la formule adéquate qui fera gagner l'entreprise et toutes ses parties prenantes. Il s'agit de :

³¹ NIPPERT, Anne « finance d'entreprise », édition Gualino, 2009, p : 174

³² JEAN-GUY, op.cit p : 267

- Du choix entre les capitaux apportés par les actionnaires et ceux apportés par les créanciers ;
- Réinvestir le surplus ou le distribuer ;
- Choix du financement interne (autofinancement) ou financement externe.

Ces trois décisions sont liées car le choix d'une politique de financement conduira automatiquement à la réduction de la part des bénéfices à distribuer aux actionnaires ainsi qu'à une augmentation des fonds propres.

Les décisions d'investissement et de financement ne peuvent être séparées dans la réalité, en effet, on ne décidera d'un investissement qu'en fonction de la possibilité de le financer et en fonction du coût eu égard à la rentabilité attendue.

Sous-section 2 : les différents modes de financements

On peut distinguer deux sortes de financement : direct sur ressources propres, et indirect via l'intervention des établissements de crédit.

2.1. Le financement interne

Sur le plan de financement on peut distinguer l'autofinancement prévisionnel comme étant l'essentielle ressource interne que l'entreprise pourra sécréter, mais également on y trouve l'excédent de fond de roulement et les cessions d'actifs.

2.1.1. L'autofinancement³³

La capacité d'autofinancement d'une entreprise (CAF) est un surplus monétaire qui lui reste une fois qu'elle a payé ses fournisseurs (consommation intermédiaire), ses salariés (salaire participation au bénéfice), le fisc (impôt sur le bénéfice) et ses prêteurs (intérêt financiers) ce surplus n'est pas entièrement à la disposition de l'entreprise qui doit aussi rémunérer ses actionnaires en distribuant des dividendes.

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

Le volume de l'autofinancement est lié à la rentabilité de l'entreprise et à sa politique de distribution des dividendes, elle-même découlant de la politique générale et de la motivation des actionnaires.

- L'autofinancement a une triple vocation³⁴

- Assurer le maintien du potentiel productif de l'entreprise grâce aux dotations aux amortissements dont l'objectif est de renouveler les immobilisations corporelles après usage ;
- Financer la croissance de l'entreprise grâce aux bénéfices nets après distribution ;
- Faire face aux risques probables de l'entreprise par les dotations aux provisions.

³³ Nathalie Traverdet-popiolek « guide du choix d'investissement » édition d'organisation, paris, 2006, p : 291

³⁴ Idem

La capacité d'autofinancement **CAF** représente l'ensemble des ressources générées par l'entreprise, au cours de l'exercice, du fait de ses opérations courantes.

2.1.2. Les cessions d'actifs³⁵

Les cessions d'actifs sont des sources de financement occasionnel qui se produit lorsque l'entreprise fait les opérations suivantes :

- Renouvellement normal des immobilisations qui s'accompagne de la vente des biens renouvelés.
- L'utilisation nécessaire de procédés pour obtenir des capitaux (cession sous la contrainte de certaines immobilisations – terrains, immeubles qui ne sont pas nécessaires à l'activité).
- La mise en œuvre d'une stratégie de recentrage : l'entreprise cède des usines, des participations, des filiales dès lors qu'elles sont marginales par rapport aux métiers dominants qu'elle exerce.
- Les cessions peuvent concerner aussi des actifs financiers (titres et valeurs mobilières de placement).

2.1.3. L'augmentation du capital³⁶

Les augmentations de capital peuvent se faire en numéraire (apport de liquidités), par apport en nature (fusion de sociétés, apports d'une branche complète d'activité, apport d'une entreprise individuelle), par compensation de dette (obligation convertible en action, obligations échangeables contre des actions, consolidation de la dette d'un fournisseur).

Ce type d'opération est susceptible de modifier les majorités et donc les rapports de pouvoir dans les firmes intéressées, il est donc à envisager avec précaution.

Toute augmentation de capital exigé qu'un certain nombre de conditions préalables soient respectées. Il faut en particulier :

- Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibère sur les propositions faites par le conseil d'administration ou par le directoire ;
- Que le capital ancien, dans le cas d'une augmentation en numéraire, soit totalement libéré.celle-ci est autorisée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à la majorité des deux tiers s'il y a émission d'actions.

³⁵Idem, p : 294

³⁶ JEAN GUY ,Op.cit p : 241

2.2. Le financement externe

Les ressources de financement externe impliquent le passage des entreprises par les intermédiaires que sont les banques ou les institutions financières (financement indirecte) ou bien elles récupèrent directement ces ressources via le marché financier (financement directe).

2.2.1. Le financement direct

Dans le cas de financement direct, le marché financier sert de courtier .il met en relation demandeurs et pourvoyeurs des capitaux.

2.2.1.1. Le financement direct par l'émission des actions³⁷

Pour l'augmentation de son capital, l'entreprise peut émettre sur le marché financier des actions.il s'agit d'une émission d'action en numéraire (ou contre espèces) qui fournit immédiatement à l'entreprise des liquidités.

L'émission se fait sur le marché primaire par offre publique puis, si l'entreprise est cotée en bourse, les titres peuvent être négociés sur le marché secondaire.

2.2.1.2. Le financement direct par emprunts obligataires³⁸

Les entreprises à besoin de financement peuvent aussi obtenir des fonds à long terme en émettant sur le marché financier des titres primaires de créances : les obligations.

« Le principe de l'emprunt obligataire est la division du capital emprunté en obligations les obligations sont en général cotées sur le marché boursier et sont remboursées suivant des modalités précisées à l'avance, par tirage au sort périodique, en fin d'emprunt, etc.

Il existe de nombreuses caractéristiques de ces emprunts. Les plus classiques sont les à taux fixe, mais il existe aussi des emprunts à taux variables »³⁹.

2.2.2. Le financement indirect

2.2.2.1. Le financement par le crédit à moyen terme⁴⁰

Les banques sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises. Elles collectent des ressources plutôt à court terme sous forme de dépôts des particuliers ou des entreprises et elles octroient des crédits à moyen terme mobilisables, c'est-à-dire à partir desquels elles peuvent obtenir des refinancements auprès des organismes financiers.

Ces crédits doivent alors remplir certaines conditions fixées par la Banque. Leur durée est de deux à sept ans. Le montant du crédit et le taux nominal sont négociés entre la banque et l'entreprise. Le montant couvre en général jusqu'à 80 % du projet (quotité) les taux actuels se situent entre 8 et 10 %.

³⁷ Nathalie Traverdet-popiolek « guide de choix d'investissement » édition d'organisation, 2006 ; p : 297

³⁸ Nathalie, op.cit p :298

³⁹ Jean Guy ,op.cit p :258

⁴⁰ Idem

2.2.2.2. Le financement par le crédit à long terme⁴¹

Le crédit à long terme sert à financer les investissements dont la durée d'amortissement est supérieure à sept ans, la durée de crédit ne doit pas dépasser vingt ans.

Le crédit à long terme repose sur un contrat fixant les conditions à respecter entre le banquier et l'investisseur.

Ce contrat est généralement notarié, dans la mesure où la garantie demandée par le banquier est fréquemment une garantie réelle (hypothèque).

L'emprunt bancaire se caractérise par :

➤ **Le bénéficiaire :**

Peut bénéficier des crédits bancaires, toute personne physique ou morale, nationale, privée ou étrangère réalisant des investissements de création, d'extension ou de renouvellement.

➤ **Objet du crédit :**

L'objet principal du crédit bancaire est le financement d'une proportion du projet et particulièrement le crédit d'investissement qui sert à financer les constructions ou les équipements de production à caractère (industriel, commercial). Par conséquent, il convient au banquier :

-D'appliquer d'une manière rigoureuse et permanente la règle de paiement directe au fournisseur ;

-De faire des contrôles sur le site afin de s'assurer de l'acquisition définitive du matériel.

➤ **Montant du crédit :**

Selon la loi bancaire, le montant du crédit à long terme ne doit en aucun cas couvrir la valeur globale du projet en question, et ne doit pas dépasser les 70% du montant de ce dernier.

➤ **La durée de remboursement du crédit :**

Il n'est pas facile de se prononcer sur la durée de remboursement du crédit, il est préférable au banquier de donner son accord pour une durée égale à la durée de vie de l'investissement, sauf dans quelques cas où la durée sera contre versée par un long démarrage ou bien que la rentabilité peut s'avérer insuffisante à moyen terme.

➤ **La mobilisation du crédit :**

Avant la consommation du crédit, la banque procède à sa matérialisation par une chaîne de billets à ordre de remboursement suivant la procédure fixée par le comité d'attribution de crédit cet effet un échéancier de remboursement annexé à la convention du crédit signée par les deux parties est remis au bénéficiaire et qui sera suivi rigoureusement par la banque.

➤ **Les modalités de remboursement des emprunts peuvent être de trois sortes :**

-Remboursement par amortissement constants ;

-Remboursement par annuités constantes ;

-Remboursement in fine.

⁴¹Dekeuwer-Défosser, « droit bancaire », édition Dalloz, paris, 2016, p : 286

➤ **Taux d'intérêt :**

Le taux d'intérêt diffère suivant le risque que représente le projet, il est déterminé à partir du taux débiteur de référence de la banque d'Algérie, majoré d'une marge.

« Le taux d'intérêt qui prend en compte l'ensemble des frais à payer par l'emprunteur est le taux effectif global(TEG) »⁴².

2.2.3. Le financement de projet ou Project finance⁴³

S'applique à des projets dont le cout d'investissement est important par exemple (extraction pétrolière, construction de centrales électriques.), le financement est assuré par un ensemble de banques appelée « pool bancaire ».

Il s'agit d'un financement centré, non sur l'emprunteur, mais sur un projet dont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation assureront le remboursement, et dont les actifs pourront constituer les garanties.

Ce type de financement est assez complexe car il nécessite de nombreux contrats.

Sous-section 03 : Avantages et inconvénients de chaque mode de Financement

Mode de financement	Avantages	inconvénients
Financement interne (autofinancement)	<ul style="list-style-type: none"> • Principe accessible à toutes les entreprises. • Bon pour l'autonomie et l'indépendance de l'entreprise. • Gratuit (grâce aux profits antérieurs) et met à l'abri de la cherté du crédit quand les taux sont élevés. • Pas de remboursements à prévoir. • Image d'entreprise saine et prospère. 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement limité par les profits passés • Peut priver l'entreprise d'autres utilisations judicieuses de ses gains de productivité. • Peut s'avérer insuffisant pour franchir un seuil (taille minimum) pour la rentabilité. • Peut priver inutilement de facilités de croissance et de profits, surtout si les taux d'intérêts sont faibles.

⁴² NATHALIE TRAVERDET-POPIOLEK, op.cit p :307

⁴³ P.VERNIMEN, op.cit p : 1043

<p>Financement externe direct (émission d'actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'endettement. ni de remboursement : mais augmentation des fonds propres (action = titre de propriété) • Pas tout à fait gratuit puisqu'il faut verser des dividendes mais ça n'est pas une charge déséquilibrante puisqu'elle dépend du bénéfice. • Argent facile pour les entreprises qui « ont la côte » • Cela peut amplifier leur renommée 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible seulement à grandes entreprises • Risque de dispersion du capital (émiettement du patrimoine) • Risque de perte de contrôle des dirigeants au sein de l'entreprise (une action = une voix) • Risque de rachat de l'entreprise par une entreprise ennemie (OPA hostile) • La continuité de l'investissement dépend des exigences de rentabilité immédiate d'un partenaire peu stable
<p>Financement externe direct par émission d'obligations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Charges financières fixes (intérêts) qui ont tendance à s'alléger avec l'inflation • Pas de perte de pouvoir des dirigeants (pas de risque d'OPA) • On peut remplacer une émission qui arrive à son terme par une autre qui débute... 	<ul style="list-style-type: none"> • ça peut coûter cher • Endettement (obligation = titres de créance) plus ou moins important qui peut finir par inquiéter certains partenaires (bien que moins que l'endettement bancaire)
<p>Le financement externe indirect (auprès de la banque)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principe accessible à toutes les entreprises • Financement souple (ajustement aux besoins de financement de l'entreprise) et qui peut permettre de profiter d'opportunités de croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas malsain, tant que cela permet de dégager plus de profit que de coûts du service de la dette. • ça peut coûter cher • Dépendance vis-à-vis de la banque • Endettement plus ou moins important qui peut finir par inquiéter les partenaires

Sous-section 04 : Plan de financement ⁴⁴

4.1. Définitions

C'est un tableau pluriannuel de ressources et d'emplois prévisionnels sur une période qui va de trois à cinq ans. Il donne lieu à une déclinaison sur le court terme, appelée budget de trésorerie, et ce dernier peut couvrir une période annuelle, trimestrielle ou même mensuelle.

Le plan de financement peut se préparer dans une optique d'avenir certain, auquel cas les ressources et les emplois sont aisément prévisibles.

4.2. Elaboration

Le travail s'effectue en deux étapes :

-Dans un premier temps, on étudie les soldes annuels correspondants aux éléments recensés et on met en évidence les excédents ou les déficits.

-Dans un second tableau, définitif, on équilibre globalement la première ébauche en faisant appel aux sources de financement nécessaires.

L'équilibre définitif est réalisé par des crédits à court terme. Lorsque les emplois sont supérieurs aux ressources, l'entreprise doit puiser dans son fonds de roulement, s'il existe. Dans le cas inverse, l'entreprise peut se désendetter ou trouver des placements pour les excédents.

4.3. Modèle du plan de financement

La présentation du tableau est laissée au libre choix de l'entreprise, mais en règle générale on a affaire à un tableau pluriannuel en liste avec un nombre de colonnes correspondant à la période du plan.

Les emplois et les ressources s'inscrivent dans le même ordre que dans un tableau de financement en liste :

Années	N	N+1	N+2	N+3	N+4	...	Σ
Ressource							
- Capacité d'autofinancement							
- Cessions d'immobilisations							
- Augmentation du capital en numéraire							

⁴⁴OgienDov, gestion financière de l'entreprise, Edition Dunod, 2018, P 86,87.

- Subventions reçues							
- Emprunts souscrits							
Σ ressource							
Emplois							
- Dividendes versés							
- Investissement							
- Remboursement du capital							
- Variation du BFRE							
Σ emplois							
Variation de la trésorerie: Σ ressources- Σ emplois							

Source : OgienDov, *gestion financière de l'entreprise*, Edition Dunod, 2018, P87.

4.4. Objectifs du plan de financement⁴⁵

Le plan de financement est l'outil essentiel pour réaliser trois fonctions :

-Contrôler la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise : à partir des objectifs d'investissement, on utilise le plan pour apprécier leur cohérence financière.

-Négocier des prêts : chaque ouverture de crédit à moyen et long terme auprès d'une banque implique la présentation d'un plan de financement nécessaire pour le dossier. Pour la banque, ce plan permet d'évaluer le risque de non-remboursement.

⁴⁵OgienDov, *gestion financière de l'entreprise*, Edition Dunod, 2018, P 86.

-Prévenir les difficultés de l'entreprise : la loi relative à la prévention des difficultés des entreprises exige la présentation du plan de financement à celles dépassant un certain nombre de salariés ou un montant précis du chiffre d'affaires CA.

Conclusion du chapitre 01 :

Ce premier chapitre est réservé aux concepts liés à l'investissement qui est un instrument pour atteindre un objectif visé dans le moyen ou le long terme.

Pour réaliser cet objectif fixé, l'entreprise envisage des différentes catégories d'investissement classé selon leur finalité et leur nature.

Une fois que l'entreprise choisit le type d'investissement adéquat, il convient pour l'investisseur de faire une étude financière pour analyser la rentabilité de ce projet à l'aide des indicateurs de rentabilité.

En effet, la décision d'investissement est le pilier qui garantit la survie de l'entreprise. Cette dernière est étroitement liée à l'opération de le financer à partir d'une gamme de moyen de financement proposé à l'entreprise.

Chapitre 2 :
**La gestion des risques du
crédit d'investissement**

Introduction chapitre 02 :

Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation,

Mais faire crédit est lié aux plusieurs risques.

Dans ce cadre le banquier apprécie la solvabilité et la liquidité d'un projet d'investissement, en tenant compte de la couverture des risques. Avant de donner un crédit.

L'objectif de ce chapitre est de présenter dans la première section les différents types de crédit, et en particulier le crédit d'investissement, ainsi la deuxième section consacre aux risques du crédit puis la troisième section traite les moyens de prévention des risques de crédit.

Section 1 : crédit d'investissement

Avant de présenter le crédit d'investissement et ses différents types, il nous paraît judicieux d'introduire Les concepts de crédit en s'intéressant à ses différentes spécificités.

Pour ce faire nous traiterons dans cette section les éléments suivants :

- Typologies de crédit
- Définition de crédit d'investissement
- Différents formes d'un crédit d'investissement
- Caractéristiques d'un crédit d'investissement

Sous-section 1 : typologies de crédit

1.1. Définition du crédit

« Le mot crédit vient du mot latin « *crédere* » : croire, faire confiance ; c'est le créancier qui fait confiance au débiteur. Cette confiance est renforcée par des garanties »⁴⁶

La définition de l'opération de crédit est donnée par l'article 112 de la loi n°90-10 du 14/4/90

« Constitue une opération de crédit, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédit les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment les crédits-bail (leasing) »⁴⁷.

1.2. Crédit aux particuliers

Sont des crédits affectés essentiellement à la l'acquisition et la consommation de biens et services et octroyés à des personnes physiques prises en dehors de leurs activités professionnelles.

Dans ce cadre, nous allons aborder :

- ✓ Le crédit à la consommation ;
- ✓ Le crédit immobilier.

1.2.1. Le crédit à la consommation

Les crédits à la consommation permettent, soit de financer des besoins de trésorerie, soit de financer l'achat à tempérament de biens de consommation à usage domestique : appareils ménages, ameublement, automobiles. Ils peuvent aussi financer travaux immobiliers.

Dans le cas de crédits liés à l'achat de biens de consommation le dossier est établi lors de la conclusion du contrat de vente passé entre le vendeur et l'acheteur. Si le prêt n'est pas obtenu, le contrat de vente est résilié⁴⁸.

⁴⁶ Anne-Marie Simon « droit des affaires », édition Dalloz Paris, 2017, p : 362

⁴⁷ Manouri Mansour, « système et pratique bancaire en Algérie », édition Houma, 2006, p : 129

⁴⁸ Luc BERNET-ROLLANDE « principes de techniques bancaire », édition Dunod, Paris, 2015, p : 192

1.2.2. Le crédit immobilier

Ces prêts peuvent être accordés pour toute opération immobilière : acquisition ou travaux, résidence principale ou secondaire, résidence de l'emprunteur ou investisseur locatif.

Le montant accordé peut aller jusqu'à 100% de l'investissement projeté, mais les banques exigent la plupart du temps la production d'un apport personnel.

Ce type de crédit à une durée de 2 à 35 ans, peut être remboursé par mois, trimestre ou semestre avec des échéances constantes⁴⁹.

1.3. Crédit lié au financement de l'exploitation

Les crédits de l'exploitation permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme ; les besoins de production et de commercialisation. Le remboursement se fait en flux et à mesure par la collecte des recettes de crédit⁵⁰.

1.4. Crédit lié au financement du commerce extérieur⁵¹

Dans les deux dernières décennies, le monde a témoigné d'une expansion des échanges internationaux portant sur les biens et services sans précédente. De nouvelles techniques de communication et de distribution de l'information.

Et c'est dans le cadre de ces objectifs à l'échelle internationale, que le banquier est désigné comme le partenaire financier idéal des opérateurs économiques nationaux et se doit par conséquence, de proposer un large éventail de techniques destinées à leur faciliter les échanges d'importation et d'exportation avec leurs partenaires étrangers.

1.4.1. Financement des importations (crédit documentaire)

Le crédit documentaire est un engagement par signature pris par la banque de l'importateur pour garantir à l'exportateur le paiement d'une marchandise (ou l'acceptation d'une traite) contre remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat. Le crédit documentaire fait intervenir quatre (04) parties :

- ✓ Le donneur d'ordre (l'importateur) ;
- ✓ La banque émettrice (banque de l'importateur) ;
- ✓ Le bénéficiaire (l'exportateur) ;
- ✓ La banque notifiative et/ou confirmatrice (banque de l'exportateur).

1.4.2. Le financement des exportations⁵²

Il existe plusieurs formes de crédit en matière de financement des exportations :

1.4.2.1. Crédit acheteur

Est un crédit financier à moyen ou à long terme (2 ans minimum), accordé à un acheteur étranger ou à un organisme qui emprunte au nom pour le compte de l'acheteur, par une ou plusieurs banques installées ou non dans le pays de l'exportateur, dont les fonds doivent être utilisés pour payer comptant la part finançable d'un contrat commercial de fourniture de biens

⁴⁹Luc BERNET-ROLLANDE, op.citp :208

⁵⁰ Jean-Marc « l'essentiel des techniques bancaires », édition d'organisation, paris, 2008, p :182

⁵¹Idem, p : 377

⁵² Martine leimbach « Financement des exportations-crédit acheteur international » édition RB,2012, p :18

d'équipement ou de services, et qui bénéficie d'un soutien public dans le pays de l'exportateur.

1.4.2.2. Crédit fournisseur

Crédit dans laquelle le banquier consent à l'exportateur soit des crédits de préfinancement lui permettant de rassembler les biens à exporter, soit des crédits lui permettant de mobiliser, après livraison sa créance née sur l'acheteur étranger et qui peuvent avoir une durée qui ne saurait excéder 7 ans pour le moyen terme et un délai plus de 7ans pour le long terme.

L'objet de notre stage étant le crédit d'investissement, nous consacrons cette section au développement de ce type de crédit.

Sous-section 2 : notion de crédit d'investissement

2.1. Définition de crédit d'investissement⁵³

Un crédit d'investissement est une forme de crédit à moyen ou long terme qui est en général souscrit pour des projets d'investissement relativement importants.

La durée d'un crédit d'investissement se situe toujours entre 1 et 20 ans, mais dépend en outre de l'objet financé et concordera en principe toujours avec la durée de vie économique.

« Actuellement, les crédits d'investissement sont étudiés par le banquier d'une façon très importante à cause de leur durée, leur montante et de l'absence de longues ressources chez les banques algériennes publiques ou privées »⁵⁴.

2.2. Le but de crédit d'investissement⁵⁵

Vous pouvez utiliser un crédit d'investissement pour :

- Financer des investissements dans des actifs immobilisés comme des bâtiments, machines, matériel... ;
- Financer la reprise ou la création d'une exploitation commerciale ;
- Financer la reconstitution d'un capital d'entreprise afin de procurer à votre entreprise une structure financière saine.

2.3. Le fonctionnement de crédit d'investissement⁵⁶

En fonction du but de l'investissement, vous pouvez prendre le crédit en une seule fois (par exemple pour une machine, pour le capital de l'entreprise) ou le diviser en tranches (par exemple pour la construction d'un bâtiment industriel).

⁵³ <http://www.nagelmackers.be> fiche d'information de crédit d'investissement consulter le 12/04/2019 18h

⁵⁴ BOUYAKOUB.Farouk, l'entreprise et le financement bancaire, casbah, Alger, 2003, P252

⁵⁵ <http://www.nagelmackers.be> fiche d'information de crédit d'investissement consulter le 12/04/2019 18h

⁵⁶ Idem

A chaque prélèvement, vous devez présenter des documents qui prouvent la véracité de l'investissement, comme des factures, états d'avancement.

Une fois que vous avez retiré l'entièreté de crédit, vous pouvez rembourser le montant, selon le plan d'amortissement convenu, avec des versements périodiques. Vous avez de plus le choix entre un amortissement fixe (annuité constante) ou un amortissement dégressif (Amortissement de capital fixe). L'amortissement se compose toujours d'une partie de remboursement de capital et d'une partie de paiement des intérêts.

Sous-section 3 : les différents types de crédit d'investissement

3.1. Le crédit à moyen terme⁵⁷

Sa durée est comprise entre deux et sept ans. Il correspond aux crédits d'investissement. D'un point de vue historique, il faut distinguer deux sortes de crédits à moyen terme : les crédits mobilisables et les non mobilisables. Les crédits à moyen terme mobilisables représentent, de nos jours, la part la plus importante des financements.

3.2. Le crédit à long terme⁵⁸

La durée dépasse sept ans, ce sont des crédits d'investissement Destinés à l'acquisition d'immobilisations de longue durée de vie.

3.3. Le crédit-bail⁵⁹ (leasing)

Le crédit –bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle un établissement de crédit acquiert un bien meuble ou immeuble pour louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

- Ce n'est pas une vente à tempérament, car l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé
- Ce n'est pas une simple location, car le locataire dispose d'une faculté de rachat
- Ce n'est pas une location-vente, car le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué.

3.3.1. Le mécanisme de crédit-bail

- L'entreprise choisit son équipement ;
- Le fournisseur est réglé par la société de crédit-bail ;
- La durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué

A la fin du contrat, le locataire peut acquérir

3.3.2. Les formes de crédit-bail⁶⁰

L'évolution législative conduit à élargir le domaine de la réglementation, et à donner par la suite trois types de crédit-bail selon la nature du bien :

⁵⁷FaizaBenabdelmoula, Thèse de doctorat « les déterminent d'octroi de crédit aux entreprises : étude comparative entre la banque conventionnelle et la banque islamique » 2018, p :65

⁵⁸Idem

⁵⁹Luc BERNET-ROLLANDE, op.cit p : 368

⁶⁰T. Duclos « Dictionnaire de la banque », édition 2013 paris, p :91

- Le crédit-bail mobilier.
- Le crédit-bail immobilier.
- Le crédit-bail sur fonds de commerce.

A. Le crédit-bail mobilier :

Technique de financement par laquelle une banque ou un établissement financier acquiert un bien meublé pour le louer à une entreprise,

B. Le crédit-bail immobilier :

Concerne la location de bien immeuble à usage professionnel acheté ou construit par la société de crédit-bail

C. Le crédit-bail sur fonds de commerce :

Le crédit-bail sur fonds de commerce concerne les opérations d'acquisitions de fonds de commerce, et non les opérations de refinancement de fonds de commerce pour obtenir de la trésorerie.

3.3.3. Avantages et inconvénients du crédit-bail⁶¹**A. Avantage :**

- Le leasing est d'une grande souplesse d'utilisation et ne comporte aucun risque ; il n'exige aucun autofinancement ;
- L'emprunteur étant considéré comme locataire n'a pas à fournir de garanties réelles.
- Il n'y pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location.

B. Inconvénients :

- le coût très élevé de cette technique de financement rend son accès difficile aux petits investisseurs.
- le locataire ne pourra pas acquérir le bien par anticipation, il devra supporter les frais financiers jusqu'à la fin du contrat.
- le bailleur peut avoir des difficultés à récupérer le bien loué surtout s'il a été détérioré

Sous-section 4 : les caractéristiques de crédit d'investissement⁶²**4.1. Le montant**

Le montant est déterminé en fonction de besoin, du coût de l'investissement et de capacité de remboursement.

4.2. La durée

De 1 à 25 ans en fonction de la durée de vie des actifs financés.

4.3. La confiance

En matière de confiance, et bien qu'il soit possible ; à travers de la situation passée d'une entreprise de porter un premier jugement sur sa valeur intrinsèque et sur celle de ses

⁶¹ Luc B-R ,op.cit P:345.

⁶²https://www.triodos.be/fr/crédit-d-investissement/caractéristiques_consulter_le_3/3/2019_à16:13

dirigeants, c'est seulement avec le temps que le banquier sera véritablement fixé sur la sollicité de l'affaire ainsi sur la compétence et la moralité de ceux qui la dirigent.

4.4. Les taux d'intérêt

Le taux d'intérêt qui est appliqué pour le crédit d'investissement et fixé par la banque d'Algérie est un taux d'intérêt nominal fonction de la nature et du profil de risque de projet peut être :

- fixe pour la durée totale du crédit
- ou est variable et est revu entre-temps

4.5. Les frais administratifs

Qui dit ouverture de crédit dit frais administratifs. Le montant exact de ces frais dépend de l'importance de votre crédit et du temps consacré à son traitement.

4.6. Le risque

Le banquier encourt le risque de voir son débiteur ne pas partiellement ou totalement ses dettes. Ce risque correspond au risque de perte définitive d'une créance détenue par la banque sur son client.

Section 02 : risques encourus par la banque

La présente section intitulée « risques encourus par la banque » permettant de comprendre les différentes notions de la gestion de risques et les méthodes évaluation.

À cet effet, il sera subdivisé en quatre sous-sections : la première, portera sur les concepts de risque. La seconde, présentera les types de risque crédit, et ensuite, la troisième, traitera les niveaux de risque crédit, et enfin, la quatrième, les méthodes d'évaluation de risque crédit.

Sous-section 01 : concept de risque

1.1. Définition de risque

Le risque est un : « Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé »⁶³.

Un risque se caractérise par⁶⁴:

- Une intensité qui rapproche la perte possible au montant de l'exposition ;
- Une fréquence qui correspond à la probabilité d'occurrence de cette perte (les assureurs parleront de probabilité de d'occurrence du sinistre).

Le risque de crédit peut se définir globalement comme le risque de pertes consécutives au non-respect des paiements dus par un débiteur à son créancier au titre d'un contrat⁶⁵.

⁶³ Définition selon le dictionnaire Larousse.

⁶⁴ P.VERNIMMEN, op.cit P : 1116.

1.2. Les raisons de risque⁶⁶

Les risques ont trait à la non-réalisation de ces prévisions, cela se produit :

- Il existe une erreur dans l'estimation des paramètres du projet (coûts oubliés, sous-estimation,..) ;
- Non réalisation des hypothèses faites a priori sur l'environnement du projet (conjuncture économique..) ;
- Des raisons endogènes (mauvais management du projet..).

1.3. Pourquoi un investissement est-il risqué ?⁶⁷

Un investissement est réalisé pour permettre d'atteindre un objectif dans le futur (plus ou moins proche). Il y a une sortie de fonds certaine dans le présent (même si le montant exact n'est pas connu a priori) mais il y a un risque pour que l'objectif visé ne soit pas complètement atteint. Les résultats attendus sont des variables aléatoires qui dépendent de variables internes et externes au projet. Les variables externes constituent le contexte ou l'environnement du projet.

Au moment de prendre la décision d'investir, la compensation doit être évaluée en fonction des risques encourus (principe de compensation).

S'il y a un degré d'incertitude sur le montant des fonds à investir (imprécisions sur les coûts d'investissement), les flux financiers liés à la période d'exploitation (et à la liquidation) sont encore plus aléatoires car plus lointains et influencés par de nombreux paramètres (ou variables) aléatoires.

1.4. Quels sont les investissements risqués ?⁶⁸

1.4.1. Investissement lourd

Un investissement est d'autant plus risqué qu'il mobilise des fonds importants dans le présent (par rapport à la « richesse » de l'investisseur) car leur récupération sous forme de bénéfices peut s'avérer difficile.

1.4.2. Investissement à profil temporel long : (une période d'investissement et/ou période d'exploitation longue)

Il est risqué car il table sur des résultats lointains tributaires de l'évolution à long terme du contexte.

1.4.3. Investissement innovant

⁶⁵ BRUYERE, RICARD, les produits dérivés de crédit, Edition Economica, Paris 2004, P :8.

⁶⁶ N. TRAVERDET-POPIOLEK, op.cit , P 63.

⁶⁷ Idem, P 17.

⁶⁸ Idem, P : 17,18.

Un investissement qui incorpore de nouvelles technologies ou qui touche de nouveaux marchés est risqué car il conduit à sortir du cadre habituel (risques internes et externes à l'entreprise).

Sous-section 02 : type du risque de crédit

2.1. Les risques liés au crédit ⁶⁹

Appelé aussi risque de contrepartie ou risque de défaut, c'est le principal risque qui menace le bien être des établissements de crédit, d'où il désigne le risque de défaut des clients ainsi que la dégradation de la situation financière d'un emprunteur face à ses obligations.

2.1.1. Le risque défaut de clients

Correspond à l'incapacité ou au refus du débiteur de remplir ou d'assurer à temps les obligations financières contractuelles envers son créancier au titre des intérêts ou du principal de la créance contractée.

L'agence de notation Moody's Investors Service retient la définition suivante de la défaillance : « tout manquement ou tout retard sur le paiement du principal et/ou des intérêts »

Trois éléments interviennent dans sa mesure :

- **La probabilité de défaut(PD)**

C'est la probabilité que le débiteur ne veuille pas ou ne puisse pas remplir ses engagements contractuels. Elle mesure le risque de défaut du débiteur et elle est déterminée pour un horizon donné (généralement un an).

- **L'exposition en cas de défaut(DE)**

C'est le montant des engagements de la contrepartie quand l'événement défaut survient, elle représente alors la perte maximale en cas de défaut.

- **Le taux de récupération encas de défaut**

Il représente le taux de recouvrement espéré après la liquidation de l'entreprise, il dépend de :

- La durée de la procédure judiciaire ;
- La valeur réelle de la garantie et du rang de la banque par rapport aux autres créanciers.

2.1.2. Le risque de dégradation du Spread⁷⁰ ou dégradation de la qualité du crédit

Il se traduit par la dégradation de la situation financière d'un emprunteur, ce qui accroît la probabilité de défaut, même si le défaut proprement dit ne survient pas nécessairement.

⁶⁹BRUYERE, RICARD, op.cit , P :8.

⁷⁰Spread=taux de rémunération exigé du débiteur-taux sans risque.

Le spread de crédit est la prime de risque qui lui est associée. Sa valeur est déterminée en fonction du volume de risque encouru (plus le risque est élevé, plus le spread l'est).

Le risque de dégradation du spread est le risque de voir se dégrader la qualité de la contrepartie (dégradation de sa note) et donc l'accroissement de sa probabilité de défaut. Cela conduit à une hausse de sa prime de risque, d'où la baisse de la marge sur intérêts. Ce risque peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou globalement sur tout le portefeuille de crédit.

Il correspond à la détérioration de la qualité du crédit qui se traduit par une hausse de la prime de risque que l'on appelle « spread » liée à l'emprunteur sur le marché des capitaux.

En outre, si celui-ci bénéficie d'un rating auprès d'une agence de notation, sa note est susceptible de se détériorer. D'ailleurs ces signaux sont très corrélés avec le risque de défaut et sont utilisés par le marché comme indicateurs d'un risque éminent.

2.1.3. Le risque de taux de recouvrement

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de la créance qui sera récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

Le taux de recouvrement constitue une source d'incertitude pour la banque dans la mesure où il est déterminé à travers l'analyse de plusieurs facteurs :

- La durée des procédures judiciaires qui varient d'un pays à autre;
- La valeur réelle des garanties;
- Le rang de la banque dans la liste des créanciers.

Il correspond à l'incertitude liée au taux de recouvrement postérieur à un défaut constaté. Le taux de recouvrement permet de déterminer la proportion des créances qui sera récupérée par des procédures judiciaires, la valeur réelle des garanties et la priorité donnée au règlement de certaines créances.

2.2. Les facteurs du risque de crédit⁷¹

Une banque est exposée au risque de contrepartie dans la mesure où elle détient des portefeuilles de créances sur divers agents économiques qui sont les particuliers et les entreprises, mais aussi les établissements de crédit et l'Etat.

Les engagements de hors bilan sont aussi à l'origine des risques de contrepartie, qu'il s'agisse des engagements de financement ou de garantie, ou alors des engagements sur des actifs financiers (opérations sur titres, sur devises et sur instruments dérivés).

Les facteurs de risque liés au risque de contrepartie et dont les variations pourraient influencer la valeur du portefeuille des créances et des engagements de la banque peuvent être :

- Un taux d'intérêt
- Un cours de change (pour les opérations à l'international)

⁷¹BRUYERE, RICARD, op.cit p :8

- Le prix d'un actif
- La volatilité des sous-jacents (concernant le risque de contrepartie sur instruments dérivés).

L'identification du risque de contrepartie demeure une étape fondamentale pour les banques afin que celles-ci assurent les moyens adéquats pour sa quantification et sa gestion.

Ce risque est le risque le plus important pour les banques. Ces dernières doivent donc mettre en place des procédures pour le quantifier.

Sous-section 03 : niveaux du risque crédit

Le niveau encouru par le banquier prêteur se situe à trois niveaux : le niveau individuel (ou particulier à l'entreprise), le niveau sectoriel, et le niveau général (ou global) ⁷²:

3.1. Le niveau individuel (ou particulier à l'entreprise)

Dans tous les secteurs coexistent des entreprises saines et dynamiques et des entreprises qui « s'accrochent » tant bien que mal. C'est ce risque, lié à la seule affaire, que se propose de cerner et d'évaluer dans un premier temps, l'étude de crédit.

Ce risque est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources, qui se sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fond de roulement suffisant, qui sont endettées ou dont la trésorerie est « lourde », qui possèdent des installations industrielles vétustes, affichent des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité, doivent inspirer au banquier une grande méfiance.

Le risque particulier est aussi fonction de la nature de l'opération à financer, de sa durée, et de son montant.

Il se mesure également à la compétence technique des dirigeants de l'entreprise et à leurs moralités. Une affaire mal dirigée est presque inévitablement vouée à de graves problèmes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

3.2 Le risque sectoriel

Le risque sectoriel, également appelé risque professionnel ou encore risque corporatif, est lié à la branche d'activité. Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation commerciale ou industrielle d'une activité donnée, suite à des événements précis : pénurie de matières premières, effondrement des prix, modification profonde dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers, évolution de la mode ou désaffection de la clientèle. Ces changements peuvent

⁷²www.memoireonline.com consulté le 10/03/2019 à 14 :43

entraîner un important rétrécissement du marché habituel de l'entreprise, et compromettre le remboursement des crédits.

Le risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité donnée. Il suffit que ce secteur soit durement frappé par une forte crise (saturation, contraction du marché, concurrence de produits étrangers de meilleurs qualité et prix) pour que la banque connaisse de graves difficultés.

3.3. Le risque général

Le troisième type de risque ; appelé risque général, est lié à la survenance de crises politiques ou économiques internes ou encore d'événements naturels tels que les inondations, la sécheresse et les épidémies, qui peuvent causer d'importants préjudices aux entreprises. Les crises de grande ampleur peuvent même amener des entreprises à déposer leurs bilans.

3.4. Cas particulier du risque pays

Le risque pays, également appelé risque souverain, est un quatrième type de risque qui n'apparaît que dans le cadre d'une exportation. Il ne concerne pas directement l'acheteur local, dans la mesure où il naît, non de son inaptitude à faire face à ses engagements vis à vis de son fournisseur étranger, mais d'une incapacité des autorités monétaires de son propre pays à transférer, vers le pays du fournisseur et dans la monnaie convenue entre les deux opérateurs, les sommes dues en couverture de l'opération d'expédition.

Sous-section 04 : méthodes d'évaluation des risques crédit

Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, de multiples méthodes concourent à son appréciation. Ici on va concentrer sur deux méthodes :

4.1. L'analyse financière

4.1.1. Définition⁷³

L'analyse financière peut être définie comme : « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements...), et enfin son patrimoine»

4.1.2. Les sources de l'information de l'analyse financière

A- L'information comptable

⁷³DEISTING.F, JEAN-PIERRE.L « analyse financière », 5^{ème} Edition Dunod, Paris 2017, P1.

L'analyse financière s'effectue essentiellement à partir de l'information comptable et plus particulièrement à l'aide des comptes annuels comprenant :

A.1. Le bilan⁷⁴

Est un état qui présente une situation statique de l'entreprise, dont il décrit le patrimoine à une date donnée, celle de la clôture de l'exercice.

Le bilan comptable est donc un bilan patrimonial, qui va lister :

- À l'actif : tous les éléments, tous les biens, qui sont la propriété de l'entreprise.
- Au passif : toutes ses dettes.

A.2. Le compte de résultat(CDR)⁷⁵

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'entreprise, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

4.1.3. L'analyse de l'équilibre financier

Elle s'effectue sur la détermination du bilan financier et le calcul du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

- **Le fond de roulement (FR)** : est égale à :

Capitaux permanents- Actif immobilisé = Actif circulant- Dettes à CT.

- **FR >0** : l'entreprise finance entièrement ses immobilisations, dégage un excédent de capitaux à long terme dessiné à financer son activité courante.

- **FR <0** : déséquilibre dans la structure de financement de l'actif.

- **FR =0** : la solvabilité à CT est assurée puisque les dettes à CT arrivent à couvrir l'actif circulant.

- **Besoin en fonds de roulement (BFR)** : une estimation d'un besoin de financement cyclique et renouvelé.

BFR= valeur d'exploitation + valeurs réalisables – DCT non financière.

- **BFR >0** : la vitesse de rotation de l'actif circulant est assez lente.

- **BFR <0** : la vitesse de rotation est tellement rapide que les stocks se transforment directement en liquidité.

- **La trésorerie (Tr)** : est égale à FR- BFR= valeurs disponibles – DCT bancaire.

- **Tr >0** : l'entreprise peut financer son exploitation avec ses ressources stables et dégage un excédent.

⁷⁴DEISTING.F, JEAN-PIERREI, op.cit P :25 ;26.

⁷⁵ Idem,P27.

- **Tr<0** : l'entreprise ne peut financer l'intégralité de son BFR par elle-même.
- **Tr=0** : situation quasiment impossible en réalité, dénote une gestion optimale des ressources de l'entreprise.

4.1.4. La méthode des ratios

Le ratio est « un rapport entre deux grandeurs significatives (masse du bilan, du CDR indicateurs de gestion...) ayant pour objectif de fournir des informations utiles et complémentaires aux données utilisées pour son calcul. Les ratios sont des outils de mesure et de contrôle de l'évolution dans le temps et dans l'espace d'un phénomène étudié en analyse financière»⁷⁶

Les principaux types de ratios sont : les ratios de structure, ratios de rentabilité et ratios d'activité et de gestion.

-Ratio de financement des immobilisations = $\frac{\text{capitaux permanents}}{\text{actif à plus d'un an}}$

Ce ratio vérifie la règle de l'équilibre financier >1 , il indique que les ressources à plus d'un an couvrent les emplois à plus d'un an.

- Ratio d'indépendance financière = $\frac{\text{capitaux propres}}{\text{total des dettes}}$

Ce ratio mesure l'indépendance de l'entreprise <1 . Plus sa valeur est proche de 1 plus la sécurité de l'entreprise se trouve compromise.

- Ratio de taux d'endettement = $\frac{\text{capitaux empruntés}}{\text{ressources propres}}$

Ce ratio exprime le degré de l'indépendance de l'entreprise vis-à-vis les tiers.

4.2. La notation (le rating)

4.2.1. Définition de la notation

La notation est définie comme suit : « un système de rating, de notation ou de grade, est un indicateur synthétique, sous forme de note, qui évalue le risque de crédit inhérent à un prêt ou à un emprunteur. Le rating exprime aussi, dans une approche plus avancée, d'autres facteurs de risque tels que la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la probabilité de transition d'une note favorable vers une note défavorable. Il peut être basé sur les caractéristiques du prêt seul ou sur les caractéristiques conjointes de l'emprunteur et du prêt»⁷⁷.

4.2.2. Les méthodes de notation

4.2.2.1. Les méthodes quantitatives

- **Le scoring**: c'est des outils de mesure de risque qui utilisent des données historiques et des techniques statistiques. Leur objet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des

⁷⁶B et F grandguillot, « analyse financière : les outils du diagnostic financier » édition GUALINO, paris, 2002, p137

⁷⁷A. sardi Bale II afges éditions ; paris, 2004, p35

emprunteurs sur leur chance de faire défaut. Ils produisent des scores qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou ayant déjà bénéficié de prêt.⁷⁸

$$\text{Score} = a_0 + a_1 R_1 + a_2 R_2 + \dots + a_n R_n$$

Ou : a_i : coefficient de pondération de chaque ratio.

R_i : ratio i introduit dans l'analyse.

n : nombre de ratio pertinents dans le reclassement.

4.2.2.2. Les méthodes qualitatives

- La notation externe :

Est du ressort des agences de notation. Celles-ci se chargent d'évaluer le risque présenté par un émetteur d'instruments financiers, qu'il soit un état, une collectivité territoriale, un établissement de crédit ou une entreprise, et diffusent régulièrement des notes qui reflètent la qualité des émissions. Il est à noter que la demande de notation émane de la contrepartie et n'est pas laissée à l'initiative des agences.⁷⁹

Section 03 : les moyens de préventions du risque du crédit

L'importance des risques encourus par les banques en matière d'octroi de crédits bancaires, a rendu impératif l'instauration d'un certain nombre de moyens de préventions. Bien qu'une bonne analyse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires les règles prudentielles, et pour d'autres facultatifs la prise de garantie.

A cet effet, la section suivante comportera les points suivants :

- L'asymétrie d'information ;
- Les règles prudentielles ;
- Le recueil de garanties ;
- Suivi des engagements.

Sous-section 1 : l'asymétrie d'information

1.1. Définition de l'asymétrie d'information⁸⁰

L'asymétrie d'information désigne les situations de partage inégal de l'information entre deux agents économiques. L'agent informé peut être tenté d'utiliser d'exploiter cet avantage au détriment de l'autre. Dans la relation nouée entre une banque et un client.

⁷⁸M. Dietsch et J. Petey, mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières, revue banque, Paris, 2008, p50

⁷⁹Fadhelbouanani, proposition d'un système de notation interne aux entreprises, mémoire de fin d'études 2006 ; p15.

⁸⁰Dominique Charbert « manuel d'économie bancaire appliquée », édition RB, Paris 2014, p :150

Traditionnellement, on distingue les insuffisances de l'information ex ante (dans le domaine du crédit, avant la signature d'un contrat de prêt) et ex post (après la signature du contrat) insuffisance qui conduisent à des phénomènes respectivement qualifiés d'anti-sélection et d'aléa moral. Le contrôle exercé par les banques tend à pallier ces deux formes de carences.

1.2. Les asymétries de l'information ex ante ou l'anti-sélection⁸¹

Le phénomène d'anti-sélection résulte de l'imperfection informationnelle entre les prêteurs et un groupe a priori indifférencié d'emprunteur. Tous ces emprunteurs peuvent prétendre constituer d'excellentes signatures, présentant peu de risque, mais les prêteurs, ne sont pas dupes d'une réalité beaucoup plus nuancée. Cependant, ils se trouvent dans l'ignorance pour connaître les agents qui sont précisément bons et les mauvais risques, ils sont placés face à ce dilemme. En proposant des taux d'intérêt élevés, incorporant une prime de risque, ils peuvent provoquer le retrait des meilleurs emprunteurs qui se reporteront vers d'autres sources moins coûteuses de financement. de la sorte, les prêteurs ne conserveront que les clients les plus douteux et ils seront confrontés à une multiplication des sinistres. À l'inverse, en proposant des taux d'intérêt trop bas. Ils ne récupéreront pas sur les bons emprunteurs ce qu'ils vont perdre fait des plus mauvais dans le pire de cas, les prêteurs peuvent renoncer à consentir des prêts à l'ensemble des emprunteurs pour lesquels aucune information claire n'est accessible ce qui est bien sûr de nature à freiner la distribution du crédit et à provoquer une contrainte de financement sur l'activité économique.

1.3. Les asymétries de l'information ex post ou l'aléa moral⁸²

Outre le problème de l'asymétrie de l'information ex ante, les prêteurs rencontreraient un autre problème après la conclusion des contrats : l'aléa moral ce dernier intervient après que le contrat de crédit ait été passé entre l'emprunteur et le fournisseur de fonds. il subsiste alors le risque que l'emprunteur biaise la relation contractuelle en usant de subterfuges et de comportements opportunistes pour se soustraire à ses engagements financiers tels qu'ils ont définis dans le contrat de prêt. Par exemple une entreprise pourra utiliser les fonds obtenus dans des projets plus risqués que ceux qui avaient été prévus initialement en vue d'augmenter son profit. Son intérêt est évident ; si le projet risqué est couronné de succès, elle ne conservera l'essentiel du bénéfice (aucun bonus n'ira au prêteur), tandis qu'en cas d'échec les pertes éventuelles seront surtout à la charge du prêteur. Il est alors nécessaire pour ces derniers de mettre en place une procédure de contrôle destinée à endiguer les comportements opportunistes et les actions cachées des emprunteurs. Le prêteur devra supporter des couts. En effet, chacun des prêteurs ultimes doit supporter un cout élevé de surveillance. Ce qui conduirait à la duplication des couts (Williamson 1986).

Ces problèmes de carence d'informations sont de nature à réduire considérablement les financements. la solution repose donc sur la fourniture et l'examen de l'information supplémentaires et dans la plupart des cas se sont les banques qui se sont spécialisées, qui sont dévolues dans l'apport et l'analyse de cette information additionnelle. Cette dernière est à la

⁸¹ Cheikh Ahmed Bamba Diagne « économie et gestion bancaire », édition l'Harmattan, paris ,2015, p :38

⁸² Cheikh Ahmed Bamba Diagne ,op.cit p :40

fois en amont du prêt pour régler le problème de l'anti sélection, c'est-à-dire pour distinguer, grâce à l'information collectée, les « bons » emprunteurs des « mauvais », et après le prêt pour traiter celui du risque moral, c'est-à-dire pour obliger les agents à adopter un comportement conforme à leurs engagements initiaux, en dépit de l'inévitable incomplétude des contrats de prêts.

Sous –section 2 : l'application de la réglementation prudentielle

2.1. La réglementation prudentielle internationale⁸³

L'objectif de la réglementation prudentielle est de réduire la probabilité de faillite des banques. Pour cela, dans le cadre de leur activité courante, les banques sont tenues de respecter des normes de gestion. Ces normes ont, pour la plupart, été proposées par le Comité de Bâle pour la Supervision Bancaire (**CBSB**). Elles ont pour objectif de contenir chacun des grands risques auxquels sont exposées les banques, en particulier le risque d'illiquidité et celui d'insolvabilité.

2.1.1. Le comité de Bâle⁸⁴

L'appellation du comité de Bâle a été instituée à la fin de l'année 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du "groupe des Dix" (G10) suite à la faillite de la banque Hersatt. Il est réuni pour la première fois, en février 1975, à Bâle en Suisse.

Les missions principales du comité de Bâle sont les suivantes :

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier ;
- L'établissement de standards minimaux en matière du contrôle prudentiel ;
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance ;
- La promotion de la coopération internationale en matière, du contrôle prudentiel.

2.1.2. Les accords de Bâle I et le ratio de solvabilité

En 1988, le comité de Bâle met en place le premier accord de Bâle I appelé, également, ratio Cooke. Ce ratio établissait un minimum d'exigence de couverture des risques du crédit par des fonds propres. Le ratio Cooke a été suivi d'un amendement introduisant la couverture des risques de marché. Le capital réglementaire, instauré par l'accord de Bâle I, représente le niveau minimum de fonds propres que la banque doit détenir pour assurer la protection des déposants et la stabilité du système financier.

➤ Le ratio Cooke⁸⁵(ratio de solvabilité)

D'après l'accord de Bâle conclu en juillet 1988, dit accord de Bâle I, les banques doivent, respecter un rapport minimal entre les fonds propres et les risques pondérés selon leur nature.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres réglementaire}}{\text{Risques de crédit pondéré}} > 8\%$$

⁸³Cieply, Sylvie « la relation banque-entreprise » édition EMS 2018, p :46

⁸⁴C. Dominique « Manuel d'économie bancaire appliquée », édition RB, paris,2014, p :151

⁸⁵ Luc BERNET-ROLLANDE,op.citp :11

2.1.3. Les accords de Bâle II et le ratio McDonough⁸⁶

Le Comité de Bâle a proposé, en 2004, un nouvel ensemble de recommandations, au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque du crédit, avec en particulier, la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système, De notation financière interne propre à chaque établissement dénommé « IRB ». Le nouveau ratio de solvabilité est le **ratio McDonough**.

Les objectifs généraux de ce ratio sont :

- Construire les fondations d'une structure d'adéquations de fonds propres flexibles, afin de permettre une adéquation du capital réglementaire et du capital économique.
- Affiner la mesure du risque du crédit, en fonction du profil du risque de l'établissement et volonté nette de promouvoir les systèmes de notation interne.
- Encourager le développement d'outils de mesures et de gestion des risques, afin d'améliorer les options d'allocation du capital et de produire des exigences de capital plus fines.
- Introduire une approche plus complète et plus articulée en matière de la gestion des risques (incluant le risque opérationnel).
- Adresser l'information asymétriques entre les autorités de supervision et les banques quand ils sont jugés robustes.
- Améliorer l'égalité concurrentielle, en créant un marché cohérent et accessible à tous en matière de règles bancaires internationales et de transparence des risques au niveau des banques.

Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois (03) piliers

Pilier I : L'exigence minimale de fonds propres

C'est le pilier central du dispositif qui vise à introduire un nouveau ratio de solvabilité : le ratio McDonough, à la place du ratio Cooke.

Outre le risque de crédit et le risque de marché, le ratio McDonough intègre un nouveau risque : c'est le risque opérationnel

$$\frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Risques de crédit pondérés} + \text{Risques de marché} + \text{Risques opérationnels}} \geq 8\%$$

L'objectif fondamental de ce pilier est de cerner au mieux les risques qu'encourt la banque et d'aligner un niveau adéquat de fonds propres pour leur faire face.

⁸⁶ C. Dominique ,op.citp :153

Pilier II : La procédure de surveillance prudentielle⁸⁷

Le but principal de ce pilier est de s'assurer que les banques appliquent convenablement les méthodes notamment, internes pour calculer l'adéquation de leurs fonds propres sur la base d'une bonne évaluation des risques encourus, il s'agit

- De s'assurer que tous les risques sont pris en charge ;
- De contrôler la conformité des méthodes internes d'évaluation et de gestion de ces risques

Pilier III : La discipline de marché⁸⁸

Ce troisième pilier vise à obliger les banques à fournir des informations financières fiables et régulières sur leur situation et sur les opérations qu'elles effectuent, afin de permettre au marché d'évaluer correctement leur exposition (risques) et leurs capacités (fonds propres) à y faire face. Ce pilier a deux buts :

- Améliorer la transparence et la communication financière des banques ;
- Permettre aux investisseurs de connaître leurs profils de risque, la gestion et la couverture de ces risques.

2.1.4. Les accords de Bâle III

L'accord de Bâle III, conclu en septembre 2010 et avalisé par le G20 de Séoul le 12 novembre vise, d'une part, à renforcer globalement en quantité et en qualité le capital prudentiel mobilisé par les banques pour faire face à des situations adverses et, d'autre part, à garantir leur liquidité en cas de tensions monétaire⁸⁹.

2.2. La réglementation prudentielle national

Pour assurer la sécurité du système bancaire, les activités bancaires sont soumises à des normes particulières. Dans cette partie nous allons essayer de présenter les règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie ainsi que les organes chargés de définir ces normes et d'en assurer leur respect par les établissements du crédit

2.2.1. Le conseil de la monnaie et de crédit⁹⁰

En 1991, le CMC a procédé à la mise en place du dispositif réglementaire en matière prudentielle en édictant le règlement n° 91-09 suivi par l'instruction d'application n° 34-91 de la Banque d'Algérie, il constitue l'un des principaux piliers introduit par la réforme monétaire et bancaire, c'est l'autorité monétaire par excellence, il édicte les règlements propres à l'activité bancaire et financière.

2.2.2. La commission bancaire⁹¹

La Commission bancaire « CB » est l'autorité chargée de s'assurer du respect par les banques et établissements financiers de la réglementation professionnelle qui leur est applicable. C'est

⁸⁷ Idem p :155

⁸⁸ C. Dominique ,op.cit

⁸⁹ Luc BERNET-ROLLANDE,op.cit p :13

⁹⁰ KPMG. Dz « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », édition 2012, p :95

⁹¹ Idem

l'organe de supervision du système bancaire. A ce titre, la Commission surveille la situation financière des établissements assujettis, exerce les contrôles sur pièces et sur place et sanctionne les éventuelles infractions. Les missions de contrôle sont confiées à la Direction générale de l'inspection générale, un département spécialisé de la Banque d'Algérie, et qui dispose d'un effectif conséquent dédié au contrôle.

2.2.3. Les règles prudentielles en Algérie⁹²

Les autorités monétaires algériennes ont essayé, depuis le début des années 90, s'adopter le plus fidèlement possible les recommandations du comité de Bâle, en mettant en place, un dispositif prudentiel caractérisé par un ensemble des normes quantitatives que toutes les banques et établissements financiers agréés, en Algérie, doivent respecter rigoureusement

« Le texte réglementaire de base de ce dispositif demeure la loi 90/10 du 14/4 /1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003. Ce dispositif fixe un certains nombres de contraintes aux banques et aux établissements financiers dans le but d'assurer leur solvabilité et leur liquidité, ces règles devraient permettre de mieux connaître et gérer les risques qu'ils assument ».

Les règles prudentielles dictées par la Banque d'Algérie(BA), en 1991, et actualisées en 1994, visent à rationaliser la gestion des banques en vue de prévenir les effets inflationnistes de la distribution du crédit et sauvegarder le pouvoir d'achat réel de la monnaie.

Dans ces perspectives, le règlement n° 91/ 09 du 14 août 1991 de la Banque d'Algérie, a pour objet de fixer aux banques et aux établissements financiers, les règles de bonne gestion en matière de division et de couverture des risques.

2.2.3.1. Ratios de division des risques

Pour éviter la concentration des risques envers un même client, la réglementation fixe une limite individuelle aux engagements sur un même bénéficiaire.

Les banques et les établissements financiers doivent veiller, à tout moment, à ce que le montant des risques n'excède pas les taux suivants du montant de leurs fonds propres nets :

- 40 % à compter du 1er janvier 1992 ;
- 30 % à compter du 1er janvier 1993 ;
- 25 % à compter du 1er janvier 1995.

2.2.3.2. Ratio de solvabilité⁹³

C'est Le rapport entre le montant des fonds propres d'une banque ou d'un établissement financier et celui de l'ensemble des risques qu'il encourt doit être au minimum égal à 8 %.

2.2.4. Les nouveaux coefficients de solvabilité⁹⁴

En date du 16 février 2014, le CMC a édicté un nouveau dispositif prudentiel qui devait entrer en application à partir du 1^{er} octobre 2014.

⁹²Mohamed-Cherif ILMANE, cours de réglementation prudentielle, ESC, 2015.

⁹³ Idem

⁹⁴ Idem

Ce dispositif est composé de trois règlements :

- Le règlement 14-01 portant coefficients de solvabilité ;
- Le règlement 14-02 relatif aux grands risques et aux participations ;
- Le règlement 14-03 relatif au classement et provisionnement des créances et engagements par signature.

Sous-section 03 : le recueil de garanties

Pour conforter leur chances pour d'être payés en cas de défaillance de leur débiteur, les créanciers peuvent se faire consentir des garanties ou des sûretés. Les garanties sont des institutions qui ont pour objet de protéger les créanciers contre les risques du crédit, principalement celui de l'insolvabilité de leur débiteur⁹⁵.

On distingue trois types de garanties : les garanties personnelles, les garanties réelles et les garanties complémentaires et assimilés.

3.1. Les garanties personnelles

La garantie personnelle, comme son nom l'indique, repose sur la notion de personne. Elle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales de payer, à l'échéance et à la place du débiteur, si ce dernier s'avère défaillant.

La garantie personnelle peut prendre deux (02) formes : la forme du cautionnement ou de l'aval.

3.1.1. Le cautionnement

L'article 644 du Code Civil algérien stipule :

« Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

Selon l'article 645 du Code Civil :

« le cautionnement ne peut être constaté que par écrit, alors même que l'obligation principale peut être prouvée par témoins ».

On peut distinguer entre deux formes de cautionnement :

A- Le cautionnement simple :

La caution simple jouit de deux avantages :

- Le bénéfice de discussion :

Il peut à la caution poursuivie par le créancier (la banque) de repousser toute poursuite et de lui demander, sans l'obliger, de discuter d'abord les biens du débiteur principal.

- Le bénéfice de division :

L'article 664 du code civil stipule : qu'en cas pluralité des cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement.

⁹⁵Legeais, Dominique « Sûretés et garanties du crédit », 9^{ème} édition, Edition L.G.D.J, P: 11

B- Le cautionnement solidaire :

Selon l'article 665 du code civil « la caution solidaire ne peut requérir le bénéfice de discussion ».

Selon l'article 666 : « la caution solidaire peut se prévaloir de toutes les exceptions que la caution simple peut invoquer, relativement à la dette ».

3.1.2. L'aval

Aux termes de l'article 409 du Code de Commerce : « le paiement de la lettre de change peut être garantie pour tout ou partie de son montant, par aval. cette garantie est fournie par un tiers ou même par un signataire de la lettre. L'aval est donné soit sur la lettre de change ou sur une allonge, soit par un acte séparé indiquant le lieu où il est intervenu .Il est exprimé par les mots « bons pour aval »ou par toute autre formule équivalente ; il est signé par le donneur d'aval.

3.2. Les garanties réelles

Une garantie réelle est un élément d'actif, peut être mobilier ou immobilier. Ces garanties concèdent donc au créancier un droit réel sur le bien, elles revêtent généralement deux formes selon la nature du bien donné en garantie à savoir :

- L'hypothèque.
- Le nantissement.

3.2.1. L'hypothèque

Selon l'article 882 du code civil «Le contrat d'hypothèque est Le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe».

Ainsi, selon le mode de constitution, il existe trois sortes d'hypothèques :

A-L'hypothèque conventionnelle :

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte d'un contrat (une convention) entre le débiteur et le créancier (la banque). Cependant, pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié. Elle doit être établie en vertu d'un acte authentique et inscrite, obligatoirement, auprès de la conservation foncière pour assurer l'opposabilité des droits du banquier aux tiers. Cette inscription fixe, également, le rang de l'hypothèque.

B-L 'hypothèque légale :

Comme son nom l'indique, l'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certains créanciers (banques et établissement financiers) jouissant d'une protection légale.

C-L 'hypothèque judiciaire :

C'est une hypothèque qui découle d'une décision de justice, condamnant le débiteur. Elle est obtenue par un banquier ayant engagé une procédure judiciaire contre le débiteur dans le but de recueillir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble de celui-ci.

3.2.2.Le nantissement

Selon l'article 948 du code civil « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une

autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

- Le nantissement ne peut porter que sur des meubles (corporels ou incorporels).
- Le nantissement doit se faire par acte notarié ou acte sous seing privé (article 31 du Code de Commerce algérien) toutefois le nantissement du fonds de commerce doit se faire par acte notarié (article 120 du Code de Commerce algérien).

Sous-section 04 : Le suivi des engagements

Dans le but de garantir la récupération des créances en cas de défaillance des débiteurs, chaque banque et établissement financier doit, en vertu de l'article 17 de l'instruction 74-94 du 29/11/1994 procéder au classement des créances par degré encouru et constituer des provisions pour les créances dont le recouvrement n'est pas assuré. Ces provisions varient, et sont de trois niveaux :

4.1. Provisions pour les créances à problèmes potentiel

Ces créances font partie de la créance de la catégorie 1 dont le recouvrement intégral e dépit d'un retard qui reste raisonnable parait encore assuré mais qui sont détenues en général sur les entreprises qui présentent au moins une des caractéristiques ci-après définies :

- le secteur d'activité connaît des difficultés ;
- la situation financière et les perspectives de l'entreprise se dégradent ce qui risque de paiement des intérêts et /ou du principal ;
- certains crédits sur ces entreprises sont non remboursés et/ou les intérêts sont impayés depuis plus de trois(03) mois mais dont le retard est inférieur à six(06) mois.

Ces créances nettes de garanties obtenues doivent être provisionnées à hauteur de 30%.

4.2. Provisions pour les créances très risquées

Ces créances font parties de la catégorie 2 les créances qui présentent au moins l'une des caractéristiques ci-après définies :

- les créances dont le recouvrement intégral parait très incertain et qui sont détenues sur des entreprises dont la situation laisse entrevoir des pertes probables ;
- les retards dans le paiement des intérêts ou du principal échus se situent entre six(6) mois et un(1) an.

Ces créances nettes de garanties obtenues doivent être provisionnées à hauteur de 50%.

4.3. Provisions pour les créances compromises

Ces créances font partie de la catégorie 3 les créances qui doivent être passées par pertes. Toutefois les banques et établissements financiers se doivent d'épuiser toutes les voies de recours possibles pour le recouvrement.

Ces créances nettes de garanties correctement évaluées doivent être provisionnées à hauteur de 100%.

Conclusion chapitre 02 :

A travers ce deuxième chapitre nous avons essayé tout d'abord de citer les différents types de crédit ainsi que le crédit d'investissement et ses différentes formes. Ensuite, nous avons traité les risques encourus par la banque ainsi liés aux banques privées ainsi que les méthodes de prévention. Enfin, nous avons présenté la réglementation prudentielle à l'échelle internationale et nationale par la présentation des trois (3) accords de Bâle, aussi les différentes garanties citées dans le code civil.

En effet, nous avons conclu qu'il n'y a pas de crédit qui n'a pas de risque. Pour cette raison que le banquier ne doit pas limiter son analyse à l'examen seul des comptes comptables présentés par le client, mais d'être très vigilants et judicieux dans sa décision d'engagement pour le financement des besoins des entreprises soit interne ou externe.

Chapitre 3 :

Mode d'application de crédit d'investissement au sien de Natixis

Introduction chapitre 03 :

La banque privée Natixis Algérie a mis en place tous les moyens de crédits d'investissement adaptés aux différents besoins des entreprises.

L'étude d'un projet d'investissement nécessite deux (02) phases ; la première c'est avant le financement du projet qu'il faut présenter les différents documents (économiques, juridiques, financiers...) ou le banquier examine les trois (03) TCR des derniers exercices concernant les CA, TR, la situation des fournisseurs et autres paramètres annuels pour vérifier la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise. La deuxième phase, c'est après le financement du crédit.

En effet, chaque demande de crédit d'investissement doit faire l'objet d'un montage du dossier d'investissement afin de minimiser les risques qui peuvent toucher la banque.

Durant la période du stage, au sein de la banque (Natixis). Nous avons choisi de focaliser notre travail pratique sur les principaux axes sur lesquels le banquier doit s'appuyer pour se décider quand à l'octroi du crédit.

Dans ce chapitre, nous allons présenter trois (03) sections :

- La première section : Présentation de l'établissement d'accueil;
- La deuxième section : Le processus de traitement d'un dossier de crédit d'investissement chez Natixis ;
- La troisième section : Etude et évaluation d'un cas pratique ;

Section 01 : la présentation de l'établissement d'accueil

Sous-section 01 : historique de la banque Natixis

1.1. Brève présentation de Natixis SA

Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE, deuxième acteur bancaire en France à travers ses deux réseaux de banque commerciale, les Banques Populaires et les Caisse d'Epargnes.

Avec près de 22000 collaborateurs dans 68 pays, Natixis conseille et accompagne les entreprises, institutions financières et investisseurs institutionnels sur tous les marchés. Elle conçoit pour eux des solutions financières personnalisées en s'appuyant sur les expertises complémentaires de ses trois métiers cœurs : la Banque de Grande Clientèle, l'Epargne et les services Financiers Spécialisés.

Natixis propose également des solutions spécifiques pour la clientèle de particuliers, professionnels et PME des réseaux du Groupe BPCE.

Natixis est cotée à la bourse de Paris (NYSE Euronext).

1.2. Brève présentation de la BPCE

La Banque Populaire fait partie du groupe BPCE, deuxième groupe bancaire français qui voit le jour le 31 Juillet 2009 suite à la fusion des organes centraux de la Caisse d'épargne et de la Banque Populaire. Avec ses deux réseaux autonomes et des filiales aux marques commerciales reconnues, telles que Natixis, Crédit Foncier, Banque Palatine, Nexity...il développe une offre complète de services bancaires et financiers pour tous types de clientèle (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités territoriales...). Le groupe compte 36 millions de clients, 8millions de sociétaires, 125000 collaborateurs et plus de 8000 agences bancaires.

1.3 Présentation de Natixis Algérie

Natixis Algérie est la filiale du groupe BPCE adossée à Natixis (Pole Service Financier Spécialisés) installée en Algérie depuis 1999. Avec 800 collaborateurs et 28 agences réparties sur les régions Ouest, Centre et Est, ainsi que trois directions régionales. Ces agences sont installées dans les régions :

- Est : Annaba, Akbou, Batna, Bejaia, Bordj Bou Arreridj, Constantine, Sétif (2).
- Ouest : Chlef, Mascara, Mostaganem, Oran (4), Relizane, Sidi Belabes, Tlemcen.
- Centre: Chéraga, Didouche Mourad, Hydra (2), Gué de Constantine, Rouïba,

Tizi-Ouzou, Médéa, Blida

Natixis Algérie assure également des prestations de services pour le compte de Natixis (connaissance client « KYC », Trade).

Banque universelle, Natixis Algérie établit un véritable partenariat financier avec tous ses clients grâce à une approche basée sur :

- Des expertises métiers reconnues;
- Des conseils à forte valeur ajoutée pour apporter des solutions sur mesure;
- Un accompagnement de proximité grâce à notre réseau de centres d'affaires, d'agences retaille et d'agences mixtes;

- Une personnalisation de la relation client et le développement de solutions adaptées à chaque client.

1.3.1. Chiffres clés de Natixis Algérie en DZD au 31/12/2017

Résultat net bancaire:1,181 milliards

Total bilan : 159,864 milliards

Collaborateurs : 800

Produit net bancaire : 6,896 milliards

Encours Clientèle : 78,698 milliards

1.4. Histoire de Natixis Algérie

1999 : *Natixis S.A. devient Natixis Banques Populaires après transfert des activités opérationnelles de la CCBP à Natixis S.A. La CCBP devient la Banque Fédérale des banques Populaires.

*Création de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

*Création de Natixis Al Amana.

2001 : *Création de CDC IXIS, banque d'investissement et de financement, par la filialisation des activités financières concurrentielles de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2002 : *Développement de la banque via une unique agence à Alger Hydra dédiée au financement des entreprises.

2003 : *Natixis Al Amana change de nom et devint Natixis Algérie.

2004 : *La Caisse National des Caisses d'Epargne acquiert CDC IXIS. Le groupe Caisse d'Epargne devient ainsi une banque universelle. IXIS CIB et IXIS AM sont créées.

2005 : capital porté à 2,5 milliards de DZD.

2006 : *Création de Natixis à la suite du regroupement des activités d'IXIS et de Natixis Banques Populaires.

*Lancement du projet « Banque de proximité » ayant pour objectif d'intervenir sur les marchés des particuliers et des professionnels, s'appuyant la création d'un réseau stratégique composé d'une trentaine d'agences en Algérie.

2007 : *Natixis Algérie change de nom et devient Natixis Algérie.

- 2009 : *Constitution du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France. Création de BPCE, issu de la fusion de la CNCE et de la Banque Fédérales des Banques Populaires.
*Capital porté à 3,5 Milliards DZD, puis une nouvelle fois à 10 Milliards DZD, le réseau compte 12 agences opérationnelles implantées dans différentes villes algériennes.
- 2010 : *Natixis lance son plan stratégique 2010-2013, New Deal : elle s'affirme comme la banque d'affaires, de solutions d'Épargne et de services financiers spécialisés de BPCE.
*Natixis adopte les Principes de l'Équateur, référentiel international du secteur financier pour la gestion des risques sociaux et environnementaux des opérations de financements de projets.
- 2011 : *Natixis Algérie renforce sa stratégie de Banque universelle orientée vers les entreprises et les particuliers. 20 agences opérationnelles & 8 en projet.
- 2012 : *Objectifs résolument orientés vers l'augmentation du portefeuille clients Particuliers et Professionnels, tout en renforçant sa position sur le marché des Entreprises. Un réseau de 28 agences.
- 2013 : *Natixis lance son plan stratégique 2014-2017, New Frontier, autour d'une ambition : devenir une banque de solutions à forte valeur ajoutée, entièrement dédiée à ses clients. Elle poursuit quatre objectifs stratégiques : devenir une banque Asset-light, poursuivre l'internationalisation de ses métiers, développer les synergies avec les réseaux du Groupe BPCE et créer un pôle d'assurances unique.
- 2014 : *Natixis crée un pôle unique d'assurances afin de permettre au Groupe BPCE de devenir un bancassureur de plein exercice.
*Natixis place avec succès 51% du capital de Coface sur le marché boursier.
- 2015 : *Natixis poursuit son développement international avec l'ouverture d'un bureau de représentation à Montevideo, en Uruguay (avril) ; elle est désormais présente dans 38 pays.
*Natixis finalise l'acquisition de Leonardo & Co en France (conseil en fusion-acquisitions), qui devient Natixis Partner (mai) au sein du pôle Banque de grande Clientèle et celle de DNCA Finance (société de gestion) qui rejoint le pôle Épargne et Assurances (juin).
- 2017 : *Lors d'une convention nationale réunissant l'ensemble de ses collaborateurs, Natixis Algérie lance le plan stratégique New Dimension.
- 2018 : *Natixis lance son plan stratégique 2018-2020, New Dimension.
*Natixis Algérie lance BANXY, la première banque mobile en Algérie.

Sous-section 02 : Les produits de Natixis

2.1. Les produits et services de Natixis Algérie

NATIXIS Algérie place le client au cœur de ses préoccupations. Son offre, destinée aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, repose sur une gamme de produits et services attractifs comme :

- Le crédit d'investissement ;
- Le prêt à l'habitat ;
- Le crédit-bail (Leasing);
- L'épargne et le placement (le livre d'épargne magnétique);
- Des offres s'adressant aux professions libérales, pharmaciens, corps médical ;
- La banque à distance : SMS et E-Banking ;
- La gestion de compte et les moyens de paiement.

2.2. Les valeurs de Natixis Algérie

2.2.1. La Confiance

La confiance est omniprésente dans la culture d'entreprise de Natixis Algérie. Nous veillons à ce que toutes les relations que ce soit avec nos collaborateurs, nos clients et nos fournisseurs soient transparentes.

2.2.2. L'Engagement

Nous participons pleinement aux projets de nos clients, collaborateurs et Institutionnels et partageons leurs objectifs. Le respect de notre engagement est une obligation que nous avons envers tous ceux qui nous font confiance. Nous tirerons notre réussite du respect d'autrui, de notre loyauté envers tous nos partenaires et de notre sens des responsabilités vis à vis de nos actions et de nos décisions. Parce que nous maîtrisons notre métier, Natixis Algérie respecte ses engagements.

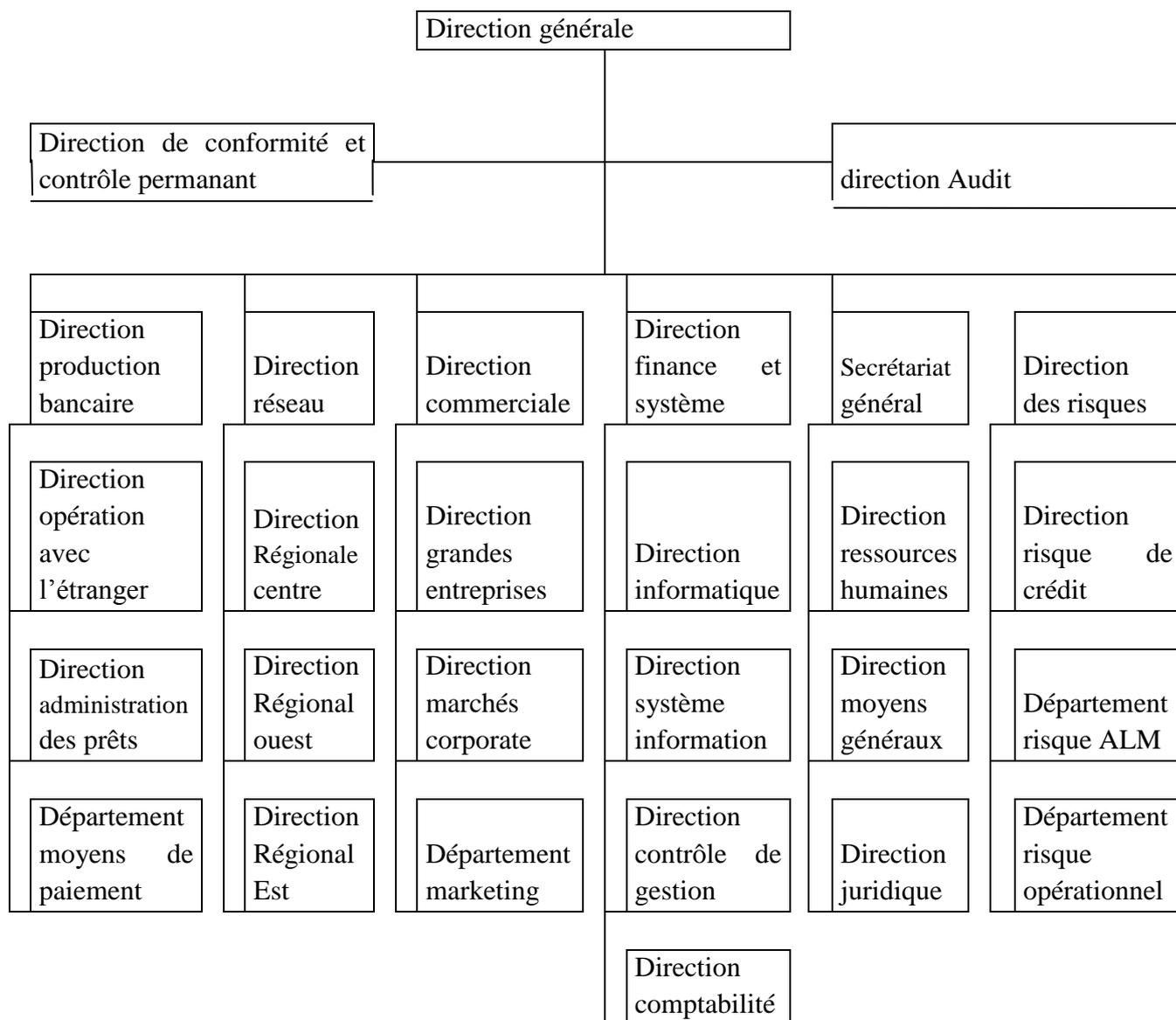
2.2.3. La Coopération

L'esprit d'équipe, la solidarité, le partage des compétences sont autant de facteurs clés de succès qui contribuent à la réussite de chacun et à la satisfaction pleine et durable de nos collaborateurs et clients. Natixis Algérie veille à offrir une coopération à long terme en respectant les exigences de chacun.

2.2.4. L'Efficacité

La satisfaction de notre client est notre objectif premier. Notre réactivité et la qualité de notre accueil, nos produits et nos services sont nos forces. Notre efficacité passe également par notre capacité à anticiper les évolutions du secteur bancaire et à adapter en conséquence nos gammes de produits et services afin d'offrir les solutions les plus innovantes et sécurisantes à nos clients. Ceci passe notamment par une amélioration continue de nos savoir-faire et de nos produits.

2.3. Organigramme de la direction

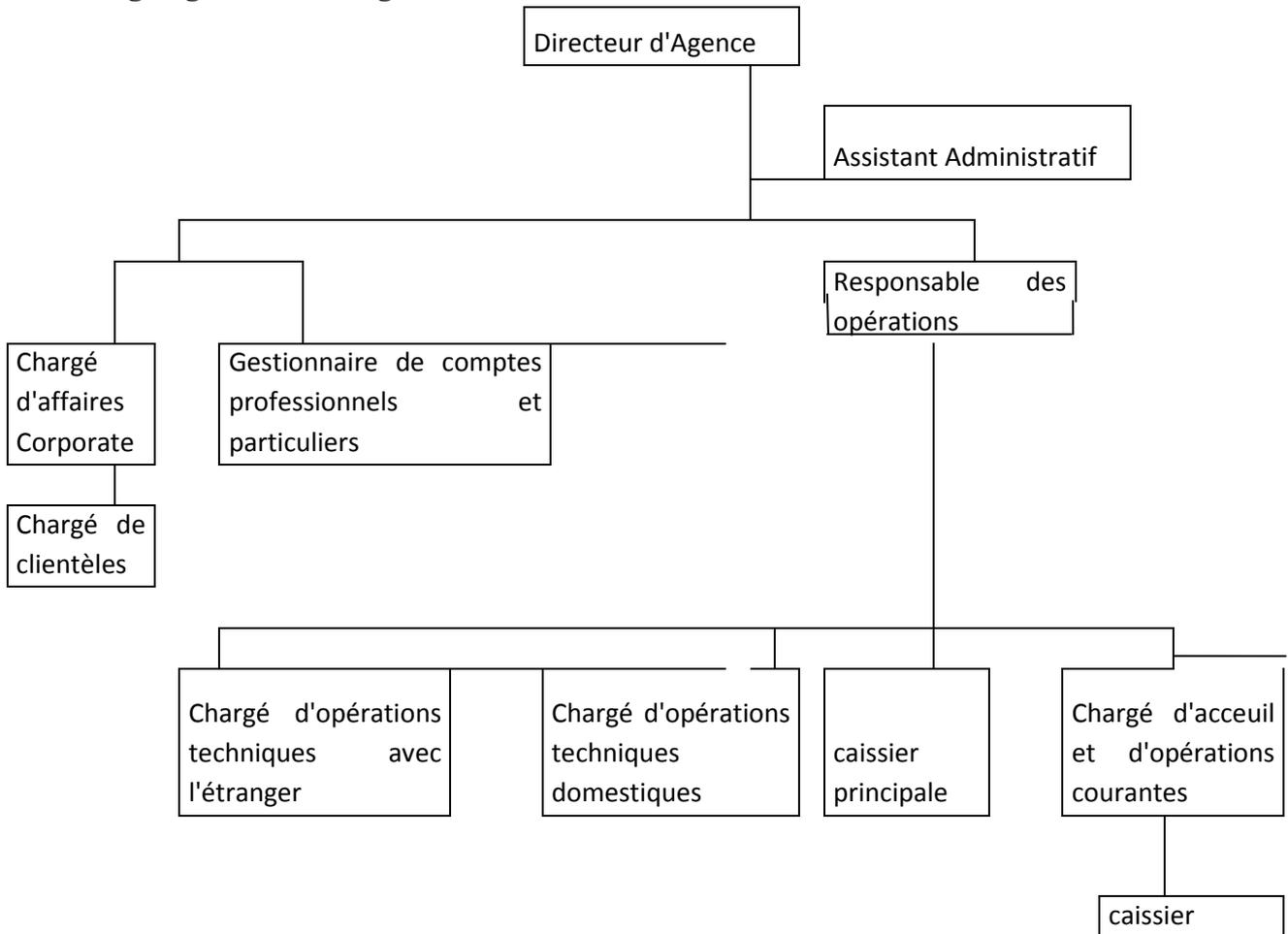


Sous-section 03 : présentation de l'agence d'accueil

3.1. Présentation de l'agence d'accueil

La **NATIXIS ALGÉRIE –Hydra-** est une agence principale à vocation industrielles et commerciales, puisque le secteur prédominant dans la région est l'industrie et le commerce surtout avec l'étranger. Situé à Alger- Hydra- ; auprès des concurrents suivants : la banque extérieure d'Alger (BEA), ARAB Bank, BNP-PARIBAS, CPA.

3.2. Organigramme de l'agence



L'organigramme de la banque d'accueil n'est pas identique à l'organigramme des autres banques et surtout le cas des banques publiques. D'où nous avons constaté que la banque est organisée selon la tâche que le collaborateur fournit (commerciale ou opérationnelle), nous distinguons :

3.2.1. Front office

Dirigé par le Directeur d'agence lui-même responsable exploitation, il est composé d'un chargé d'affaires et deux gestionnaires de comptes particuliers et professionnels (PMI, PME) et d'un Chargé de clientèle, leur mission sont :

- Développer les relations d'affaires avec la clientèle.
- Assurer le conseil de la clientèle, lui proposer des solutions.
- Préparer les dossiers de crédits analysés la situation financière de l'entreprise.
- Gérer les prospects et fidéliser la clientèle acquise.
- Examiner les demandes de crédits.
- Promouvoir à l'intérieur de l'agence la vente des produits et services de la banque.
- Assurer la relation quotidienne et le conseil à la clientèle dans la gestion de son compte.
- Promouvoir à l'intérieur de l'agence la vente des produits et services de la banque.
- Enregistrer les réclamations de la clientèle, en informer sa hiérarchie et éventuellement en assurer le traitement dans son domaine de compétence.

3.2.2. Back office

Dirigé par le Responsable des opérations domestiques et internationales, il est composé comme suit :

➤ **Chargé d'opérations de caisse (C.O.C):**

Il s'occupe de toutes les activités caisses, à savoir les flux en espèces, ainsi que leur enregistrement dans les journaux de caisse et leur contrôle.

➤ **Chargé d'opérations techniques domestiques (C.O.T.D):**

A pour mission les tâches suivantes :

- ❖ Traitement des remises de chèques.
- ❖ Confection de chéquiers.
- ❖ Délivrance de chèques de banque.
- ❖ Consolidation de la journée comptable.
- ❖ Traitement des chèques et effet à compenser, reçu de la chambre de compensation où des agences du réseau NATIXIS.
- ❖ Traitement des virements et effets.
- ❖ Traitement des engagements par signature.
- ❖ Recueil et acceptation des lettres de changes.

➤ **Chargé d'opérations techniques internationales (C.O.T.I):**

- ❖ Traiter les opérations avec l'étranger, à savoir les domiciliations, les paiements contre documents,
- ❖ L'apurement des dossiers d'impact et export et l'élaboration des états périodiques relatifs.

Au niveau de l'agence nous avons constaté qu'il existe :

Tableau 5 : l'effectif de l'agence NATIXIS ALGÉRIE

Fonction du collaborateur	Nombres des postes
Directeur d'agence	1
Assistant administratif	1
Chargé d'affaire corporate	1
Chargé clientèle	1
Gestionnaire de compte professionnel et particulier	2
Responsable des opérations	1
Chargé des opérations techniques avec l'étranger	1
Chargé des opérations techniques domestiques	1
Caissier principal	1
Caissier	1
Chargé d'accueil et des opérations courantes	1
Stagiaires	2
Total	14

Source : document interne de la banque

Quand le client arrive dans l'une des agences de NATIXIS ALGERIE il est pris en charge totale soit par le chargé d'affaire ou le chargé clientèle ou bien par le gestionnaire de comptes professionnels et particuliers. Ils mettent à la disposition du client tous les services fournis par la banque débutant par l'ouverture de comptes, l'admission de la lettre de crédits jusqu'à la résiliation du compte ; c'est le front office. Ces agents sont d'une façon ou d'une autre des généralistes ils ont tout le pouvoir pour accomplir n'importe quelle opération et doivent avoir des notions sur toutes les opérations de banque existantes. Tandis que, pour le back office ils ont une délégation de pouvoir bien déterminée, ce sont des spécialistes. Ils accomplissent des tâches bien précises telles que la gestion du portefeuille, ou la gestion des opérations en dinars ils ont une relation directe avec le front office.

Section 02 : Le processus de traitement d'un dossier de crédit d'investissement chez Natixis

Sous-section 01 : pièces constitutives d'un dossier de crédit d'investissement

2.1. Le dossier de crédit d'investissement

Le dossier contient l'ensemble des documents nécessaires afin de donner une image claire sur la situation financière et la capacité de remboursement de client.

Donc, ce dossier contient plusieurs documents présentés comme suit :

2.1.1. Documents administratifs et juridiques

- Demande de crédit d'investissement
- Extrait de registre de commerce
- Carte fiscale
- Statuts
- Bail commercial
- Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
- Autorisation de consultation de la centrale des risques de la banque d'Algérie
- Factures pro-forma

2.2.2. Documents comptables et fiscaux

- Etude technico économique et financière
- Attestation fiscales et sociales
- Bilans et annexes des trois (3) derniers exercices
- Factures pro-forma

2.1. Les étapes d'octroi de crédit d'investissement chez Natixis

Pour chaque demande de financement d'un crédit d'investissement au sein de la banque Natixis, il est nécessaire de suivre un enchainement des étapes afin de donner l'accord final par le comité de la banque.

La démarche débute par la demande de crédit reçue par l'agence, qui à partir de différentes informations collectées, réalisera un diagnostic économique, financier et prévisionnel dans le but de mesurer la solvabilité et la capacité de l'entreprise à dégager des résultats qu'elle lui permette d'honorer ses engagements. Subséquemment à l'achèvement de l'analyse établis par l'agence, le dossier sera affecté à la direction régionale. Selon le niveau de délégation, deux cas de figures peuvent être envisagés : si la délégation est au niveau régionale, la direction régionale procédera à une contre analyse fondée sur le couple risque rentabilité, dans le cas contraire, elle émettra juste un avis et transmettra le dossier à la direction des risques.

Dès que celle-ci reçoit le dossier, elle élabore une contre analyse en s'appuyant sur le niveau du risque lié à la demande. Par ailleurs, la décision finale peut être prise au niveau de cette direction ou au niveau du comité de crédit, ou encore au niveau de comité de paris, sur la base des seuils déterminés préalablement par la politique interne du groupe Natixis définissant le niveau de délégation de chaque structure de décision.

Sous-section 02 : Analyse d'une demande du crédit d'investissement

2.1. L'étude d'une demande d'un crédit d'investissement

Pour analyser le processus d'octroi de crédit chez Natixis, porte sur un projet de développement d'une activité.

Dans sa démarche d'octroi de crédit, la banque Natixis utilise un logiciel appelé Carthago⁹⁶. Ce dernier sert à traiter un dossier de crédit selon un processus que nous allons présenter ci-après.

2.1.1. Au niveau de l'agence

D'après le cheminement du processus adopté par Natixis, étant présenté dans le premier point, l'étape la plus importante de l'étude de la demande de crédit d'investissement s'effectue au niveau de l'agence.

Au préalable de toute analyse, l'agence exige aux clients d'accompagner la demande de crédit avec un ensemble de documents nécessaire à l'étude.

La demande d'un crédit s'effectue selon les étapes suivantes :

2.1.1.1. Le contact avec le client

L'entretien est premier contact du client avec la banque après avoir exprimé son besoin de financement. Lors de l'entretien, le client présente une demande de crédit, au représentant de la banque, chargé d'affaire et directeur de l'agence, comprenant les différents prêts sollicités et les garanties qui y proposent, ainsi, l'entretien a pour objet de permettre à la banque de prendre connaissance de l'entreprise, de son activité et du projet faisant l'objet de la demande cette étape peut être décisive en la poursuite ou l'interruption de la démarche.

A partir des documents fournis à la banque, le chargé d'étude au niveau de l'agence peut établir un résumé contenant une présentation générale de l'activité de l'entreprise et de ses perspectives.

2.2.1.2. La visite du site

Après l'entretien et la constitution du dossier, le gestionnaire de compte professionnel particulier effectue une visite au client afin de recueillir des informations complémentaires, et s'assurer de la fiabilité des informations, reçues par l'agence. La rédaction d'un compte rendu est impératives.

De la sorte, la visite sur site du client a permis d'apprécier la qualité des moyens utilisés dans l'activité de l'entreprise.

⁹⁶ Il s'agit d'un logiciel conçu par l'entreprise tunisienne BFI, permettant d'automatiser le processus d'octroi des crédits.

2.2.1.3. Validation de la demande de crédit

Postérieurement à la négociation des garanties, l'agence procède à la validation de la demande de crédit en déterminant les crédits sollicités et les garanties proposés.

2.2.1.4 La collecte d'informations bancaires

Une fois la demande de crédit est validée, et après accusé de réception d'un dossier complet, l'agence entame sur l'historique du client par la consultation de la centrale des risques et centrale des impayés. Cependant, il faut noter que les agences n'ont pas le droit d'accéder à la centrale des impayés sans autorisation⁹⁷ du client. Par ailleurs, il est nécessaire de demander aux directions régionales de leur transmettre les informations obtenus de la centrale des impayés. En outre l'agence consulte le compte domicile du client pour évaluer son fonctionnement et les mouvements confiés à la banque.

Sous-section 03 : l'analyse financière du projet et la décision

3.1. Diagnostic financier

Avant de prendre la décision de financer un projet ou le rejeter, la banque doit se référer aux documents comptables et financier afin d'élaborer un diagnostic financier préalable qui est un outil précieux qui permet de se faire une idée sur l'état de santé de la société d'une part, et de ressortir ses points forts ainsi que ses points faibles et les analyser d'autre part. Les documents les plus pertinents que prend une banque en considération sont le compte de résultat et les bilans de trois derniers exercices.

De ce fait, l'étude du dossier effectué au niveau de l'agence à dégager la situation financière rétrospective et prospectives suivante :

A- analyse rétrospective

Cette étape concerne les entreprises qui sont déjà en activité, l'agence se réfère aux trois derniers exercices pour analyser l'équilibre et la structure financier de l'entreprise.

B-analyse prospective

Outre de l'analyse rétrospectives qui étudie la situation passé et actuelle de l'entreprise, l'agence s'intéresse aux résultats que dégagera l'entreprise en générale durant l'échéancier de crédit. Des lors, elle vérifie la plausibilité des données, fournies par le client dans les documents apportés, en les comparants avec autres concurrents. Sur la base de données retraitées, l'agence construit son analyse.

3.2. Transmission du dossier à la direction régionale

Dans le cas « SNC », et fonction du pouvoir de délégation attribué à la direction des risques, le directeur régional ainsi que son analyste ont émis juste un avis favorable sur l'affaire en

⁹⁷ Voir l'annexe n°1

raison de la santé financière stable de l'entreprise et du fort potentiel que représente le projet envisagé.

3.3. Au niveau de la direction des risques

La direction des risques établira une contre analyse pour les dossiers, relevant de sa délégation, en s'appuyant sur le facteur risque du dossier. La contre analyse consiste à prélever les points forts et les points faibles que représente l'affaire ainsi que l'établissement d'un plan de financement sur la base d'une approche pessimiste.

Section 03 : étude et évaluation d'un cas pratique

Sous-section 01 : présentation générale du projet

Tout au long de cette partie, nous allons étudier un cas pratique qui permet de mettre en pratique les techniques et les méthodes théoriques mentionnées précédemment, à l'aide d'une « fiche méthodologique d'évaluation d'un projet d'investissement ⁹⁸ ».

D'abord, il s'agit d'un dossier de financement «un crédit d'investissement», traité au niveau de l'agence Natixis N°164de Hydra.

C'est une demande de financement d'investissement présenté par la «SNC MR», société de distribution cinématographique pour faire l'extension de son activité.

1.1. Présentation et historique de la société

« MR » est une micro-entreprise dans l'activité est la distribution cinématographique, sous la forme juridique d'une Société A Responsabilité Limitée (SARL), crée le 30/12 /1997 avec un capital social de 100.000DA répartis entre deux actionnaires comme suit :

- Mr Sahia : associé, détient 80% du capital social.
- Melle Zaidi : détient 20% du capital social.

Elle est située à Hydra -Alger-, immatriculé au registre de commerce d'Alger sous le n° 000 2106 A94.

En 2006, la société MR a pris la forme juridique société en nom collectif (SNC)

En 2013, elle a déposé une demande de crédit d'investissement au niveau de la banque Natixis (agence Hydra) pour faire l'extension de son activité.

1.2. Présentation du gérant

La gestion de la SNC est assurée par « Mr Sahia » comme gérant associé, diplômée dans le domaine audiovisuel, âgé de 50ans.

⁹⁸ Voir l'annexe n°2

Il a 24ans d'expérience professionnelle sur le territoire national et international dans ce domaine : production, distribution, négoce de droits audiovisuels, exploitation vidéographique.

1.3. Les données techniques du projet

1.3.1. La nature de projet

La société MR a demandé un crédit d'investissement d'un montant à hauteur de douze millions cinq cents cinquante-neuf mille dinars toutes taxes comprises (12 559 000 DA TTC) pour l'importation d'un équipement de projection mobile numérique en digital cinéma avec ses accessoires image (3D). A fins de le mettre en location sur le marché algérien, tant auprès de clients Etatique (festivals nationaux, événements), que privés (sponsoring des films, soirées spéciales, etc.....).

Ainsi la durée de remboursement du prêt demandé soit adaptée à la durée de l'amortissement comptable de cet investissement, soit 5 ans.

1.3.2. Les tendances de marché

Le marché de la distribution, qui était déjà très étroit en raison du nombre peu important de salles sur l'ensemble du territoire national, risque carrément de disparaître si l'Etat n'envisage pas en extrême urgence de lancer un plan de numérisation des salles.

Depuis l'indépendance de notre pays, les salles sont gérées par les collectivités locales.

Cette société se retrouve donc privée de salles pour y distribuer ses films tant que celles-ci ne seront pas équipées en projecteurs D Cinéma.

1.3.3. La concurrence

Le projecteur importé est la première machine de ce type sur le marché algérien, ce que devrait conférer à cette entreprise une large avance sur une éventuelle concurrence, tant que publique que privée. Dans ce cas la société sera en position quasi monopolistique.

Sous-section 2: Analyse de la viabilité de projet

2.1. Analyse détaillée du programme d'investissement

2.1.1. Les caractéristiques de la demande

Le matériel importé peut être loué à quatre(4) catégories principales des clients :

2.1.1.1. Les clients Etatiques

Pour mémoire l'état algérien organise plusieurs dizaines de festivals culturels nationaux par an, dont plusieurs consacrés au cinéma. Pour 2013, la société dont la réputation sur le

marché n'est plus à faire, a déjà été sollicitée pour organiser et fournir le matériel des manifestations suivantes :

- Journées du cinéma méditerranéen d'Alger en octobre 2013
- Festival culturel maghrébin du cinéma en novembre 2013
- Une semaine des classiques restaurés du cinéma algérien en novembre 2013
- Festival culturel international du cinéma d'Alger en décembre 2013

2.1.1.2. Les clients privés nationaux

De nombreuses sociétés (DJEZZY, SOTITEL, SAMSUNG, SONY, HEINEKEN, DIAMAL, HAVAS, etc...), chacune d'elles souhaitent en effet organiser une ou plusieurs soirées privées au cours de l'année, durant lesquelles elles projettent l'un de ses blockbusters pour leurs invités.

2.1.1.3. Les clients internationaux

UNIRANCE, l'organisme de promotion du cinéma français à l'étranger a demandé d'organiser une semaine du cinéma français à Alger, au mois février 2014. Ce matériel loué a cet organisme pour la durée de cette manifestation. La périodicité de cette dernière devrait également être annuelle.

2.1.1.4. Les salles de cinéma

Durant les périodes le matériel ne sera pas loué, l'entreprise peut l'installer dans une salle afin d'y exploiter les films et de partager la recette avec le détenteur de celle-ci.

Dans cette hypothèse un pourcentage de la recette est alloué à la location de matériel de projection.

2.1.2. Moyens techniques et humains mis en œuvre

La société requiert uniquement un (1) véhicule pour le transport ainsi que deux (2) techniciens pour le faire fonctionner, dont la formation sera assurée gracieusement par le fournisseur.

2.1.3. L'offre commerciale

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la commercialisation de ce matériel est assurée soit par l'entreprise lui-même, soit par le biais d'agences de communication et/ou d'événement intervenant pour le compte de leurs clients.

A l'échelle national, Cet équipement est loué en moyenne à 25000 00 DA/jour, technicien inclus.

Par ailleurs, si un client éventuel veut louer ce type de matériel à l'étranger, son cout de location dépasserait les 2200 euros/jour, sans oublier la prestation du technicien.

2.1.4. La factures pro forma

Voir l'annexe n°3

Désignation	P.Total HT
Projecteur CP2220 en 3Kw SD	55 252 €
Seveurdoremi IMB4K shovault	12 512 €
Matériels complémentaires	31 573 €
Total net HT	99 337 €
VENTEEXPORT EXO TVA	
Total TTC	99 337 €

Remarque :

Les prix sont fermes, valable 60 jours. La TVA ne sera pas applicable si facturation sur Sté étrangère, Tandis que le cours de change utilisé est de 108.70 DA.

Sous-section 3 : Analyse de la rentabilité de projet

3.1. La structure de financement

Vue l'importance du projet, la société MR a estimé qu'il convient mieux de faire recours à un financement hybride (externe en plus de ses capitaux propres). Donc, elle a préféré solliciter un crédit bancaire qui représente 86% du montant total de l'investissement et utiliser ses capitaux propres pour couvrir uniquement 14% du montant total du projet.

Tableau : modalité de financement de projet

Désignation	Montant total	autofinancement	Crédit bancaire
Investissement	12 559 KDA	1 764KDA	10 795 KDA

Source : document interne de la banque

Tableau: Programme de financement (2013-2018)

Nature de crédit	Crédit à moyen terme
Cout du projet	12 559 000 DA
Partie d'entreprise	1 764 000 DA
Partie banque	10 795 000 DA
Date de la mise en place	Octobre 2013
Première échéance	Janvier 2014
Dernière échéance	Octobre 2018
Taux d'intérêt annuel	6.5%
Taux d'intérêt annuel équivalent	1.59%
Mode d'amortissement	Linéaire
Durée de crédit	5 ans
Nombre d'annuités	20 annuités

Source : Document interne de la banque

3.1.1. Recueillement des garanties exigées

Une fois la relation est acceptée, la banque a procédé au recueillement des garanties exigées à savoir :

- Un nantissement sur l'ensemble des équipements suscités
- Une assurance multirisque élargie à CATNAT.

Tableau : tableau d'amortissement du projet

unité : KDA

Trimestre	Capital restant du	Intérêt	amortissement	Annuité
1	10 795	171.64	539.75	711.39
2	10 255.25	163.06	539.75	702.81
3	9 715.5	154.48	539.75	694.23
4	9 175.75	145.90	539.75	685.65
5	8636	137.31	539.75	677.06
6	8096.25	128.73	539.75	668.48
7	7556.5	120.15	539.75	659.90
8	7016.75	111.57	539.75	651.32
9	6477	102.98	539.75	642.73
10	5937.25	94.40	539.75	634.15
11	5397.5	85.82	539.75	625.57
12	4857.75	77.24	539.75	616.99
13	4318	68.65	539.75	608.41
14	3778.25	60.07	539.75	599.82
15	3238.5	51.49	539.75	591.24
16	2698.75	42.91	539.75	582.66
17	2159	34.33	539.75	574.08
18	1619.25	25.75	539.75	565.50
19	1079.5	17.16	539.75	556.91
20	539.75	8.58	539.75	548.33

Source : établie par nous même

3.2. Analyse de l'exploitation :

Vu que ce projet est en développement, on fait d'abord une analyse rétrospective réfère aux trois dernières exercices (2010-2011-2012) sur la base des bilans comptables et TCR fournies par le client. Ensuite, on passe à une analyse prospective du projet pendant les 5 années (2013-2018).

3.2.1. Analyse rétrospective

A-Bilans comptables :

Voir l'annexe n°4

B-Bilans financiers :

Tableau : Actif du bilan financier (2010-2012)

Rubrique	2010	2011	2012
Capital non appelé			
Emplois stables			
Immobilisations incorporelles	20 436 702	21 134 287	21 755 211
Immobilisations corporelles	8 533 164	8 733 164	8 733 164
Immobilisation en cours			4 638 832
Immobilisations financières	105 000	105 000	105 000
Total actif non courant	29 074 866	29 972 451	35 232 207
Actif circulant			
Actif d'exploitation	1 060 898	2 230 898	1 021 223
Stocks	179 737	179 737	
Clients	881 161	2 051 161	1 021 223
Actif hors exploitation	386 162	198 201	32 523
Créances diverses	386 162	198 201	32 523
Total actif circulant	1 447 060	2 429 099	1 053 746
Trésorerie actif	6 453 369	6 372 017	10 189 612
Placement et autres actifs financiers courants			
Disponibilité	6 453 369	6 372 017	10 189 612
Total actif courant	7 900 429	8 801 116	11 243 358
Total actif	36 975 295	38 773 567	46 475 565

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Tableau : passif du bilan financier (2010-2012)

Rubrique	2010	2011	2012
Ressources propres	18 403 169	22 904 265	32 145 285
Capital émis	100 000	100 000	100 000
Amortissement et provision	21 141 726	25 507 979	29 839 314
Résultat	(-2 838 557)	(-2 703 714)	2 205 971
Dettes financières stables	401 526	(-5 410 366)	(-8 254 999)
Report à nouveau	401 526	(-5 410 366)	(-8 254 999)
Total Passif non courant	18 804 695	17 493 899	23 890 286
Dettes d'exploitation	12 850 641	16 799 801	19 296 498
Dettes fournisseur	10 590 546	10 803 104	10 925 433
Impôt	855	30 019	438 768
Autres dettes	2 259 240	5 966 678	7 932 297
Dettes hors exploitation	5 170 956	4 479 868	3 288 781
Produit constaté d'avance (hors exploitation)	5 170 956	4 479 868	3 288 781
Total passif courant	18 021 597	21 279 669	22 585 279
Trésorerie passif	149 002		
Total passif	36 975 294	38 773 568	46 475 565

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

C- compte de résultat :

Voir l'annexe n°5

3.2. 2.analyse prospective

Les hypothèses d'approche pour l'élaboration des bilans prévisionnels sont les suivantes :

- Le taux d'imposition sur les bénéfiques (IBS) de 23 % appliqué tout au long des 5 années;
- Un taux de TAP de 2 % est retenu ;
- Le résultat positif de chaque exercice a été totalement réaffecté (non distribué) ;
- Ce projet est bénéficié des avantages ANDI.

A-Bilan comptable prévisionnel :

Il désigne la partie gauche ou active, on inscrit tout ce que possède l'entreprise et ce que doivent ses clients. Nous allons présenter pour vous ce tableau pour plus d'illustration.

Voir l'annexe n°6

B-Bilans financiers prévisionnels :

Tableau : Actif bilan financier prévisionnel (2013-2018)

Unité : DA

Rubrique	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Capital non appelé					
Emplois stables					
Immobilisations incorporels	13 133 921	10047200	7535400	5023600	2 511 800
Immobilisations corporelles	74 139	-	-	-	-
Immobilisations encours	4 638 832	3479124	2319416	1 159 708	-
Immobilisations financières					
Total actif non courant	17 846 892	13526324	9854816	6183308	2511800
Actif circulant					
Actif d'exploitation	2 302 695	2 532 965	2 786 261	3 064 887	3 371 376
Stocks					
Clients	2 302 695	2 532 965	2 786 261	3 064 887	3 371 376
Actif hors exploitation	40 358	44 394	48 833	53 716	59 088
Créances diverses	40 358	44 394	48 833	53 716	59 088
Total actif circulant	2 343 053	2 577 359	2 835 094	3 118 603	3 430 464
Trésorerie actif	11 080 612	12 188 673	13 407 541	14 748 295	16 223 124
Disponibilité	11 080 612	12 188 673	13 407 541	14 748 295	16 223 124
Total actif courant	13 423 665	14 766 032	16 242 635	17 866 898	19 653 588
Total actif	31 270 557	28 292 355	26 097 451	24 050 206	22 165 388

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Tableau : Passif bilan financier prévisionnel (2013-2018)

Unité : DA

Rubriques	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ressources propres	9 199 625	9 270 988	10 248 893	11 305 128	12 205 873
Capital émis	100000	100000	100000	100000	100000
Amortissement et provision	4320568	3671508	3671508	3 671 508	2 511 800
Résultat	4 779 057	5 499 480	6 477 385	7 533 620	9 594 073
Dettes financières stables	7 319 058	10 024 459	9 798 006	6 041 804	7 231 509
Reports à nouveau	-3 475 942	2 023 539	4 453 846	3 079 774	6 514 299
Emprunt et dettes financières	10 795 000	8 000 920	5 344 160	2 962 030	717 210
Total passif non courant	16 518 683	19 295 447	20 046 899	17 346 932	19 437 382
Dettes d'exploitation	13 857 730	8 563 000	6 045 024	6 605 526	2 700 000
Dettes fournisseurs	5 925 433	6 517 976	4 000 000	4 356 000	2000 000
Autres dettes	7 932 297	2 045 024	2 045 024	2 249 526	700 000
Dettes hors exploitation	438 768	-	-	-	-
Impôt	438 768	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-
Trésorerie passif	455 375	433 908	5 528	97 748	28 006
Total passif courant	14 751 873	8 996 908	6 050 552	6 703 274	2 700 000
Total passif	31 270 557	28 292 355	26 097 451	24 050 206	22 165 388

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

C- Le compte du résultat prévisionnel :

Le TCR détermine le bénéfice dégagé par l'entreprise, et juste après nous avons abordé l'exemple de cette entreprise.

Voir l'annexe n°7

Tableau :tableau de dotation des amortissements (2013-2018)

Année	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Immobilisation incorporel	3 086 721	2511800	2511800	2511800	2511800
Autres immobilisations corp	74 139	0	0	0	0
Immobilisations encours	1 159 708	1 159 708	1 159 708	1 159 708	0
Total	4320 568	3 671 508	3 671 508	3 671 508	2 511 800

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis–Hydra-

Sous-section 04 : Critères d'analyse financière et de décision

Pour financer son activité habituelle et son développement, l'entreprise doit respecter certains équilibres financiers, que nous avons cités comme suit :

4.1. Analyse de l'équilibre financier de l'entreprise

L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise passe par l'analyse combinatoire des trois éléments constituant l'équation bilancielle : FR, BFR, TN.

4.1.1. Les indicateurs de l'étude rétrospective

4.1.1.1. Les indicateurs du bilan financier :

❖ **Le fond de roulement net global**

Le fond de roulement est la part des capitaux permanents qui n'est pas absorbée par le financement des valeurs immobilisées, et qui est par suit disponible pour financer les besoins liées au cycle d'exploitation.

$$\text{FRNG} = \text{ressources stables} - \text{emplois stables}$$

❖ **Le besoin en fond de roulement**

Le besoin en fond de roulement (besoin d'exploitation) est défini comme étant la part des besoins de financements du cycle d'exploitation de l'entreprise qui n'est pas financé par des ressources nées des décalages entre les recettes et les dépenses

$$\text{BRF} = \text{actifs circulant} - \text{dettes circulante}$$

❖ **La trésorerie**

Ensemble des moyens de financement liquide ou à court terme dont dispose un agent économique pour faire face à ses dépenses de toute nature : encaisse, les crédits bancaires court terme obtenu par mobilisation de créances ou par découvert, avances(ou facilité de caisse).

$$\text{TN} = \text{trésorerie actif} - \text{trésorerie passif}$$

❖ **L'équilibre de financement de l'entreprise**

L'équilibre est respecté si un emploi stable est financé par une ressource stable,(FRNG est supérieur au BFR).

$$\text{TN} = \text{FRNG} - \text{BFR}$$

Tableau : calcul des indicateurs

unité : DA

Année	2010	2011	2012
FRNG	-10 270 171	-12 478 552	-11 341 921
BRFE	-11 789 743	-14 568 903	-18 275 275
BFRHE	-4 784 794	-4 281 667	-3 256 258
BFR	-16 574 537	-18 850 570	-21 531 533
TN(1)	6 304 367	6 372 017	10 189 612
TN(2)	6 304 366	6 372 018	10 189 612

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Les commentaires :

Pendant les trois dernières années, on voit que :

- **FRNG** :le FRNG est négatif signifie que la structure financière de l'entreprise est déséquilibrée, elle n'arrive pas à financer ces actifs non courants par les moyens de financement à long terme. Donc, l'entreprise est insolvable.
- **BFR** : le BFR est négatif c'est-à-dire l'entreprise n'exprime pas un besoin parce que il existe un décalage dans le temps (les fournisseurs accordés des délais importants que celui des clients).
- **TN** :l'entreprise connait une évolution favorable de la trésorerie sur les cinq années,ce qui signifie que l'entreprise dispose de liquidité assez important pour lui permettra le remboursement de ses dettes à court terme.

Enfin, pour que l'entreprise atteigne son équilibre financier elle doit renforcer ses ressources stables.

4.1.1.2. Les ratios de gestion

Tableau :calcul des ratios de gestion

Année	2010	2011	2012
Ressources stables/ emplois stables	0.64	0.58	0.67
FRNG/ BFR	0.61	0.66	0.52
(TN*360)/CAHT	2268 j	1567 j	517 j
(BFR*360)/CAHT	-	-	-

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaires :

- **Ressources stables / emplois stables** : ce ratio doit être supérieure à 1, mais d'après les résultats obtenus de trois années ce ratio est inférieur à 1, il traduit existence d'un FRNG négatif.
- **FRNG/BFR** : on voit que le taux de couverture de l'FRNG est varié par rapport au BFR, par exemple en 2010 le FRNG couvre 0.61 du BFR.
- **(TN*360)/CAHT** : ce ratio permet de mesurer le poids des éléments qui constituent la trésorerie et qui sont sensiblement proportionnels par rapport au CAHT
- **(BFR*360)/CAHT** : on n'a pas pu le calculer parce que le BFR est négatif.

D'après le CDR et les soldes intermédiaires de gestion des trois dernières années (2010-2011-2012) on va calculer la capacité d'autofinancement ainsi les différents indicateurs financiers :

4.1.1.3. La capacité d'autofinancement (CAF)

Pour calculer la CAF on a choisi la méthode soustractive, soit :

CAF= EBE
 +Autres produits opérationnel
 -autres charges opérationnel
 +produits financiers
 -Charges financiers
 +produits extraordinaires
 -charges extraordinaires
 -impôts exigibles sur résultat

Tableau : calcul de la CAF (2010-2012)

unité :DA

Années	2010	2011	2012
CAF	-2 168 045	1 662 538	6 537 305

Source: réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaires :

La CAF réalisée en 2010 est négative, cela est dû à la baisse du chiffre d'affaires de l'exercice. Mais elle commence à augmenter de 2011 jusqu'à 2012 avec un taux de 293.21 %.

4.1.1.4. Les rentabilités

❖ **La rentabilité commerciale :**

C'est la rentabilité de l'entreprise à travers son chiffre d'affaires .elle se calcule comme suit :

$$RC=RN/CAHT$$

❖ **La rentabilité des capitaux engagés :**

Elle mesure l'efficacité dans l'utilisation des actifs mais à la disposition de l'entreprise. Elle peut être calculée avant ou après impôt sur les bénéfices.

$$RE=résultat opérationnel / les capitaux engagés$$

❖ **La rentabilité financière :**

Elle mesure la rentabilité des seuls capitaux propres et elle intéresse surtout les apporteurs de capitaux.il peut être calculé avant ou après impôt sur les bénéfices

$$RF=Résultat net avant impôts /capitaux propres$$

❖ **Effet de levier financier :**

C'est la différence entre la rentabilité des capitaux propres et la rentabilité des capitaux engagés.

$$EL=RF-RE (1-t)$$

Tableau : calcul des indicateurs financiers (2010-2012)

Année	2010	2011	2012
RC	-2.83	-1.84	0.31
RE	-0.15	-0.15	0.09
RE (1-t)	-0.11	-0.11	0.06
RF	-0.15	-0.11	0.06
EL	-0.04	0	0

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaire :

- **RC :** Vu que l'entreprise a réalisé des résultats négatifs (des pertes) des deux premières années (2010 ; 2011), la rentabilité commerciale est négative c'est-à-dire que chaque 100 unités monétaire de vente nette, l'entreprise réalise une perte de 283 unités.
Par contre dans la troisième année le résultat est positif, la rentabilité commerciale est de 31% cela veut dire que pour chaque 100 unités monétaire de vente nette, l'entreprise réalise un bénéfice de 31 unités.
- **RE :** On remarque que la rentabilité économique est négative pendant les deux premières années puis elle devient positive en 2012.
- **RF :** Comme on le remarque dans ce tableau, la rentabilité des capitaux est en évolution
- **EL :** Dans la première année l'effet de levier est négatif parce que la rentabilité financière est inférieure à la rentabilité économique après impôt, tandis que dans les deux dernières années l'effet de levier est nul ça revient à l'égalité entre les deux rentabilités.

4.1.1.5. Ratios de rotation des clients et fournisseurs

- **Le délai de règlement des clients** = (créances client +EENE)/CATTC*360j
- **Le délai de règlement aux fournisseurs**= (dettes fournisseurs)/achats et service extérieur TTC*360j

Tableau : calcul du délai de rotation des clients et fournisseurs unité : j

Année	2010	2011	2012
Délai de règlement des clients	317	505	52
Délai de règlement aux fournisseurs	1054	2078	739

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaires :

Dans ce tableau on remarque que le délai fournisseurs est supérieur au délai des clients pendant les trois années. Ce qui montre que l'entreprise donne un délai clients moyen plus court (effort de recouvrement des créances) par rapport au délai des fournisseurs d'où un pouvoir de négociation accru pour l'entreprise.

4.1.2. Les indicateurs de l'étude prospective (2013-2018)

4.1.2.1. Les indicateurs du bilan

Tableau : calcul des indicateurs du bilan prévisionnel

Année	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
FRNG	-1 328 209	5 769 105	10 192 083	11 163 624	16 925 582
BFRE	-11 555 035	-6 030 035	-3 258 763	-3 540 639	671 376
BFRHE	-398 410	44 394	48 833	53 716	59 088
BFR	-11 953 445	-5 985 641	-3 209 930	-3 486 923	730 464
TN	10 625 236	11 754 746	13 402 013	14 650 547	16 195 118

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaires :

En 2013 :

- **FRNG** : le FRNG est négatif peut traduire une situation préoccupante pour l'entreprise, donc des difficultés en terme d'équilibre financier
- **BFR** : le BFR est négatif montre que l'entreprise n'exprime pas un besoin
- **TN** : La trésorerie est positive signifier que l'entreprise dispose de liquidité pour lui permettra le remboursement de ses dettes à court terme.

2014-2017 :

- **FR>BFR, TR>0** :

Il y a un équilibre financier sain dans la mesure où l'entreprise dispose suffisamment des ressources pour financer tous ses besoins et un excédent de trésorerie.

2017-2018 :

- **FRNG** : dans cette période le FRNG prévisionnels est positive. Ce qui explique que cette entreprise dégage des valeurs confortables et couvre assez largement ces besoins cyclique.
- **BFR** : Le BFR est positives, ce qui signifie que cette entreprise se trouve dans une situation fort et elle à un excédent FR pour financer ses BFR.
- **TN** : La trésorerie est positive ce qui veut dire que cette entreprise à des liquidités et en mesure d'honorer ses dettes.

4.1.2.2. Les ratios de gestion

Tableau : calcul des ratios du bilan prévisionnel

Année	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
ressources stables/emplois stables	0,93	1,43	2,03	2,81	7,74
FRNG/BFR	0,11	-0,96	-3,18	-3,20	23,17
(TN*360)/CAHT	183 j	184 j	190 j	189 j	190 j
(BFR*360)/CAHT	-	-	-	-	8 j

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaires :

- **Ressources stables/emplois stables** : d'après ce tableau on remarque que ce ratio est en évolution continu. Dans la première année est inférieure à 1 ce qui traduit que le FRNG est négatifs, par contre dans les années suivante il est supérieure à 1 ce qui traduit d'un FRNG positif.
- **FRNG/BFR** : D'après les résultats obtenus on remarque que le FRNG couvre 11% du BFR dans la première année .mais dans les trois exercices suivants le FRNG ne peut pas couvrir la totalité du BFR ce qui signifie que l'entreprise a enregistré un BFR assez important.
- **(TN*360)/CAHT** :ce ratio permet de mesurer le poids des éléments qui constituent la trésorerie et qui sont sensiblement proportionnels par rapport au CAHT. Alors la couverture de la trésorerie par rapport au chiffre d'affaire hors taxes augmente dans les deux premiers exercices puis elle demeure constante dans les trois années suivantes.
- **(BFR*360)/CAHT** : de N jusqu'à N+4 le BFR est négatif, on n'a pas pu calculer ce ratio ; tandis que dans l'année N+5 le BFR est positif et ce ratio égal 8 j.

4.1.2.3. Capacité d'autofinancement (CAF)

CAF=Résultat net +Dotations aux amortissements

Tableau :calcul de la CAF du bilan prévisionnel **unité : DA**

Année	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
CAF	9099625	10017988	11080593	12229998	13233230

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis -Hydra-

Commentaire :

La CAF affiche des valeurs positives et en augmentation continue pendant les cinq exercices prévisionnels cette dernière est due à la variation des composants de calcul de la CAF c'est-à-dire une augmentation du résultat net indique une augmentation de la CAF.

4.1.2.4. Les rentabilités

Tableau : calcul des indicateurs financiers

Année	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
RC	0,23	0,24	0,26	0,27	0,29
RE	0,41	0,45	0,50	0,65	0,72
RE(1-t)	0,31	0,34	0,37	0,49	0,54
RF	0,68	0,89	0,94	0,98	1,14
EL	0,37	0,55	0,57	0,49	0,60

Source :réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis-Hydra-

Commentaires :

- **RC :** la rentabilité commerciale est en augmentation continue avec un taux de 4.23% ce qui signifie que le résultat représente le bénéfice réalisé par chaque unité monétaire de vente nette.
- **RE :** Le résultat économique est positif durant les cinq années, pour 2013 est de 41% cela veut dire que pour chaque 100 unité monétaire de capitaux engagés, l'entreprise réalise un bénéfice de 41 unités.
- **RF :** La rentabilité financière est appréciée pendant les cinq années, signifie que le résultat de cette entreprise est prévu à 68% dans la première année, 89% dans la deuxième année, 94% dans la troisième année, 98% dans la quatrième année, et de 114% dans la dernière année.
- **EL :** effet de levier est positif pendant les cinq, cela traduit que la rentabilité financière est supérieure à la rentabilité économique.

4.1.2.5. Cash-flows

Tableau: calcul des cash-flows (2013-2018) **unite:** DA

Année		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Encaissements:						
CAF		9 099 625	10 017 988	11 080 593	12 229 998	13 233 230
Récupération de BFR						730464
VR						
Total encaissement		9 099 625	10 017 988	11 080 593	12 229 998	13 963 694
décaissement:						
IO	-12559000					
Δ BFR	-11953445	5967804	2775711	-276993	4217387	
Total décaissement		5967804	2775711	-276993	4217387	
Cash-flows nets	-24512445	15 067 429	12 793 699	10 803 600	16 447 385	13 963 694
facteur d'actualisation		0,952381	0,907029	0,863838	0,822702	0,783526
Cash-flows actualisés		14349932,72	11604262,54	9332555,832	13531304,21	10940919,5
CAF actualisé cumulé		14349932,72	25954195,26	35286751,09	48818055,3	59758974,8

Source : réalisé par nos soins à partir des documents fournis par l'agence 164 Natixis-Hydra-

Commentaire :

Pendant les cinq années, les cash-flows est en augmentation ce qui signifie que le projet génère des gains durant cette période.

➤ **Valeur Actuelle Nette (VAN) :**

$$Van = \sum_{i=1}^n cf(1+t)^{-i} - I_0$$

Taux d'actualisation est de 5%

Investissement initial = 12 559 000 DA

Valeur Actualisée Nette (VAN) = 59758974,8 - 12559000 = 47199974,8 DA

Commentaire :

Le projet a récupère le montant de l'investissement, a payé le coût des ressources et a enrichi l'entreprise d'un montant égal à la VAN, donc il est rentable.

➤ **L'indice de profitabilité :**

$$IP = \frac{VAN}{I} + 1$$

IP = (47199974,8 / 12 559 000) + 1 = 1,37

Commentaire :

La réalisation de cet investissement consiste à concevoir **0,37 DA** de profit par 1 DA décaissé sur une période de 5 ans.

4.2. Conclusion de l'étude

Compte tenu l'analyse de projet, l'analyse de marché et l'analyse financière de la présente étude rétrospective et les résultats obtenus, nous avons constatés d'une part que l'entreprise a certains déséquilibres financiers apparaissent dans la structure patrimoniale qu'à niveau de sa structure de rentabilité donc de sa capacité à rembourser le crédit ; mais d'une autre part on a remarqué que le projet d'investissement est rentable.

D'après les analyses précédentes, nous d'avis défavorable pour le financement de ce projet.

Les motifs de refus :

Nous avons donnés un avis défavorable sur le financement de ce projet car :

- ✓ la stratégie de Natixis Algérie basée sur l'historique de l'entreprise, et les résultats de cette dernière sont négatifs ;
- ✓ le marché cinématographique Algérien n'est pas stable ;

- ✓ On n'a pas bien compris le projet, on a eu des doutes sur l'opportunité d'affaires, sur les perspectives à moyen et long terme, sur la viabilité du projet ;
- ✓ Il Ya une inadéquation entre le montant du crédit demandé et la disponibilité financière ;
- ✓ Insuffisance de garantie (réelle et personnelle), la banque ne peut pas prendre le risque tous seule;
- ✓ L'apport propre de l'entreprise est insuffisant, plus l'apport propre est conséquent plus le risque de la banque est limité.

Conclusion générale

L'étude menée au sein de NATIXIS ALGÉRIE, dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin d'études, nous a permis de faire la liaison entre les connaissances acquises durant notre parcours académique et la réalité du fonctionnement de cette institution. Afin d'apporter les éléments de réponse, que nous jugeons essentiels, à la question « **Comment les banques privées en Algérie, à l'image Natixis Algérie, contribuent-elles dans le financement des projets d'investissement ? Et quels sont les moyens qu'elles mobilisent pour prévenir et limiter les risques y afférents ?** »

Avant d'octroyer un crédit d'investissement, le banquier est appelé à faire une expertise. Le financement d'un projet d'investissement poursuit plusieurs étapes dans l'étude du dossier de crédit, en commençant par la connaissance du client, la visite sur site et s'achèvera par une appréciation de la structure financière de l'entreprise.

A l'issue de cette étude, le chargé du dossier pourra cerner les besoins de demandeur de crédit, sa capacité de remboursement ainsi que le niveau du risque qu'il est appelé à courir, puis prendre sa décision en conséquence, le seul souci du banquier est de minimiser le risque.

Dans ce cadre, nous avons essayé d'examiner et d'évaluer le processus d'octroi de crédit par la banque NATIXIS ALGERIE. A la lumière de notre analyse, nous sommes parvenues aux conclusions suivantes :

- ✓ Il existe plusieurs caractéristiques de projet d'investissement telles que la dépense initiale, les cash-flows, la durée de vie du projet, la valeur résiduelle ainsi le risque lié à chaque type de projet d'investissement. L'entreprise peut financer son projet d'investissement soit par le financement interne « l'autofinancement » ou bien par le financement externe directe et indirecte, d'où la confirmation de la première hypothèse.
- ✓ Parmi les types de risques liés à l'opération de crédit, on cite particulièrement celui de la contrepartie, de la liquidité, celui du marché et de l'insolvabilité. L'application des règles prudentielles et la prise des garanties représentent des moyens de prévention efficace pour minimiser les risques, ce qui nous a conduit à confirmer la deuxième hypothèse ;
- ✓ Le banquier entame un certain nombre d'études et d'analyses sur le projet qui sont les suivantes :
 - Etude rétrospective ;
 - Etude prospective qui comprenant une étude de la viabilité du projet ; susceptible de déterminer si le projet est viable par l'étude de son marché ; et une étude de la rentabilité : celle-ci va déterminer la rentabilité du projet et son impact économique et financier ;
 - L'analyse des critères de rentabilité d'un projet pour mesurer la pertinence du projet ;
 - Pour la banque NATIXIS ALGERIE le banquier s'appuie sur l'historique de l'entreprise afin d'aboutir à une décision d'octroi du crédit d'investissement ;

Cependant la décision de financement d'un crédit d'investissement dépend de plusieurs critères, à savoir :

- ❖ Une bonne connaissance des clients ;
- ❖ Une documentation complète concernant l'objet du crédit ;
- ❖ Une analyse et une étude approfondie et détaillée de la situation financière des demandeurs de crédits.

Cela nous permet de confirmer la troisième hypothèse.

À travers notre travail de recherche et les constats que nous avons faits, nous pouvons formuler les suggestions suivantes :

- ✓ Diversifier l'octroi des crédits d'investissement pour mieux gérer les risques ;
- ✓ Prendre en considération la rentabilité des projets comme facteur important tout en sachant que les garanties proposées servent uniquement à couvrir quelques risques ;
- ✓ Développer d'avantage les outils d'analyse de crédit autres que ceux utilisés aujourd'hui pour performer la décision d'octroi de crédit et minimiser les risques y afférents ;
- ✓ Développer d'avantage le système d'information au sein de la banque pour réduire les incertitudes et permettre d'améliorer le processus décisionnel en matière d'octroi de crédit ;
- ✓ Concevoir et développer une cartographie de risques au niveau de la banque dans le but d'avoir un référentiel en la matière qui lui permettra d'avoir une vision claire en matière de gestion des risques

Enfin et dans l'objectif d'approfondir notre matière d'octroi de crédit avec tous les paramètres qui l'entourent tels que le risque, nous proposons à l'examen les axes de recherche futures suivants :

- L'élaboration du processus de financement.
- La quantification des risques liés au financement.

Bibliographie

Bibliographie :

Ouvrages :

- A. BOUGHABA, « analyse et évaluation des projets » édition Bardit, 2005.
- CYRILLE MANDOU, « procédure de choix d'investissement » édition paris, 2009.
- JACKY KOEHL « les choix d'investissement » édition Dunod, paris, 2003.
- N. POPIOLEK, « guide du choix d'investissement » édition d'organisation, 2006.

- A. SARDI, Bale II, afdges éditions ; paris, 2004.
- A. HACHICHA « choix d'investissement et de financement », Edition TUNIS ,2003.

- ANNE-MARIE SIMON « droit des affaires », édition Dalloz paris,2017.

- B ET F GRANDUGUILLOT, « analyse financière : les outils du diagnostic financier », édition GUALINO, paris, 2002.
- BOUYAKOUB.FAROUK, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2003.
- BRUYERE, RICARD, « les produits dérivés de crédit », Edition Economica, paris 2004.
- CHAREST (G), *Évaluation de la rentabilité des projets d'investissement*, Edition l'Harmattan, Paris, 2007.
- CHEIKH AHMED BAMBA DIAGNE, « économie et gestion bancaire », édition l'Harmattan, paris, 2015.
- CIEPLY, SYLVIE, « la relation banque-entreprise » édition EMS, 2018.
- DEISTING.F, JEAN-PIERRE.L, « analyse financière », 5^{ème} Edition Dunod, Paris 2017, P1.

- DEKEUWER-DEFOSSER, « droit bancaire », édition Dalloz, paris, 2016.

- DOMINIQUE CHARBERT, « manuel d'économie bancaire appliquée », édition RB, paris 2014.

- F-X.SIMON, M.TRABELSI « préparer et défendre un projet d'investissement », édition Dunod, paris, 2005.
- J.CHISSOS ET R.GUILLET « décision d'investissement », édition pearson, France, 2003.
- JEAN-GUY « gestion financière de l'analyse à la stratégie » édition d'organisation, 2011.

- JEAN-MARC, « l'essentiel des techniques bancaires », édition d'organisation, paris, 2008.

- KPMG. DZ « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », édition 2012.
- LUC BERNET-ROLLANDE, « principes de techniques bancaire », édition Dunod, paris ,2015.

- LUC B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition Dunod, Paris, 2008.
- MANOURI MANSOUR, « système et pratique bancaire en Algérie », édition Houma ,2006.
- MARTINE LEIMBACH, « Financement des exportations-crédit acheteur international » édition RB,2012.

- NIPPERT, ANNE « finance d'entreprise », édition gualino, 2009.

Bibliographie

-OGIEN DOV, « gestion financière de l'entreprise », Edition Dunod, 2018.

-P.VERNIMEN, « finance d'entreprise » édition Dalloz, paris, 2014, p : 1043.

-T. DUCLOS, « Dictionnaire de la banque », édition paris, 2013.

-YVES SIMON, « Ingénierie de projets et décision d'investissement », 2^e édition, Robert Houdayer.

Revues périodiques :

-M. DIETSCH ET J. PETEY, « mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », revue banque, paris, 2008.

Travaux universitaires :

- Madame KOUAKOU RASOARILALA JOSTHER, planification, exécution et contrôle de projet.

-A.HACHICHI, « choix d'investissement et de financement », septembre 2013.

-FADHEL BOUANANI, « proposition d'un système de notation interne aux entreprises », mémoire de fin d'étude ESB, 2006.

-FAIZA BENABDELMOULA, Thèse de doctorat « les déterminants d'octroi de crédit aux entreprises : étude comparative entre la banque conventionnelle et la banque islamique » 2018.

-MOHAMED-CHERIF ILMANE, cours de réglementation prudentielle, ESC, 2015.

Documents et textes officiels :

-Code civil.

-Code de commerce.

Sites web :

-<http://www.gestion-projet-informatique.vivre-aujourd'hui.fr/projet-definition-generale.html> .

-<http://www.nagelmackers.be>.

-<https://www.ladissertation.com>.

-<https://www.triodos.be/fr/crédit-d-investissement/caractéristiques>.

-www.blog-gestion-de-projet.com .

-www.memoireonline.com .

Autres :

-Documents interne de la banque Natixis.

Annexes

Annexe n°01 :

BANQUE D'ALGERIE

**AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES
RISQUES DE LA BANQUE D'ALGERIE**

(Art. 160 Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit)

Je soussigné (e) M., Mme :

Agissant au nom de la société (1) :

Date de Création (2) : / / / / / / / / / / / / / / / /

Lieu : Alger

En qualité de (3) : GERANT

Adresse :

N°Identification Banque d'Algérie (Clé B.A) (4) : / / / / / / / / / / / / / / / /

Registre de commerce N° : / / / / / / / / / / / / / / / /

N°Identification O.N.S : / / / / / / / / / / / / / / / /

Autorise la Banque (ou établissement financier)

à consulter la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie et autorise celle-ci à lui communiquer les renseignements enregistrés à notre nom.

Fait à... Alger Le...
(Cachet et signature de l'entreprise)



- (1) Indiquer le sigle ou à défaut la raison sociale de la société.
- (2) Date de création figurant sur les statuts de la société.
Pour les entrepreneurs individuels, affaires personnelles ou professions libérales, indiquer la date et le lieu de naissance à relever sur une pièce d'identité officielle.
- (3) Fonction du mandataire dans la société.
- (4) N°Matricule de l'entreprise auprès de la Centrale des Risques (à indiquer s'il est connu).

Annexe n°02 :

FICHE METHODOLOGIQUE D'EVALUATION D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT



A - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

- 1 Présentation du projet d'investissement : nouvelle création ou extension
Création nouvelle; extension de capacité; renouvellement d'équipements ...
- 2 Présentation du promoteur

B - DONNEES TECHNIQUES DU PROJET

- 1 Capacités et programme de production : montée en cadence, rythme de croisière, saisonnalité
- 2 Conception du projet et processus de production
- 3 Etat de préparation et conditions d'implantation : études de faisabilité, autorisations etc...
Décision ANDI et confirmation des avantages accordés (investissement, exploitation)
Autorisations administratives pour les activités réglementées (recueil des textes de référence)
Effets du projet sur l'environnement + mesures à mettre en oeuvre le cas échéant
- 4 Matières premières, consommables et utilités : disponibilité, consommations, tarifs etc...
Liste détaillée des matières premières locales et étrangères : Nature, fournisseur et prix
Disponibilité et consommation en utilités + tarifs : eau, électricité, gaz, carburants
- 5 Données sur le marché et la commercialisation : étude de marché, demande, prix et concurrence
- 6 Liste détaillée du personnel par CSP et niveau de salaires mensuels

C - ANALYSE DETAILLEE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

- 1 Terrain, acte, surface, prix, plans, permis de construire, devis ou expertise bâtiments et génie civil
- 2 Liste détaillée des équipements locaux : Nature, fournisseur et prix
- 3 Liste détaillée des équipements auxiliaires : Nature, fournisseur et prix
Clark, chargeur, groupe, transformateur, groupe électrogène, compresseur, système anti incendie,
système de traitement des eaux, chaudière, bache à eau, broyeur, dumper et autres à définir
- 4 Liste détaillée du matériel de bureau : Nature, prix et fournisseur
Matériel de bureau + bureautique + communications (téléphone, internet, fax etc...)
- 5 Liste détaillée des matériels de transports : Nature, fournisseur et prix
Camions bennes et/ou plateau + tonnage, véhicule utilitaire, véhicule de tourisme
- 6 Frais d'approche des équipements : Transport, assurances, droits de douanes, transit
- 7 Nombre de containers pour le transport des équipements, port d'expédition
- 8 Puissance électrique nécessaire, disponibilité, cablagés électriques
- 9 Système de fardelage des produits finis : Nature, fournisseur et prix
- 10 Estimation des dépenses locales durant le montage et les essais
Frais de séjour & transport des techniciens étrangers + main d'oeuvre locale etc...
- 11 Estimation du besoin en fonds de roulement au démarrage
- 12 Récapitulation du coût global de l'investissement y compris le BFR

D - PLANNING DE REALISATION

- 1 Obtention des autorisations et agréments nécessaires à l'activité
- 2 Démarrage des travaux de réalisation de bâtiment et génie civil
- 3 Fin des travaux de bâtiment et génie civil
- 3 Acquisition des équipements locaux
- 3 Importation des équipements étrangers
dates de signature des contrats, d'ouverture des LC et d'arrivée des équipements
- 4 Dédouanement des équipements et transfert sur site de montage, frais éventuels?
- 4 Montage des équipements : contractuel ?
Essais en blanc, essais en charge et montée en cadence de la production
- 6 Entrée en production industrielle

E - STRUCTURE DE FINANCEMENT

- 1 Autofinancement : montant, justification et planing de réalisation des apports
- 2 Financement du projet : Lignes de crédits à utiliser, nature et conditions
- 3 Echéancier de remboursement des emprunts
- 4 Garanties proposées par le promoteur (personnelles, réelles, collatérales, financières etc...)
- 5 Tableau d'amortissement des investissements

F - ANALYSE DE L'EXPLOITATION PREVISIONNELLE

- 1 Chiffre d'affaires
- 2 Charges d'exploitation
- 3 Frais financiers
- 4 Amortissements
- 7 Résultats

E - BILANS ET TCR PREVISIONNELS

- 1 Bilans
- 2 TCR
- 3 Tableau R/E et trésorerie

G - CRITERES D'ANALYSE FINANCIERE ET DE DE DECISION

- 1 FR, BFR, TRESORERIE
- 2 RATIOS et SIG : structure, évolution
- 3 CAF
- 4 PAYBACK
- 5 VAN
- 6 TRI
- 7 Test de sensibilité

Annexe n°03 :



Offre financière

PROJECTEUR CP 2220 EN 3Kw SD

CODE	DESIGNATION	QTE	P.UN.HT	P.TOTAL HT
127-002103-01	PROJECTEUR CHRISTIE CP 2220	1	42 495,75 €	42 495,75 €
003-001165-01	LAMPE CDXL 30 SP Lamp only	2	1 062,50 €	2 125,00 €
108-336103-01	ZOOM SERIE LENS 1,6-2,4:1	1	4 755,75 €	4 755,75 €
108-338105-01	ZOOM SERIE LENS 2,15-3,6:1	1	4 755,75 €	4 755,75 €
38-809069-51	ZOOM SERIE 3,0-4,3:1	0		
38-814008-51	Kit extraction	1	1 120,00 €	1 120,00 €
TOTAL NET HT				55 252,25 €

SERVEUR DOREMI IMB4K SHOVAULT

CODE	DESIGNATION	QTE	P.UN.HT	P.TOTAL HT
IMB-2K-C-2K4	2K IMB for Christie with DCP2K4 shwovault 3x2Tb	1	12 512,02	12 512,02
			0,00	0,00
TOTAL NET HT				12 512,02 €

MATERIELS COMPLEMENTAIRES

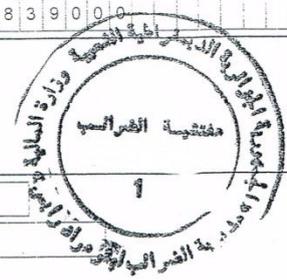
CODE	DESIGNATION	QTE	P.UN.HT	P.TOTAL HT
FLY	FLY CASE PROJECTEUR 2220	1	1 850,00 €	1 850,00 €
FLY	FLY CASE OPTIQUES	3	195,00 €	585,00 €
FLY	FLY CASE ACCESSOIRES 50X50X50	1	520,00 €	520,00 €
FLY	FLY CASE AMPLIFICATION sur roulettes	1	482,00 €	482,00 €
FLY	FLY CASE PROCESSEUR DOLBY	1	328,00 €	328,00 €
CAT960-CHR3	3D Projector Kit CHRISTIE CP220/2230 * SINGLE SCREEN	1	13 015,00 €	13 015,00 €
CAT832	(NEW) Dolby® 3D glasses	500	8,50 €	4 250,00 €
CAT832CHILD	(NEW) Dolby 3D kids' glasses	500	8,50 €	4 250,00 €
CP750	PROCESSEUR DOLBY CP750	1	2 472,50 €	2 472,50 €
38-813027-51	SELECTEUR SOURCES CINE IPM NON CINEMA	1	3 820,75 €	3 820,75 €
Amp	Amplification pour 6 canaux (3 amplis)	1	2 550,00 €	2 550,00 €
inting	Main d'œuvre intégration et préparation matériels	1	1 740,00 €	1 740,00 €
TOTAL NET HT				31 573,25 €

Architecture Audio Vidéo Informatique • 11bis, Boulevard Nélaton • 91460 • Marcoussis

Tel: +33 1 69 01 74 69 • Fax: +33 1 69 01 75 58 • www.2avi.fr

Annexe n°04 :

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION	N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0
Désignation de l'entreprise:	30 JUN 2011
Activité:	DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE
Adresse:	
Exercice clos le	31/12/2010
BILAN (ACTIF)	



ACTIF	N			N-1
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles ✓	20 436 702	19 043 241	1 393 461	699 872
Immobilisations corporelles ✓				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	8 533 164	2 098 485	6 434 678	263 034
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				3 822 571
Immobilisations financières ✓				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	105 000		105 000	105 000
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	29 074 866	21 141 726	7 933 139	4 890 478
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours	179 737		179 737	179 737
Créances et emplois assimilés				
Clients	881 161		881 161	832 223
Autres débiteurs	70 327		70 327	70 327
Impôts et assimilés	315 835		315 835	299 105
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	6 453 369		6 453 369	6 139 230
TOTAL ACTIF COURANT	7 900 431		7 900 431	7 520 624

... la suite sur la page suivante

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F. 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

30 JUN 2011

Activité:

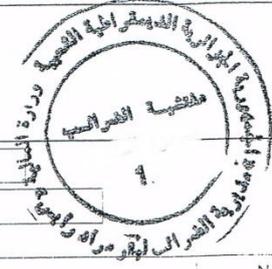
DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice clos le

31/12/2010

BILAN (ACTIF) (...suite)



ACTIF	N			N-1
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
TOTAL GENERAL ACTIF	36 975 298	21 141 726	15 833 571	12 411 102

تمت مطابقة للأصل
المقدم إليها

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F: 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

30 JUN 2011

Activité:

DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice clos le

31/12/2010

BILAN (PASSIF)

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	100 000	100 000
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	(-2 838 557)	2 890 185
Autres capitaux propres - Report à nouveau	401 526	(-2 456 435)
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	(-2 337 030)	533 750
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	5 170 956	270 956
TOTAL II	5 170 956	270 956
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 590 546	9 497 135
Impôts	855	20
Autres dettes	2 259 240	2 109 240
Trésorerie passif	149 002	
TOTAL III	12 999 645	11 606 395
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	15 833 571	12 411 102

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

مجلس مراقبة الحسابات
البناني

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise: SNC MD.CINE
 Activité: DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE
 Adresse: 1 rue yahia BEL

Exercice clos le 31/12/2011

30 AVR. 2012

BILAN (ACTIF)

ACTIF	Montants Bruts	2011		2010
		Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	21 134 287	20 102 983	1 031 304	1 393 461
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	8 733 164	5 404 996	3 328 167	6 434 678
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	105 000		105 000	105 000
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	29 972 451	25 507 979	4 464 471	7 933 139
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	179 737		179 737	179 737
Créances et emplois assimilés				
Clients	2 051 161		2 051 161	881 161
Autres débiteurs	70 327		70 327	70 327
Impôts et assimilés	127 874		127 874	315 835
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	6 372 017		6 372 017	6 453 369
TOTAL ACTIF COURANT	8 801 118		8 801 118	7 900 431
TOTAL GENERAL ACTIF	38 773 570	25 507 979	13 265 590	15 833 571

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

Activité: DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice clos le 31/12/2011

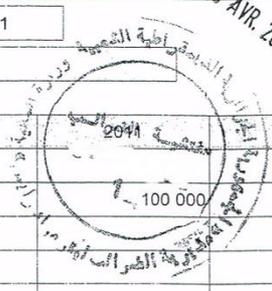
BILAN (PASSIF)

	2011	2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	100 000	100 000
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	(-2 703 714)	(-2 838 557)
Autres capitaux propres - Report à nouveau	(-5 410 366)	401 526
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	(-8 014 080)	(-2 337 030)
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	4 479 868	5 170 956
TOTAL II	4 479 868	5 170 956
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 803 104	10 590 546
Impôts	30 019	855
Autres dettes	5 966 678	2 259 240
Trésorerie passif		149 002
TOTAL III	16 799 802	12 999 645
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	13 265 590	15 833 571

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

مجلس مراقبة للأعمال
بالتفصيل
العام

30 AVR. 2012



IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

Activité: DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice clos le 31/12/12

BILAN (ACTIF)

28 AVR. 2013

ACTIF	2012			2011
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	21 755 211	21 180 289	574 921	1 031 304
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	8 733 164	8 659 024	74 139	3 328 167
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours	4 638 832		4 638 832	
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	105 000		105 000	105 000
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	35 232 207	29 839 314	5 392 892	4 464 471
ACTIF COURANT				
Stocks et encours				179 737
Créances et emplois assimilés				
Clients	1 021 223		1 021 223	2 051 161
Autres débiteurs	20 327		20 327	70 327
Impôts et assimilés	12 196		12 196	127 874
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	10 189 612		10 189 612	6 372 017
TOTAL ACTIF COURANT	11 243 359		11 243 359	8 801 118
TOTAL GENERAL ACTIF	46 475 566	29 839 314	16 636 252	13 265 590

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

Activité: DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice clos le

31/12/12

28 AVR. 2013

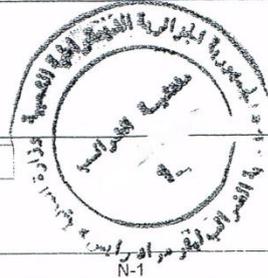
BILAN (PASSIF)

	2012	2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	100 000	100 000
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	2 205 971	(-2 703 714)
Autres capitaux propres - Report à nouveau	(-8 254 999)	(-5 410 366)
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	(-5 949 028)	(-8 014 080)
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	3 288 781	4 479 868
TOTAL II	3 288 781	4 479 868
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 925 433	10 803 104
Impôts	438 768	30 019
Autres dettes	7 932 297	5 966 678
Trésorerie passif		
TOTAL III	19 296 499	16 799 802
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	16 636 252	13 265 590

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Annexe n°05 :

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION		N.I.F: 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0	
Désignation de l'entreprise:		30 JUIN 2011	
Activité:	DISTRIB. CINEMATOGRAPHIQUE		
Adresse:			
Exercice du	01/01/2010	au	31/12/2010
COMPTE DE RESULTAT			



RUBRIQUES	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Production vendue	Produits fabriqués			
	Prestations de services		1 000 361	8 277 730
	Vente de travaux			
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		1 000 361		8 277 730
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée		2 359 603		3 822 571
Subventions d'exploitation				650 000
I-Production de l'exercice		3 359 965		12 750 302
Achats de marchandises vendues				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	17 125		213 223	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Services	Sous-traitance générale	1 288 204		
	Locations	1 832 399		1 925 000
Services extérieurs	Entretien, réparations et maintenance			2 436
	Primes d'assurances	1 218		
Services extérieurs	Personnel extérieur à l'entreprise			
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	469 807		1 790 996
	Publicité	21 200		
	Déplacements, missions et réceptions	400 535		2 265 584
Autres services	214 214		347 994	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	4 244 704		6 545 235	

Handwritten signature and stamp:
 محمد بن علي
 مدير
 30/06/2011

... la suite sur la page suivante

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F. 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

30 JUN 2011

Activité:

DISTRIB. CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

COMPTE DE RESULTAT ...

RUBRIQUES	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)	884 739			6 205 067
Charges de personnel	1 032 463		1 032 463	
Impôts et taxes et versements assimilés	44 556		225 459	
IV-Excédent brut d'exploitation	1 961 759			4 947 144
Autres produits opérationnels				480 289
Autres charges opérationnelles	200 541		841 411	
Dotations aux amortissements	670 511		1 704 525	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel	2 832 812			2 881 496
Produits financiers			12 069	8 689
Charges financières	17 814			
VI-Résultat financier	5 744			8 689
VII-Résultat ordinaire (V+VI)	2 838 557			2 890 185
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 838 557			2 890 185

(*) A détailler sur état annexe à joindre

Handwritten signature and date stamp.

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:

Activité: DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE

Adresse:

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

COMPTE DE RESULTAT



RUBRIQUES	2011		2010	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Produits fabriqués				
Prestations de services		1 462 995		1 000 361
Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		1 462 995		1 000 361
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée		200 000		2 359 603
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		1 662 995		3 359 965
Achats de marchandises vendues				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	13 912		17 125	
Rabais; remises, ristournes obtenus sur achats				
Services extérieurs				
Sous-traitance générale			1 288 204	
Locations	1 137 000		1 832 399	
Entretien, réparations et maintenance				
Primes d'assurances			1 218	
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	284 935		469 807	
Publicité	46 650		21 200	
Déplacements, missions et réceptions	403 266		400 535	
Autres services	170 817		214 214	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	2 056 581		4 244 704	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)	393 586		884 739	
Charges de personnel	1 032 463		1 032 463	

تصديق مطابقة للاصلح
المقدم اليها

... la suite sur la page suivante

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise:
 Activité: DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE
 Adresse:

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

COMPTE DE RESULTAT .../...



RUBRIQUES	2011		2010	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Impôts et taxes et versements assimilés	105 191		44 556	
IV-Excédent brut d'exploitation	1 531 240		1 961 759	
Autres produits opérationnels		3 191 087		
Autres charges opérationnelles			200 541	
Dotations aux amortissements	4 366 252		670 511	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel	2 706 406		2 832 812	
Produits financiers		2 691		12 069
Charges financières			17 814	
VI-Résultat financier		2 691	5 744	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)	2 703 714		2 838 557	
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 703 714		2 838 557	

(*) A détailler sur état annexe à joindre



IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION N.I.F 0 9 9 7 1 6 0 1 1 8 3 9 0 0 0

Désignation de l'entreprise: **DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE**
 Activité: **DISTRIB.CINEMATOGRAPHIQUE**
 Adresse: **HYDRAL**

Exercice du 01/01/12 au 31/12/12

28 AVR 2013

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2012		2011	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises		200 000		
Production vendue				
Produits fabriqués				
Prestations de services		6 886 243		1 462 995
Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		7 086 243		1 462 995
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée		4 638 832		200 000
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		11 725 075		1 662 995
Achats de marchandises vendues				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Variations des stocks	179 737			
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	90 662		13 912	
Rabais; remises, ristournes obtenus sur achats				
Sous-traitance générale	542 896			
Locations	3 216 500		1 137 000	
Entretien, réparations et maintenance				
Primes d'assurances	1 199			
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	183 008		284 935	
Publicité	13 070		46 650	
Déplacements, missions et réceptions	1 364 776		403 266	
Autres services	219 491		170 817	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs	1 300			
II-Consommations de l'exercice	5 812 641		2 056 581	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		5 912 434	393 586	
Charges de personnel	2 170 582		1 032 463	
Impôts et taxes et versements assimilés	228 302		105 191	
IV-Excédent brut d'exploitation		3 513 549	1 531 240	
Autres produits opérationnels		3 191 087		3 191 087
Autres charges opérationnelles	151 152			
Dotations aux amortissements	4 331 334		4 366 252	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V-Résultat opérationnel		2 222 149	2 706 406	
Produits financiers		17 783		2 691
Charges financières	28 962			
VI-Résultat financier	11 178			2 691
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		2 210 971	2 703 714	
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	5 000			
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 205 971	2 703 714	

(*) A détailler sur état annexe à joindre

Annexe n°06 :

actif	2013			2014		
	valeur brute	amr et prov	valeur nette	valeur brute	amr et prov	valeur nette
actif non courant						
écart d'acquisition goodwill(+) ou (-)						
immobilisations incorporelles	13 133 921	3 086 721	10 047 200	10 047 200	2 511 800	7 535 400
immobilisations corporelles						
Terrain						
Bâtiments						
autres immobilisations corporelles	74 139	74 139	-			
immobilisation en concession						
immobilisations en cours	4 638 832	1 159 708	3 479 124	3 479 124	1 159 708	2 319 416
immobilisations financières						
titre mis en équivalence						
autres participation et créances rattachées						
autres titres immobilisés						
prêt et autres actif financier non courant						
impôts différés actif						
total actif non courant	17 846 892	4 320 568	13 526 324	13 526 324	3 671 508	9 854 816
actif courants						
stocks et encours						
créances et emplois assimilés						
clients	2 302 695		2 302 695	2 532 965		2 532 965
autres débiteurs	26 358		26 358	28 994		28 994
impôts et assimilés	14 000		14 000	15 400		15 400
autres créances et impôts assimilés						
disponibilités et assimilés						
placements et autres actifs financiers						
trésorerie	11 080 612		11 080 612	12 188 673		12 188 673
total actif courant	13 423 665		13 423 665	14 766 032		14 766 032
total général actif	31 270 557	4 320 568	26 949 989	28 292 356	3 671 508	24 620 848

actif	2015			2016		
	valeur brute	amr et prov	valeur nette	valeur brute	amr et prov	valeur nette
actif non courant						
ecart d'aquisition goodwill(+) ou (-)						
immobilisations incorporelles	7535400	2511800	5023600	5023600	2511800	2511800
immobilisations corporelles						
terrain						
batiments						
autres immobilisations corporelles						
immobilisation en concession						
immobilisations en cours	2319416	1159708	1159708	1159708	1159708	0
immobilisations financières						
titre mis en équivalence						
autres participation et créances rattachées						
autres titres immobilisés						
prêt et autres actif financier non courant						
impôts différés actif						
total actif non courant	9854816	3671508	6183308	6183308	3671508	2511800
actif courants						
stocks et encours						
créances et emplois assimilés						
clients	2786260,95		2786260,95	3064887,045		3064887,045
autres débiteurs	31893,18		31893,18	35082,498		35082,498
impôts et assimilés	16940		16940	18634		18634
autres créances et impôts assimilés						
disponibilités et assimilés						
placemants et autres actifs financiers						
trésorerie	13407540,52		13407540,52	14748294,57		14748294,57
total actif courant	16242634,65		16242634,65	17866898,12		17866898,12
total général actif	26097450,65	3671508	22425942,65	24050206,12	3671508	20378698,12

actif	2017		
	valeur brute	amr et prov	valeur nette
actif non courant			
ecart d'aquisition goodwill(+) ou (-)			
immobilisations incorporelles	2511800	2511800	0
immobilisations corporelles			
terrain			
batiments			
autres immobilisations corporelles			
immobilisation en concession			
immobilisations en cours			
immobilisations financières			
titre mis en équivalence			
autres participation et créances rattachées			
autres titres immobilisés			
prêt et autres actif financier non courant			
impôts différés actif			
total actif non courant	2511800	2511800	0
actif courants			
stocks et encours			
créances et emplois assimilés			
clients	3371375,75		3371375,75
autres débiteurs	38590,7478		38590,7478
impôts et assimilés	20497,4		20497,4
autres créances et impôts assimilés			
disponibilités et assimilés			
placemants et autres actifs financiers			
trésorerie	16223124,03		16223124,03
total actif courant	19653587,93		19653587,93
total général actif	22165387,93	2511800	19653587,93

passif	2013	2014	2015	2016	2017
capitaux propres					
capital émis	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
capital non appelé					
primes et réservé					
Ecart de réévaluation					
Ecart d'équivalence					
résultat net	4 779 057	5 499 480	6 477 385	7 533 620	9 594 073
autres capitaux propres reporta nouveau	-3 475 942	2 023 539	4 453 846	3 079 774	6 514 299
total I	1 403 116	7 623 019	11 031 231	10 713 394	16 208 372
passif non courant					
emprunts et dettes financières	10 795 000	8 000 920	5 344 160	2 962 030	717 210
Impôt					
autres dettes non courantes					
provisions et produits constatées d'avance					
total II	10 795 000	8 000 920	5 344 160	2 962 030	717 210
passif courant					
fournisseurs et compte rattachés	5 925 433	6 517 976	4 000 000	4 356 000	2 000 000
Impôt	438 768				
autres dettes	7 932 297	2 045 024	2 045 024	2 249 526	700 000
trésoreries passif	455 375	433 908	5 528	97 748	28 006
TOTAL III	14 296 498	8 996 908	6 050 552	6 703 274	2 728 006
Total général passif (I+II+III)	26 494 614	24 620 848	22 425 943	20 378 698	19 653 588

Annexe n°07 :

Rubrique	2013	2014	2015	2016	2017
ventes de marchandises	12 900 000	2 090 000	2 299 000	2 528 900	2 781 790
production vendue					
produits fabriqués					
prestations de services	8 000 000	8 800 000	9 680 000	10 648 000	11 712 800
vente de travaux					
produit annexes					
Rabais, remise et ristournes accordées					
chiffre d'affaire net	20 900 000	22 990 000	25 289 000	27 817 900	30 599 690
production stockée ou déstockée					
production immobilisée					
subvention d'exploitation					
I-production de l'exercice	20 900 000	22 990 000	25 289 000	27 817 900	30 599 690
achats de marchandises vendues					
matières premières					
autres approvisionnements					
variation des stocks	- 1 179 737	- 1 297 711	- 1 427 482	- 1 570 230	- 1 727 253
achats d'études et de prestations de services					
autres consommations	- 2 966 000	- 3 262 600	- 3 588 860	- 3 947 746	- 4 342 520
RRR obtenus sur achats					
services extérieurs					
soustraction générale	- 1 000 000	- 1 100 000	- 1 210 000	- 1 331 000	- 1 464 100
locations	- 1 500 000	- 1 650 000	- 1 815 000	- 1 996 500	- 2 196 150
entretien, réparation et maintenance					
primes d'assurances	- 70 000	- 77 000	- 84 700	- 93 170	- 102 487
personnel extérieur à l'entreprise					
rémunération d'intermédiaires honoraires	- 583 008	- 641 308	- 705 438	- 775 981	- 853 579
publicité	- 135 000	- 15 400	- 15 400	- 15 000	- 14 000
déplacements, missions et réceptions	- 1 800 000	- 1 980 000	- 2 178 000	- 2 395 800	- 2 635 380
autres services	- 800 000	- 880 000	- 968 000	- 1 064 800	- 1 171 280
RRR obtenus sur services extérieurs	- 9 200	- 10 120	- 11 132	- 12 245	- 13 469
II-consommations de l'exercice	-10 042 945	-10 914 139	-12 004 012	- 13 204 413	-14 524 854
III-valeur ajoutée d'exploitation (I-II)	10 857 055	12 075 861	13 284 988	14 613 487	16 074 836
charges de personnel	- 1 595 227	- 1 754 750	- 1 930 225	- 2 123 247	- 2 335 572
impôts et taxes assimilés	- 334 400	- 367 840	- 404 624	- 6 445 086	- 7 089 595

IV-excédent brut d'exploitation	8 927 428	9 953 272	10 950 140	12 045 154	13 249 669
autres produits opérationnels	2 234 708	2 458 179	2 703 997	2 974 396	3 271 836
autres charges opérationnelles		-11 773 040	-11 666 534	- 12 285 706	-13 162 568
dotations aux amortissements	- 4 320 568	- 3 671 508	- 3 671 508	- 3 671 508	- 2 511 800
pertes de valeur					
reprise sur pertes de valeur et provisions					
V-résultat opérationnel	6 841 568	8 739 942	9 982 628	11 348 042	14 009 705
produits financiers					
charges financières	- 635 000	- 497 760	-360 440	- 233 120	- 85 770
VI-résultat financier	- 635 000	- 497 760	-360 440	- 233 120	- 85 770
VII-résultat ordinaire(V+VI)	6 206 568	8 242 182	9 622 188	11 114 922	13 923 935
éléments extraordinaires (produits)					
éléments extraordinaires (charges)					
VIII-résultat extraordinaire					
impôt exigibles sur résultats	- 1 427 511	- 1 895 702	- 2 213 103	- 2 556 432	- 3 202 505
impôts différés sur résultats ordinaire					
IX-résultat net de l'exercice	4 779 057	346 480	7 409 085	8 558 490	10 721 430

Sommaire :

Résumé

Liste des annexes

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Introduction générale

Chapitre 01 : généralité sur l'investissement et le financement01

Introduction chapitre 0102

Section 01 : Aperçus sur l'investissement03

Sous-section 1 : Notion de l'investissement03

1.1.Définition général de l'investissement03

1.1.1. Vision comptable03

1.1.2. Vision économique03

1.1.3.Vision financière04

1.2. Le cycle d'investissement.....04

Sous-section 2 : typologie des investissements04

2.1. Les investissements suivant leur nature04

2.1.1.Les investissements corporels04

2.1.2.Les investissements incorporels04

2.1.3. Les investissements financiers04

2.2. Les investissements suivant leur fonction05

2.2.1. Les investissements de remplacement ou de renouvellement	05
2.2.2. Les investissements stratégiques	05
2.2.3. Les investissements d'innovation ou de diversification	05
2.2.4. Les investissements d'expansion ou de capacité	05
2.2.5. Les investissements de productivité	05
2.3. Les investissements suivant leur affectation	05
2.3.1. Les investissements industriels et commerciaux	05
2.3.2. Les investissements financiers	06
2.4. Les investissements suivant la chronologie des flux financiers qu'ils entraînent	06
2.4.1 Point Output – Point Input	06
2.4.2 Point Output – Continuous Input	06
2.4.3 Continuous Output – Point Input	06
Sous-section 3: l'importance d'investir	06
3.1. L'importance d'investir	06
3.1.1. Sur le niveau microéconomique	07
3.1.2. Sur le niveau macroéconomique	07
Sous-section 4 : la décision d'investir	07
4.1. Quand l'entreprise doit-elle investir	08
4.2. Complexité de la décision d'investir	08
Section 02 : Approche théorique sur le projet d'investissement	09
Sous-section 01 : Définition d'un projet d'investissement	09
1.1. Définitions de projet	09
1.2. Définition d'un projet d'investissement	10
1.3. Dimensions d'un projet d'investissement	10

1.3.1. La dimension technique	10
1.3.2. La dimension Temps	10
1.3.3. La dimension Coût	10
Sous-section 02 : caractéristiques et types de projet d'investissement	11
2.1. Caractéristiques d'un projet d'investissement	11
2.1.1. Les dépenses d'investissement	11
2.1.2. Les cash-flows nets	12
2.1.3. La durée de vie	12
2.1.4. La valeur résiduelle	12
2.1.5. Le facteur risque	13
Sous-section 03 : les objectifs d'un projet d'investissement	13
3.1 Les objectifs poursuivis par un projet.....	13
Sous-section 04 : Evaluation d'un projet d'investissement.....	14
4.1. Les critères atemporels	14
4.1.1. Le taux moyen de rentabilité.....	14
4.1.2. Le délai de récupération ou de recouvrement.....	15
4.2. Les critères temporels.....	15
4.2.1. La valeur actuelle nette.....	15
4.2.2. Le taux de rendement interne.....	16
Section 3 : sources de financement de projet d'investissement.....	18
Sous-section 1 : La notion de financement.....	18
1.1. Définition de financement.....	18
1.2. Décision de financement.....	18
Sous-section 2 : les différents modes de financements.....	19
2.1. Le financement interne	19
2.1.1. L'autofinancement.....	19

2.1.2. Les cessions d'actifs.....	20
2.1.3. L'augmentation du capital.....	20
2.2. Le financement externe.....	21
2.2.1. Le financement direct.....	21
2.2.1.1. Le financement direct par l'émission des actions.....	21
2.2.1.2. Le financement direct par emprunts obligataires.....	21
2.2.2. Le financement indirect	21
2.2.2.1. Le financement par le crédit à moyen terme.....	21
2.2.2.2. Le financement par le crédit à long terme.....	22
2.2.3. Le financement de projet ou Project finance.....	23
Sous-section 03 : Avantages et inconvénients de chaque mode de financement.....	23
Sous-section 04 : Plan de financement.....	25
4.1. Définitions	25
4.2. Elaboration.....	25
4.3. Modèle du plan de financement.....	25
4.4. Objectifs du plan de financement.....	26
Conclusion chapitre 01	27
Chapitre 02 :la gestion des risques du crédit d'investissement	28
Introduction chapitre 02	29
Section 1 : crédit d'investissement	30
Sous-section 1 : typologies de crédit	30
1.1. Définition du crédit	30

1.2. Crédit aux particuliers	30
1.2.1. Le crédit à la consommation	30
1.2.2. Le crédit immobilier	31
1.3. Crédit lié au financement de l'exploitation	31
1.4. Crédit lié au financement du commerce extérieur	31
1.4.1. Financement des importations (crédit documentaire)	31
1.4.2. Le financement des exportations	31
1.4.2.1. Crédit acheteur	31
1.4.2.2. Crédit fournisseur	32
Sous-section 2 : notion de crédit d'investissement	32
2.1. Définition de crédit d'investissement	32
2.2. Le but de crédit d'investissement	32
2.3. Le fonctionnement de crédit d'investissement	32
Sous-section 3 : les différents types de crédit d'investissement	33
3.1. Le crédit à moyen terme	33
3.2. Le crédit à long terme	33
3.3. Le crédit-bail	33
3.3.1. Le mécanisme de crédit-bail.....	33
3.3.2. Les formes de crédit-bail	33
3.3.3. Avantages et inconvénients du crédit-bail	34
Sous-section 4 : les caractéristiques de crédit d'investissement	34
4.1. Le montant	34
4.2. La durée	34
4.3. La confiance	34
4.4. Les taux d'intérêt	35
4.5. Les frais administratifs	35
4.6. Le risque	35

Section 02 : risques encourus par la banque	35
Sous-section 01 : concept de risque	35
1.4. Définition de risque	35
1.5. Les raisons de risque	36
1.6. Pourquoi un investissement est-il risqué	36
1.7. Quels sont les investissements risqués	36
1.4.1. Investissement lourd	36
1.4.2. Investissement à profil temporel long	36
1.4.3. Investissement innovant	37
Sous-section 02 : type du risque de crédit	37
2.1. Les risques liés au crédit	37
2.1.1. Le risque défaut de clients	37
2.1.2. Le risque de dégradation du Spread	37
2.1.3. Le risque de taux de recouvrement	38
2.2. Les facteurs du risque de crédit	38
Sous-section 03 : niveaux du risque crédit	39
3.1. Le niveau individuel	39
3.2 <i>Le risque sectoriel</i>	39
3.3. <i>Le risque général</i>	40
3.4. <i>Cas particulier du risque pays</i>	40
Sous-section 04 : méthodes d'évaluation des risques crédit	40
4.1. L'analyse financière	40
4.1.1. Définition	40
4.1.2. les sources de l'information de l'analyse financière	40
4.1.3. L'analyse de l'équilibre financier	41

4.1.4. La méthode des ratios	42
4.2. La notation (le rating)	42
4.2.1. Définition de la notation	42
4.2.2. Les méthodes de notation	42
4.2.2.1. Les méthodes quantitatives	42
4.2.2.2. Les méthodes qualitatives	43
 Section 03 : les moyens de préventions du risque du crédit	 43
 Sous-section 1 : l'asymétrie d'information	 43
1.1. Définition de l'asymétrie d'information.....	43
1.2. Les asymétries de l'information ex ante ou l'anti-sélection	44
1.3. Les asymétries de l'information ex post ou l'aléa moral	44
 Sous –section 2 : l'application de la réglementation prudentielle	 45
2.1. La réglementation prudentielle internationale	45
2.1.1. Le comité de Bâle	45
2.1.2. Les accords de Bâle I et le ratio de solvabilité	45
2.1.3. Les accords de Bâle II et le ratio McDonough	46
2.1.4. Les accords de Bâle III	47
2.2. La réglementation prudentielle national.....	47
2.2.1. Le conseil de la monnaie et de crédit.....	47
2.2.2. La commission bancaire.....	47
2.2.3. Les règles prudentielles en Algérie.....	48
2.2.3.1. Ratios de division des risques.....	48
2.2.3.2. Ratio de solvabilité.....	48
2.2.4. Les nouveaux coefficients de solvabilité.....	48

Sous-section 03 : le recueil de garanties	49
3.1. Les garanties personnelles	49
3.1.1. Le cautionnement.....	49
3.1.2. L’aval.....	50
3.2. Les garanties réelles	50
3.2.1. L’hypothèque.....	50
3.2.2. Le nantissement.....	50
Sous-section 04 : Le suivi des engagements	51
4.1. Provision pour les créances à problème potentiel.....	51
4.2. Provision pour les créances très risquées	51
4.3. Provision pour les créances compromises.....	52
Conclusion chapitre 02	52
Chapitre 03 :Le mode d’application de crédit d’investissement au sein de Natixis.....	53
Introduction chapitre 3.....	54
Section 01 : la présentation de l’établissement d’accueil.....	55
Sous-section 01 : historique de la banque Natixis	55
1.1. Brève présentation de Natixis SA.....	55
1.2.Brève présentation de la BPCE.....	55
1.3 Présentation de Natixis Algérie.....	55
1.3.1. Chiffres clés de Natixis Algérie.....	56
1.4. Histoire de Natixis Algérie	56

Sous-section 02 : Les produits de Natixis.....	58
2.1. Les produit et services de Natixis Algérie.....	58
2.2. Les valeurs de Natixis Algérie.....	58
2.2.1. La Confiance.....	58
2.2.2. L'Engagement.....	58
2.2.3. La Coopération.....	58
2.2.4. L'Efficacité.....	58
2.3. Organigramme de la direction	59
Sous-section 03 : présentation de l'agence d'accueil	60
3.1. Présentation de l'agence d'accueil.....	60
3.2. Organigramme de l'agence	60
3.2.1. Front office	61
3.2.2. Back office.....	61
Section 02 : Le processus de traitement d'un dossier de crédit d'investissement chez Natixis.....	62
Sous-section 01 : pièces constitutives d'un dossier de crédit d'investissement	62
2.1. Le dossier de crédit d'investissement	62
2.1.1. Documents administratifs et juridiques	63
2.2.2. Documents comptables et fiscaux.....	63
2.1. Les étapes d'octroi de crédit d'investissement chez Natixis.....	63
Sous-section 02 : Analyse d'une demande du crédit d'investissement.....	64
2.1. L'étude d'une demande d'un crédit d'investissement	64
2.1.1. Au niveau de l'agence	64
2.1.1.1. Le contact avec le client.....	64

2.2.1.2. La visite de site.....	64
2.2.1.3. Validation de la demande de crédit.....	65
2.2.1.4. La collecte d'informations bancaires.....	65
Sous-section 03 : l'analyse financière du projet et la décision.....	65
3.1. Diagnostic financier.....	65
3.2. Transmission du dossier à la direction régionale	65
3.3. Au niveau de la direction des risques.....	66
Section 03 : étude et évaluation d'un cas pratique.....	66
Sous-section 01 : présentation générale du projet.....	66
1.1. Présentation et historique de la société	66
1.2. Présentation du gérant.....	66
1.3. Les données techniques du projet.....	67
1.3.1. La nature de projet.....	67
1.3.2. Les tendances de marché	67
1.3.3. La concurrence	67
Sous-section 2 : Analyse de la viabilité de projet.....	67
2.1. Analyse détaillée du programme d'investissement.....	67
2.1.1. Les caractéristiques de la demande	67
2.1.1.1. Les clients Etatiques	67
2.1.1.2. Les clients privés nationaux	68
2.1.1.3. Les clients internationaux.....	68
2.1.1.4. Les salles de cinéma.....	68

2.1.2. Moyens techniques et humains mis en œuvre	68
2.1.3. L'offre commerciale	68
2.1.4. La factures pro forma	69
Sous-section 3 : Analyse de la rentabilité de projet.....	69
3.1. La structure de financement	69
3.1.1. Recueillement des garanties exigées.....	70
3.2. Analyse de l'exploitation	71
3.3.1. L'analyserétrospective.....	71
3.2. 2.analyse prospective.....	72
Sous-section 04 : Critères d'analyse financière et de décision.....	74
4.1. Analyse de l'équilibre financière de l'entreprise	75
4.1.1. Les indicateurs de l'étude rétrospective	75
4.1.1.1. Les indicateurs du bilan financier	75
4.1.1.2. Les ratios de gestion	76
4.1.1.3. La capacité d'autofinancement	76
4.1.1.4. Les rentabilités	77
4.1.1.5. Ratios de rotation des clients et fournisseurs.....	78
4.1.2. Les indicateurs de l'étude prospective.....	79
4.1.2.1. Les indicateurs du bilan	79
4.1.2.2. Les ratios de gestion	79
4.1.2.3. Capacité d'autofinancement.....	80
4.1.2.4. Les rentabilités	80

4.1.2.5. Cash-flows.....	81
4.2. Conclusion de l'étude	82
Conclusion générale.....	85

Bibliographié

Annexes

